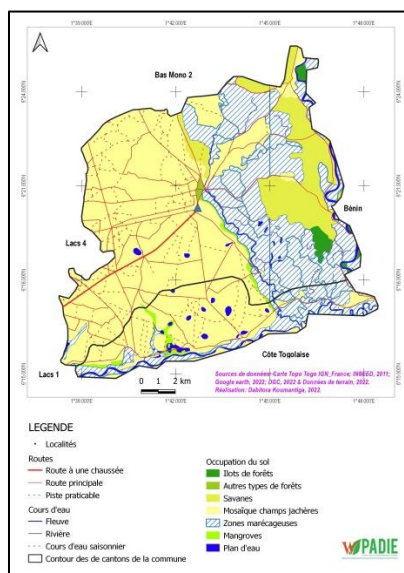




RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



REGION MARITIME PREFECTURE DES LACS COMMUNE DES LACS 2



PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC) 1^{ère} GENERATION : 2024-2028

AVEC L'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER DE :



SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	x
PREFACE	xi
Fiche signalétique de la Commune	xii
RESUME EXECUTIF	xiii
INTRODUCTION.....	1
Contexte.....	1
Objectifs.....	2
Approche méthodologique	3
1.1. Phase 1 : Préparation	3
1.2. Phase 2 : diagnostic.....	4
1.2.1. Collecte de données secondaires.	4
1.2.2. Collecte de données primaires	5
1.2.2.1. Formation des agents de collecte et des membres du comité de pilotage	5
1.2.2.2. Enquêtes auprès des ménages.....	5
1.2.2.3. Assemblée de diagnostic participatif dans les cantons	6
1.2.2.4. Priorisation des cibles des ODD (GPC-ODD)	7
1.2.2.5. Collecte des informations spatiales	8
1.2.3. Traitements et analyses de données	8
1.2.3.1. Données d'enquêtes et spatiales	8
1.2.3.2. Analyse croisée des cibles des ODD pertinentes de la commune ..	9
1.2.3.3. Analyse des échantillons	9
1.2.4. Restitution, pré validation et validation du rapport diagnostic	11
1.3. Phase 3 : Définition de la vision, formulation des orientations stratégiques et des objectifs	12
1.4. Phase 4 : programmation, rédaction et validation du plan	12
PARTIE I : PRESENTATION DE LA COMMUNE	14
I. GENERALITES SUR LA COMMUNE DES LACS 2.....	14
1.1. Localisation géographique.....	14
1.2. Cadre physique	15
1.2.1. Relief et sols	15
1.2.2. Climat.....	15
1.2.3. Hydrographie	16

1.3. Cadre Biotique.....	16
1.3.1. Végétation et flore.....	16
1.3.2. Faune.....	17
1.3.3. Cadre humain	17
1.3.3.1. Situation démographique de la commune	17
1.3.3.2. Activités socioéconomiques	19
1.3.2.2. Religion, us et coutumes.....	19
PARTIE II : BILAN DIAGNOSTIC	20
II. RESULTATS DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE	20
2.1. Aménagement urbain et foncier.....	20
2.1.1. Organisation de l'espace communal	20
2.1.2. Foncier : accès et sécurisation.....	23
2.2. Secteur économique.....	25
2.2.1. Secteur Primaire : Agriculture, élevage et pêche	25
2.2.2. Secteur secondaire	28
2.2.2.1. Industrie, Mines, énergie et télécommunication	28
2.2.2.2. L'artisanat et formation professionnelle	30
2.2.3. Secteur tertiaire.....	32
2.2.3.1. Commerce finances et banques.....	32
2.2.3.2. Transport et mobilité des personnes et des biens	36
2.2.3.3. Tourisme et hôtellerie, sport, culture et arts	39
2.3. Services sociaux de base	42
2.3.1. Assainissement.....	42
2.3.2. Approvisionnement en eau potable (AEP)	44
2.4.2.1. Infrastructure d'adduction d'eau potable.....	44
2.4.2.2. Accessibilité et couverture des besoins en eau potable.....	47
2.3.3. Santé	48
2.3.3.1. Formations sanitaires de la commune.....	48
2.3.3.2. Mode d'accès aux soins et statistiques de fréquentation	49
2.3.4. Education et emploi	52
2.4.4.1. Education et formation traditionnelle	53
2.4.4.2. Education des adultes et des jeunes	53

2.4.4.3. Enseignement formel	53
2.5. GENRE, EQUITE ET FILETS SOCIAUX.....	62
2.6. Environnement, ressources forestières et changement climatique	64
2.6.1. Environnement.....	64
2.6.2. Ressources forestières et Espace vert et changement climatiques	65
2.6.2.1 Situation sur les ressources forestières.....	65
2.6.2.2 Exploitations forestières	65
2.6.2.3 Changements climatiques et risques climatiques.....	66
2.7. Gouvernance institutionnelle et administrative de la commune.....	69
2.7.1. Gouvernance et administration du territoire	69
2.7.1.1. Acteurs de la gouvernance du territoire.....	69
2.7.1.2. Instances de la gouvernance décentralisée	69
2.7.1.3. Organisation et gouvernance sociale au niveau communautaire ..	70
2.7.1.4. Cadre de concertation et participation des populations à la gestion des affaires communales	70
2.7.2. Partenariats.....	71
2.7.3. Administration communale, les ressources humaines et les services à la	71
2.7.3.1. Administration communale et les ressources humaines.....	71
2.7.3.2. Services à la population	72
2.7.3.3. Maîtrise d’Ouvrage Communale (MOC)	72
2.7.4. Aperçu sur les aspects de sécurité dans la commune.....	72
2.8. Finances locales.....	73
2.8.1. Sources de financement de la commune	73
2.8.2. La mobilisation des ressources financières locales	74
2.8.3. L’utilisation des ressources financières.....	74
PARTIE III : AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT.....	77
III. CADRE STRATEGIQUE DE LA COMMUNE DES LACS 2	77
3.1. Synthèses de la problématique de développement de la commune des Lacs 2	77
3.2. Vision 2034 de la Commune des Lacs 2	85
3.3. Priorités de la commune des Lacs 2.....	85
3.3.1. Priorisation des cibles des ODD dans Lacs 2	85

3.3.2. Analyse croisée de la problématique du diagnostic et de la priorisation des cibles des ODD	86
3.3.3. Synthèses des priorités de développement de la commune des Lacs 2	88
3.4. Orientations stratégiques du développement de la commune des Lacs 2..	89
3.5. Cadre logique d'intervention du PDC de la commune des Lacs 2.....	90
PARTIE IV : PROGRAMME D' ACTIONS ET D' INVESTISSEMENTS	103
IV. CADRE PROGRAMMATIQUE DE LA COMMUNE DES LACS 2	103
4.1. Programmation physique et niveau de prise en compte des dimensions du développement durable	103
4.2. Programmation financière et temporelle	114
4.3. Plan d'action quinquennal de développement de la commune des Lacs 2	117
PARTIE V : CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE V. CADRE DE MISE EN ŒUVRE	125
5.1. Communication autour du plan.....	125
5.2. Dispositif de mise en œuvre	125
5.2.1 Conseil municipal (CM).....	126
5.2.2 Le Comité de Pilotage (CP) du PDC.....	126
5.2.3 Comité de mise en œuvre.....	126
5.2.4. Cellule technique de mise en œuvre du PDC.	127
5.2.5. Comités de Relais à la Base (CRB).	127
5.3 Programmation annuelle	127
5.4. Dispositif de suivi-évaluation	128
5.4.1. Principes de base	128
5.4.2 Mécanismes de suivi.....	129
5.4.2.1. Elaboration de plans annuels d'activités et de tranches annuelles budgétaires.....	129
5.4.2.2. Adoption par le Conseil communal.....	129
5.4.2.3. Elaboration des micro-projets.....	129
5.4.2.4. Appels d'offres, exécution et suivi des actions	129
5.4.2.5. Exécution des actions.....	129
5.4.2.6. Sessions trimestrielles de suivi.....	130
5.4.2.7. Visites de terrain/ chantiers	130

5.4.2.8. Evaluation des plans annuels.....	130
5.4.2.9. Suivi d'impact	130
5.4.2.10. Les outils de suivi	130
5.3. Mécanisme et capacité de financement du PDC.....	131
5.3.1. Mécanisme et capacité de financement de la commune en 2023.....	131
6.4.3.2. Hypothèses du financement du PDC Suivant l'évolution de chaque source de financement.....	132
CONCLUSION.....	135
BIBLIOGRAPHIE	136

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: <i>Echantillon de ménages à enquêter dans la commune des Lacs2 en 2022</i>	6
Tableau 2: Distribution des ménages enquêtés suivant les cantons	10
Tableau 3: Répartition des enquêtés selon le sexe	10
Tableau 4: FFOM de l'aménagement de l'espace communal.....	24
Tableau 5: FFOM du secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	27
Tableau 6 : FFOM du secteur des mines et énergie.....	30
Tableau 7: FFOM du secteur l'artisanat.....	32
Tableau 8: FFOM du secteur du commerce	35
Tableau 9: FFOM du secteur de transport.....	38
Tableau 10: FFOM du secteur de tourisme, hôtellerie et cultures.	41
Tableau 11: FFOM du secteur de l'assainissement.....	44
Tableau 12: Infrastructures d'AEP dans Lacs2.....	45
Tableau 13: FFOM du secteur de l'AEP	48
Tableau 14: Répartition des formations sanitaires suivant les zones de la commune	49
Tableau 15: FFOM du secteur de la santé	52
Tableau 16: Répartition des établissements scolaires par niveau et par canton.	54
Tableau 17: FFOM du secteur de l'éducation.....	61
Tableau 18: Types de pollution dans la commune	64
Tableau 19: FFOM de l'environnement	67
Tableau 20: Répartition du personnel communal selon le type de contrat	71
Tableau 21: Les recettes en fonction des sources pour les années 2021 et 2021 ...	74
Tableau 22: Répartition des dépenses de la commune pour les années 2021 et 2022	75
Tableau 23: Synthèse de la problématique de développement des Lacs2.....	77
Tableau 24: Nombre de cibles urgentes suivant les ODD dans Lacs2.....	86
Tableau 25: Arrimage du cadre stratégique de la commune Lacs 2 aux cadres nationales.	90
Tableau 26: Cadre logique	91
Tableau 27: Niveau d'intégration des dimensions du développement durable.	103
Tableau 28: Planification physique du PDC.....	105
Tableau 29: Plan de financement du PDC des Lacs2	115
Tableau 30: Hypothèses sur la part (%) de chaque source dans le coût du PDC ..	133
Tableau 31: Contribution attendue de chaque acteur notamment la mairie et les PTF par année.	134

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Répartition des enquêtés suivant l'âge	10
Figure 2: Répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction	11
Figure 3: Diagramme ombrothermique selon Gaussen de la station de Tabligbo	16
Figure 4: Distribution de la population suivant la religion pratiquée	19
Figure 5: Statut d'occupation	22
Figure 6: Type de logement.....	23
Figure 7: Sources d'approvisionnement en eau des ménages	45
Figure 8: Niveau de performance des actions du PDC par rapport aux sept (07) dimensions du développement durable	104
Figure 9: Répartition du budget du PDC suivant les années	114

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation de la commune des Lacs2	14
Carte 2: Population de la commune des Lacs2	18
Carte 3: Occupation du sol de la commune des Lacs2	21
Carte 4: Distribution spatiale des infrastructures du commerce dans la commune ..	34
Carte 5: Organisation de la voirie dans la commune des Lacs2	37
Carte 6: Distribution spatiale des sites de tourisme et culture dans la commune	40
Carte 7: Distribution spatiale des infrastructures d'AEP dans la commune	46
Carte 8: Analyse spatiale de l'accessibilité en eau potable dans la commune	47
Carte 9: Distribution spatiale des infrastructures de santé dans la commune	50
Carte 10: Distribution spatiale des établissements préscolaires de la commune	55
Carte 11: Distribution spatiale des établissements primaires de la commune	57
Carte 12: Distribution spatiale des établissements du secondaire I dans la commune	59

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Planche d'illustration des réunions de zone	7
Photo 2: Vue famille de l'atelier de priorisation des cibles des ODD	8
Photo 3 : Planche d'illustration de déversements des eaux usées et de dépotoir sauvage	43

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	: Approvisionnement en eau potable
ANASAP	: Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique
ANGE	: Agence nationale de gestion de l'environnement
AVC	: Accident vasculaire cérébral
BAC	: Baccalauréat
BEPC	: Brevet d'études du premier cycle
BTS	: Brevet de technicien supérieur
BV	: Brigade verte
CCD	Comité cantonal de développement
CCIT	: Chambre de commerce et de l'industrie du togo
CEG	: Collège d'enseignement général
CEPD	: Certificat de fin d'études du premier degré
COPIL	Comité de pilotage
COVID 19	: Coronavirus disease 2019 ou maladie à coronavirus 2019
CVD	: Comité villageois de développement
DAF	Direction administrative et financière
DAL	: Défécation à l'air libre
DST	: Direction des services techniques
FEM	: Fonds mondial de l'environnement
GAP	: Grille d'analyses des problèmes
GIZ	: Agence allemande de coopération internationale pour le développement
GPS	Global position system
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
IST	: Infection sexuellement transmissible
ODD	: Objectifs de développement durable
OMS	: Organisation mondiale de la santé
ONG	: Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PA	: Plan d'action
PDC	: Plan de développement communal
PME	: Petites et moyennes entreprises
PTF	: Partenaires techniques et financiers
SIDA	: Syndrome de l'immunodéficience acquise
SIG	: Système d'information géographique
TdE	: Togolaise des eaux
UE	: Union européenne
UEMOA	: Union économique et monétaire Ouest africaine
VIH	: Virus de l'immunodéficience humaine
WACA	: West africa coastal area

PREFACE



En prenant les rênes du conseil municipal de la commune des Lacs 2 depuis 2019, nous avons opté résolument pour un développement intégré et inclusif de l'ensemble du territoire des Lacs 2 en mettant au centre l'épanouissement de toute sa population. Le présent Plan de Développement Communal élaboré avec la forte implication de toutes les couches professionnelles vivant sur le territoire communal et de la diaspora, traduit dans les faits, la volonté de tout le Conseil municipal qui tient tant à impulser une nouvelle dynamique de développement des cantons d'Aklakou et d'Agouegan qui forment aujourd'hui notre belle commune des Lacs 2.

En effet, nul n'ignore que pour gagner le pari d'un développement inclusif et durable tant voulu par les plus hautes autorités de notre pays le Togo, il faut se doter d'un outil de planification stratégique, élaboré dans une démarche participative et arrimé aux orientations nationales et aux Objectifs de Développement Durable. Ainsi, en décidant par délibération de doter Lacs 2 d'un PDC, le conseil s'inscrit dans les ambitions traduites dans le Plan national de développement, la Feuille de route gouvernementale 2025, l'Agenda 2023 et l'Agenda 2030.

Ce PDC de première génération des Lacs 2 est très sensible aux Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la mesure où tout son cadre programmatique est satisfaisant vis-à-vis des sept (07) dimensions du développement durable. C'est le lieu de saluer les efforts du PNUD, de l'OIF et de PADIE pour avoir su appliquer les outils innovants tels que la Grille de Priorisation des Cibles des ODD (GPC) et la Grille d'Analyse de Développement Durable Allégée (GADD-A).

Chers compatriotes et partenaires de développement des Lacs 2, comme vous le savez, les défis de développement des Lacs 2 sont de taille mais nous devons rester mobilisés autour de notre ambition décennale de faire des « Lacs 2, un modèle de développement où toutes les couches socio-économiques s'épanouissent dans un environnement sain, paisible et économiquement prospère ». A travers cette vision commune qui s'inscrit dans un cadre stratégique cohérent avec les orientations nationales et les ODD, nous comptons sur la mobilisation active de tous les fils et toutes les filles des Lacs 2, des Partenaires techniques et financiers, des opérateurs économiques, des Organisations de la société civile et les acteurs étatiques.

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, nous exprimons notre fierté de disposer de cet outil de planification basé sur les réalités des Lacs 2 et tenant compte des aspirations de développement inclusif des différentes couches socioéconomiques. Qu'il me soit permis de témoigner toute notre reconnaissance à tous ceux qui se sont investis dans l'élaboration du présent PDC notamment les membres du Comité de Pilotage (CoPil), les services techniques déconcentrés étatiques et communaux, les conseillers municipaux des Lacs 2 ; les chefs traditionnels et les Comités cantonaux et villageois, les leaders religieux, la diaspora et les forces vives de la commune des Lacs 2. Pour finir nous disons un sincère merci à l'Association PADIE et ses consultants, au PNUD et à l'OIF pour leurs appuis financiers et techniques qui ont permis de disposer de cet outil de planification de qualité.

Vive le Togo, Vive la Préfecture des Lacs et Vive la commune des Lacs 2 avec ses partenaires.

Benoît Amavi MENSAH

Maire de la commune des Lacs 2

Fiche signalétique de la Commune

Position géographique	La commune des Lacs 2 est située au Nord-Est de la région Maritime, dans la préfecture des lacs entre 6°23' et 6°45' de latitude Nord et entre 1°63' et 1°81' de longitude Est. Elle est limitée au Nord par la commune de Bas Mono 2 (Préfecture de Bas-mono), au Sud par la lagune Gbaga, à l'Est par la République du Bénin et à l'Ouest par les communes Lacs 1 et Lacs 4.
Superficie	227 km ²
Population, Densité	La population de la commune des Lacs 2 s'élève à 42 855 habitants en 2022 soit une densité de près de 189 habitants/km ² . (INSEED, 2023)
Ethnies	Les groupes socio-culturels de la commune sont constitués de Xwla, Mina, Guin, Adja, Fon, Evé, Adja-Evé, et autres (Kabyè, Ouattchi, peuls, Haoussa, Yoruba etc.). La langue dominante habituellement pratiquée par ces populations est le Mina.
Unité territoriale	La commune des Lacs 2 dont le Chef-lieu est Aklakou est composée de deux grands cantons à savoir Aklakou et Agouegan et de 18 villages
Composition du Conseil	11 élus dont 2 femmes et 9 hommes
Principales activités économiques	L'agriculture demeure l'activité primordiale des habitants de la commune des Lacs 2. Le commerce, la transformation des produits agricoles, l'artisanat et l'exploitation de bois de chauffe sont également des activités économiques pratiquées dans la commune

RESUME EXECUTIF

Conscient de l'importance de la planification locale dans le développement d'un territoire, la commune des Lacs 2 a entamé le processus d'élaboration de son Plan de Développement Communal (PDC) depuis octobre 2022. Ce processus a suivi les prescriptions du guide nationale actualisé d'élaboration du PDC au Togo avec une forte implication de toutes les catégories socioprofessionnelles de la commune. En effet, suite à la phase préparatoire qui s'est terminée par le lancement officiel, un diagnostic technique et participatif a été réalisé sur l'ensemble du territoire avant de procéder à la définition du cadre stratégique de la commune duquel a découlé un cadre programmatique quinquennal.

De l'analyse diagnostic qui s'est reposée sur le traitement des données secondaires et primaires collectées à travers les enquêtes ménages, réunions dans les différents villages, les entretiens avec les services publics, privés, les organisations de la société civile et autres acteurs de développement intervenant dans la commune, il ressort ce qui suit :

(i) Sur le plan de l'aménagement du territoire et du foncier on note le manque d'urbanistes pour appuyer les projets de lotissement, la vente anarchique des terres, l'occupation de l'espace communale urbain sans aucun contrôle des services techniques de la mairie, la faible maîtrise des réserves administratives par la mairie et surtout l'existence des litiges fonciers au sein des familles qui jouent en défaveur de la cohésion sociale.

(ii) Sur le plan de la gouvernance locale : la problématique tourne autour de l'absence des locaux propres pour abriter les services de la mairie, la faible synergie et niveau de communication entre la mairie et les chefs et les organisations communautaires de base, le manque de certains services techniques de la mairie, la perte de l'autorité des chefs caractérisée par la dégradation des palais royaux et le faible respect des chefs, la faible capacité technique et opérationnelle des chefs, des CCD et CVD, la récurrence des conflits entre bouviers et agriculteurs et enfin l'existence de conflits de pouvoir et de rivalité entre certains chefs traditionnels. A ces problèmes s'ajoutent ceux liées à la sécurité qui se traduisent par les violences volontaires constatée au niveau de la population, le trafic de la drogue lié à la porosité des frontières, la non dénonciation des cas de viol, vol, et des actions des malfaiteurs, les cas de profanation des tombes, des cas isolés de braquages, de rançon, l'existence des cas de crimes organisés par les réseaux inconnus et qui sont dissimulés.

(iii) Sur le plan des finances locales : il ressort la faible capacité financière de la commune liée à la non maîtrise de l'assiette fiscale de la commune et à l'incivisme fiscal. En matière de gestion, on note l'absence de manuel de procédures administratives et financières et la faible digitalisation ou informatisation du traitement des opérations financières.

(iv) Sur le plan de l'économie locale : l'agriculture, y compris l'élevage et la pêche principale activité économique de la commune fait face aux problèmes de dévastation des cultures surtout le manioc par les animaux des bouviers, de faible accessibilité aux intrants et de faible capacité de transformation et de conservation des produits agricoles tels que la tomate, le manioc etc. qui abondent dans la commune. La faible mécanisation de l'agriculture, la faible organisation des producteurs et le manque de moyen et équipement pour pratiquer l'irrigation malgré l'abondance des cours d'eau fragilisent le système productif agricole. Le faible ménagement des étangs piscicoles, l'insuffisance de matériel moderne limite le développement du secteur de la pêche.

L'industrialisation est pratiquement absente dans la commune et l'artisanat et les jeunes artisans manquent de moyens financiers pour le démarrage des activités. Les activités commerciales sont confrontées à la vétusté des infrastructures de commerce, au manque de produits financiers adaptés et au faible pouvoir d'achat des populations entraînant un faible dynamisme des activités commerciales. Les difficultés de recouvrement des crédits des IMF et le détournement des objectifs de crédit est un frein pour le financement des activités dans le domaine du commerce, artisanat et industrie.

Dans le secteur des mines et énergie, on note l'exploitation abusive des plantes de la mangrove pour les besoins accrus en bois énergie et la diminution du potentiel des ligneux à vocation bois-énergie. La ligne électrique d'Agbanakin, Djeta, Seko et Agouegan est connectée sur le réseau du Bénin. Ces localités subissent des coupures intempestives pouvant durer toute une journée.

Le transport et la mobilité des personnes et des biens sont difficiles à cause du mauvais état des routes existantes et pistes. Certaines localités sont enclavées surtout en période de pluie par manque de pistes. Le trafic fluvial qui abonde dans la commune fait face à un manque d'équipements sécurisés.

L'insuffisance des infrastructures sportives, culturelles, le manque d'équipements sportifs pour les clubs, la faible valorisation du potentiel touristique freinent le développement du tourisme et hôtellerie, sport, culture et arts.

(v) Sur le plan d'accès aux services sociaux de base : il ressort que la commune des Lacs 2 compte beaucoup de cours d'eau, lagunes et marais, mais elle est confrontée au problème d'approvisionnement en eau potable surtout dans sa partie Est longeant le fleuve Mono. Dans certaines localités les eaux sont impropres à la consommation (toujours salée). La population s'approvisionne essentiellement à partir des puits et de forages équipés de pompe manuelle. La consommation des eaux de rivières et de pluie est fréquente et entraîne des maladies.

En ce qui concerne la santé, les infrastructures de santé sont vétustes et sous équipées. L'accès aux soins de santé dans la commune est coûteux par rapport au niveau de vie de la population. En effet, 93% de la population de la commune affirme

avoir des difficultés financières pour accéder aux soins de santé. Concernant le personnel, il est insuffisant. Avec une population estimée à plus de 59 000 habitants, la commune ne dispose pas de médecin affecté par l'Etat. Le ratio dans la commune est de 0 médecin pour 59 000 habitants contre une norme OMS de 1 médecin pour 5000 à 10 000 habitants.

Par rapport à l'éducation, les problèmes majeurs sont le manque de bâtiments scolaires adéquats dans certains établissements, l'insuffisance de tables bancs et matériels didactiques, l'occupation des élèves aux champs par les parents pendant les saisons pluvieuses, le non-suivi des élèves à la maison par les parents, la récurrence de grossesses en milieu scolaire et harcèlement des jeunes filles, la baisse du niveau des élèves et la pléthore de l'effectif dans les classes, etc. Bon nombre de lycéens n'ont pas de certificat de nationalité,

Concernant le genre, équité et filets sociaux, des violences sexuelles faites aux filles mineures sont constatées dans certaines localités et les femmes ont difficilement accès à la terre, parfois intimidées en présence des hommes. Les points focaux genre n'ont pas des moyens pour exercer leurs activités. Il n'existe pas d'initiatives spécifiques pour la prise en charges des abandons scolaires et des personnes vulnérables, ni de cadres de formation des personnes handicapées (malvoyant, malentendant etc.)

(iv) sur le plan environnement, ressources forestières et changements climatiques : dans toutes les localités, il y a des difficultés pour les populations d'assumer leurs responsabilités en matière d'accès universel aux services d'assainissement adéquats. Ainsi, on note l'insuffisance et le mauvais entretien des caniveaux, l'absence de gestion des déchets solides et eaux usées, la présence des dépotoirs sauvages dans la commune, la défécation à l'air libre est prédominante dans tous les cantons, le manque de moyens techniques et financiers pour vidanger les latrines existantes. Les ressources naturelles, surtout forestières connaissent une forte dégradation liée aux pressions des activités humaines telles que l'agriculture, le braconnage, le prélèvement de bois énergie et de service etc. Les forêts galeries jadis luxuriantes par leur végétation le long des principaux cours d'eau sont en perpétuelle dégradation. L'insuffisance de fourrage dû au stress hydrique et l'assèchement précoce des points d'eau conduisent les bouviers à des incursions dans des espaces forestiers jadis non pâturés. Les fortes chaleurs, les poches de sécheresse, les feux de végétation et les vents violents induisent la dégradation des ressources végétales, la modification du système fourrager. Les écosystèmes particuliers liés à l'eau, notamment les forêts galerie du mono, la mangrove de la Gbaga sont en perpétuelle dégradation.

Pour faire face à ces différents problèmes, la commune des Lacs 2 s'est dotée d'un cadre stratégique cohérent avec les orientations nationales et internationales, définis lors d'un atelier et validés par l'ensemble des acteurs du développement de la commune. Ce cadre présente une vision qui est projetée à l'horizon 2034 comme suit :

« Lacs 2, un modèle de développement où toutes les couches socio-économiques s'épanouissent dans un environnement sain, paisible et économiquement prospère ».

Pour atteindre cette vision, trois axes stratégiques sont définis sur la base des priorités analysée et retenues à travers la Grille de Priorisation des Cibles (GPC) des Objectifs de Développement Durable et des principales forces, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Ces axes sont (i) **Renforcer, la gouvernance locale y compris la mobilisation des ressources financières et la culture des valeurs civiques et morales dans la commune des Las 2**, (ii) **Promouvoir l'aménagement durable des écosystèmes fragiles et l'accès aux services sociaux de base** et (iii) **Développer l'économie locale basée sur les potentialités de production, de transformation des produits agricoles et la valorisation des autres secteurs porteurs.**

Afin de faire face aux défis prioritaires qui s'imposent à la commune, le cadre stratégique a été décliné en plan quinquennal opérationnel comportant sept (07) programmes prioritaires définis lors d'un atelier. Pour chaque programme, des projets prioritaires ont été identifiés et déclinés en activités. Pour les cinq années à venir, le plan d'action comporte cent soixante-onze (171) activités identifiées sous dix-sept (17) projets de développement prioritaires. Pour l'ensemble des activités, l'estimation financière donne un coût global de quatre milliards cent quarante-cinq millions deux cent cinquante mille (4 145 250 000) Francs CFA. L'analyse du contenu des différents projets à travers la Grille d'Analyse de Développement Durable Allégée (GADD-A) ressort que tout le cadre programmatique du PDC des Lacs 2 est satisfaisante vis-à-vis des sept (07) dimension du développement durable.

Divers instances, notamment le Conseil municipal, la mairie avec à sa tête l'exécutif, la cellule de Planification de la commune à défaut le secrétariat général, les Organisations Communautaires de Base (CCD, CVD, CDQ, Chefferies, etc.) constituent les acteurs clés de mise en œuvre du PDC. La mobilisation financière locale est loin de satisfaire les besoins réels de la population et ne permettra pas l'atteinte des objectifs du PDC qui sont arrimés aux Objectifs du Développement Durable (ODD), à la Feuille de route gouvernementale 2025. Lacs 2 exprime la nécessité de l'accompagnement du gouvernement, des partenaires techniques et financiers, des ONG et associations, des bonnes volontés et de sa diaspora.

INTRODUCTION

Contexte

Au Togo, la décentralisation est devenue une réforme majeure qui concède aux communautés à la base la prérogative de décision et de responsabilité en vue de leur véritable autopromotion. Ainsi, les élections du 30 juin 2019 ont tracé les voies à la démocratisation des organes municipaux, premier acte d'un processus qui s'est conclu par la publication des résultats des élections des maires et adjoints au maire suivant l'arrêté n° 0100/MATDCL- SG-DDCL du 7 octobre 2019.

L'opérationnalisation de cette réforme repose entre autres sur (i) une volonté politique manifeste traduite par le renforcement progressif du cadre juridique et technique approprié ; (ii) la mise à disposition des collectivités territoriales de personnel qualifié et le renforcement de leur capacité ainsi que des élus locaux en vue d'une véritable prise en charge du développement local ; (iii) l'accompagnement technique et financier de l'Etat central aux collectivités territoriales ; (iv) le développement d'outils de gestion et de gouvernance locale adaptés aux collectivités.

Dans le contexte de cette décentralisation les populations locales doivent prendre en charge de façon durable, la gestion de leurs propres affaires dans le cadre de la gouvernance participative. La loi n° 2007-011 du 13 mars 2007, modifiées par la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 relative à la décentralisation et aux libertés locales met en exergue les responsabilités qui incombent aux collectivités territoriales (CT). En effet, l'article 7 de la loi de 2019 qui stipule que « *les CT ont pour mission la conception, la programmation et l'exécution des actions de développement d'intérêt local de leur ressort territorial, en particulier dans les domaines économiques, social et culturel. Elles définissent leur politique de développement local et les priorités de financement des projets relevant de leurs domaines de compétence¹* ». Dans l'esprit des dispositions de cette loi, le développement local est un enjeu de la décentralisation que chaque maire devrait prendre en compte dans ses attributions.

Le développement local qui est « un processus dynamique dans lequel tous les acteurs communaux initient et mettent en œuvre des actions en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie. Pour y parvenir efficacement, une planification rigoureuse des actions prioritaires du développement de la commune doit être faite. A l'échelle d'une commune, la planification du développement induit la mise en place des outils de planification participative à l'instar du plan de développement communal (PDC) qui est un document qui fait l'état de toutes les informations qui existent au niveau d'une commune en termes de problèmes et potentialités. En outre le PDC abouti à la proposition des solutions ou activités palier aux problèmes soulevés.

¹ La loi n°2019-006 du 26 juin 2019 relative à la décentralisation et aux collectivités locales

Le PDC revêt donc une importance primordiale dans la vie d'une commune si bien qu'aucun Conseil Municipal ne peut s'en passer. Dans le contexte togolais c'est un document stratégique qui permet d'atteindre les objectifs et ambitions du pays traduits dans le Plan National de Développement (PND) et dans la feuille de route gouvernementale 2025. **Dans cette lignée, la commune des Lacs 2 a adopté la délibération** autorisant le maire à conduire le processus d'élaboration et de mise en œuvre du Plan de Développement Communal (PDC) des Lacs 2. Cette délibération s'est entérinée par la mise en place d'un comité de pilotage pour faciliter la coordination et la supervision des activités d'élaboration du PDC.

Consciente de la complexité du processus de planification du développement local qui nécessite une diversité d'expertises précises, la mairie a sollicité l'appui de l'association PADIE pour lui apporter un appui technique en qualité de partenaire.

Ainsi, la commune des Lacs 2, après les travaux de préparation et de lancement du processus d'élaboration du PDC, un diagnostic a été réalisé durant la période des mois d'octobre 2022 à janvier 2023.

Démarrée en octobre 2022, la phase de diagnostic qui a consisté essentiellement en la collecte et l'analyse des données primaires et secondaires au niveau des secteurs clés de développement de la commune, a duré 110 jours, soit un peu plus de trois mois. A la phase suivante, les acteurs clés se sont retrouvés en atelier pour la définition et la validation de la vision, des orientations stratégiques et des objectifs de développement de la commune.

Enfin, un atelier qui a mobilisé tous les acteurs intervenant dans la commune a permis de faire la programmation physique, temporelle et financière des projets prioritaires de mise en œuvre du PDC. Le présent document est la synthèse de tous les résultats obtenus au cours de ce processus de planification locale qui a impliqué une grande diversité d'acteurs.

Objectifs

L'objectif principal du processus est de doter la commune d'un Plan de Développement Communal (PDC) arrimé sur les ODD, un document de référence et de conduite du développement communal durable dans une approche participative, inclusive et d'apprentissage pour les différentes parties prenantes. Spécifiquement, il s'est agi de :

- sensibiliser et former les acteurs de développement communal sur le processus d'élaboration du PDC ;
- amener les acteurs communaux à faire un apprentissage et une appropriation effective du processus ;
- faire dans une approche participative l'état des lieux des ressources et des besoins des citoyens (diagnostic participatif) dans tous les secteurs d'activités de la commune ;

- élaborer un PDC réaliste assorti des dispositifs simples de mise en œuvre et de Suivi-Evaluation.

Approche méthodologique

1.1. Phase 1 : Préparation

a. Mission d'échanges et de prospection assortie de contractualisation pour la mobilisation de ressources

Faisant suite à la collaboration antérieure entre le PNUD, l'OIF et PADIE pour accompagner certaines communes togolaises à élaborer leurs PDC, PADIE a été mandaté en avril 2022 par le PNUD pour conduire une mission d'échanges et de prospection dans cinq (05) communes dont Lacs 2. Cette mission avait pour objectifs d'échanger avec les collectivités locales ciblées sur les défis et enjeux majeurs de développement durable de leurs territoires, présenter l'approche opérationnelle d'accompagnement des communes dans une approche d'assistance à maîtrise d'ouvrage le cadre des projets des trois partenaires et obtenir d'elles des engagements devant garantir la mise en œuvre participative et inclusive du projet. Ensuite une réunion de débriefing a été organisée avec le commanditaire de la mission afin de mieux comprendre certains aspects et définir de manière collégiale la ligne de conduite/feuille de route à suivre pour la suite du processus. A l'issue de cette mission une réunion tripartite a été organisée entre le PNUD, PADIE et l'OIF (mobilisé et qui a accepté co-financer le projet) pour approfondir les pistes de synergie et de collaboration à mettre en place dans le cadre de ce projet. Après toutes ces démarches et dans une approche d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de projet, deux protocoles d'accord ont été mis en place entre PADIE, le PNUD et l'OIF mandatant PADIE à accompagner techniquement la Commune des Lacs 2 dans la préparation et la réalisation de son plan de développement communal dans un modèle d'assistance à maîtrise d'ouvrage communale et de gestion de projet avec un co-financement attendu de la Commune Lacs 2. Sur cette base, une convention a été conclue plus tard entre PADIE et la Commune Lacs 2 pour servir de cadre de partenariat dans la conduite du processus.

b. Série de réunions et de lancement

Cette étape a consisté à conduire une série de réunion et de lancement pour partager les informations utiles sur le processus du PDC. Il s'agit essentiellement de :

- Prise des actes : délibération pour la conduite du processus par le conseil municipal et arrêté de mise en place du comité de pilotage par le maire
Dans la dynamique de rendre le processus d'élaboration du PDC légal, le conseil municipal a pris une délibération autorisant la commune à se doter d'un PDC et le bureau exécutif à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'aboutissement du processus d'élaboration du PDC de la Commune Lacs 2.

De plus, pour une conduite inclusive et participative du processus, l'exécutif municipal a mis en place un comité de pilotage du processus et a identifié des personnes devant en faire partie. Ce comité, organe opérationnel de conduite du processus, a été ensuite mis en place par un arrêté portant création, attribution et composition du comité de pilotage du plan de développement communal, et a rassemblé les représentants de la mairie, des services techniques déconcentrés de l'Etat, des organisations de la société civile, de la chefferie traditionnelle, des organisations de développement à la base, des représentants des groupes socioéconomiques notamment les jeunes et les femmes.

- La réunion de formation des membres du CoPil sur le processus d'élaboration du PDC et les responsabilités de chaque acteur,
- La réunion de cadrage méthodologique qui a réuni le comité de pilotage et les services techniques de la commune. Cette réunion a permis de valider la méthodologie adoptée pour conduire toutes les phases d'élaboration du PDC et d'adopter la planification du processus ;
- L'atelier de sensibilisation et d'information des acteurs locaux qui a réuni les Chefs traditionnels et leurs CCQ et les CVD. Cette réunion a permis d'expliquer en profondeur à ces acteurs, les différentes phases d'élaboration du PDC en insistant sur le rôle qu'ils devront jouer surtout dans la facilitation de la collecte des données du diagnostic ;
- La réunion technique de partage et de validation des outils de collecte des données du diagnostic par le COPIL et les services techniques de la mairie. Au cours de cette réunion les différents outils qui seront utilisés pour faire le diagnostic ont été présentés, amendés et validés ;
- L'atelier de lancement qui a mobilisé toutes les représentations et acteurs de la commune le 20 septembre 2022 à Aklakou.

1.2. Phase 2 : diagnostic

Le diagnostic réalisé dans le cadre de ce PDC a été à la fois participatif et technique. Il s'est reposé essentiellement sur la collecte, le traitement et l'analyse des données secondaires et primaires.

1.2.1. Collecte de données secondaires.

La collecte des données secondaires s'est faite sur la base de l'exploitation de la documentation existante et des bases de données de cartographie disponibles dans les institutions spécialisées. Ainsi, les documents et rapports techniques relatifs à l'environnement et au secteur social économique etc. disponibles au niveau national, régional, préfectoral et communal ont été judicieusement exploités dans le cadre de ce diagnostic. Aussi les articles et mémoires scientifiques dont les thèmes abordés sont en lien avec la préfecture des Lacs et la commune des Lacs 2 ont-ils été explorés et analysés. Enfin, les bases de données cartographiques disponibles dans les différents ministères

sectoriels et sur les serveurs ont été collectées, exploitées et analysées pour compléter le diagnostic par des analyses spatiales.

1.2.2. Collecte de données primaires

Etant donné que la commune des Lacs 2 est à sa première action de planification, le processus de collecte de données primaires s'est fait intégralement sur toute l'étendue du territoire de la commune. Ainsi, cinq (5) méthodes ont été utilisées pour collecter les informations. Il s'agit des enquêtes auprès des ménages, des Assemblées de diagnostic participatif dans les cantons couplés de diagnostic technique des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM), des entretiens avec les acteurs des services publics et privés et de l'utilisation des SIG et cartographie.

1.2.2.1. Formation des agents de collecte et des membres du comité de pilotage

En prélude au recrutement et à la formation des agents de collecte de données, les outils de collecte ont été actualisés, finalisés et transmis au comité de pilotage pour validation. Il s'agit entre autres du guide d'entretien des fora cantonaux, la grille de collecte-ménage. Ensuite, les agents de collecte ont été identifiés par la mairie et formés par l'équipe technique de PADIE.

Une session de formation des agents de collecte s'est déroulée dans la salle de délibération de la mairie, Il s'est agi essentiellement de parcourir les différents outils conçus dont le questionnaire KoboCollect pour la collecte des données sur le terrain, la présentation du zonage (répartition du territoire communal en zones), de la déontologie de collecte et une simulation pour la mise en situation des agents.

Les membres du comité de pilotage, quant à eux, ont été formés sur le guide le processus d'élaboration du PDC et sur leurs rôles et responsabilités durant tout le processus

1.2.2.2. Enquêtes auprès des ménages

Les différentes données de terrain concernant la situation au niveau ménage ont été collectées sur un échantillon de ménages répartis dans les 6 cantons de la commune.

La taille de l'échantillon (n) des ménages qui ont fait l'objet d'investigations est obtenu en utilisant l'approximation normale de la distribution binomiale de Dagnelie suivant la formule :

$$n = \frac{z^2 \times p(1 - p) \times N}{z^2 \times p(1 - p) + (N - 1) \times y^2}$$

Avec :

- *n*: taille de l'échantillon requis ;
- *N*: Nombre total de ménages de la commune des Lacs 2. Ce nombre de ménages a été estimé à 14 579 sur la base des indications de l'INSEED qui précise que la taille des ménages dans les milieux ruraux est de 5,1. Dans le contexte des Lacs 2 nous avons considérée 4,1 comme taille de ménages. En appliquant ce taux les estimations du nombre des ménages sont consignées dans le tableau 1.
- *p* : Proportion de ménages ayant des connaissances sur leur cadre et conditions de vie et disposée à répondre aux questions. Dans le cadre de ce diagnostic, sa valeur a été fixée à 0,5 afin d'avoir un grand nombre d'échantillon conformément aux règles statistiques ;
- *y* : Marge d'erreur. Celle qui a été retenue dans cette étude est de 5 % avec niveau de confiance de 95% et
- *z* : la valeur associée à l'intervalle de confiance d'échantillonnage. Pour la marge d'erreur $y = 5\%$, et un niveau de confiance de 95% *z* est égale à 1,96.

Sur la base de cet échantillonnage et des projections de la population en 2022, 717 ménages sont requis pour être enquêtés dans toute la commune (Tableau 1).

Tableau 1: Echantillon de ménages à enquêter dans la commune des Lacs2 en 2022

Canton	Population en 2010	Population projetée en 2022	Nombre de Ménage en 2022	n (ECH)
AGOUEGAN	10 187	13862	3 381	345
AKLAKOU	33 742	45913	11 198	371
Total	43 929	59775	14 579	717

Cependant, dans le cadre de ces enquêtes, au total de 912 ménages ont été enquêtés dans toute la commune. Au niveau de chaque ménage, le chef de ménage (homme ou femme) a été soumis à un entretien individuel sur la base d'un guide de questionnaires conçu à cet effet. Les principales informations qui ont fait l'objet de discussions sont relatives aux activités socioéconomiques, l'eau et l'assainissement, l'environnement, la santé, l'éducation, la protection sociale, la gouvernance locale, la sécurité etc.

En prélude à cette collecte de données primaire, un atelier de formation des agents de collecte des données sur le terrain a été organisé. Au total 25 agents enquêteurs ont été formés dans la salle de réunion de la mairie des Lacs 2. Cette formation a débouché sur un test qui a permis d'identifier les difficultés et d'ajuster les fiches d'enquêtes.

1.2.2.3. Assemblée de diagnostic participatif dans les cantons

Cette phase a reposé sur les animations de réunions de quartiers par l'équipe des consultants appuyée par les membres du CoPil. Ces réunions ont eu lieu en Novembre 2022. Au total 5 réunions ont été organisées et animées avec une participation active de la population dans les 2 cantons de la commune. Chacune des réunions a duré en moyenne deux heures. Ont pris part à ces réunions de zones, les Chefs cantons, les CCD,

les CVD, les responsables des associations des jeunes, des secteurs économiques et des personnes ressources etc. (Photo 2).

La mobilisation globale en termes de participants de la commune est d'environ 340 personnes. Dans la pratique, ces réunions ont consisté, sur la base d'un questionnaire semi ouvert pré établi, à poser un ensemble de questions, pour recueillir des informations. Il s'agit d'une investigation au cours de laquelle les acteurs locaux de la commune ont réfléchi ensemble sur leur situation en dégageant les grands problèmes de la commune et les pistes de solutions sur la base de l'analyse FFOM. Au final, ces réunions ont permis de faire un état des lieux d'ensemble et surtout de dégager les FFOM, les problématiques importantes de la commune dans les divers secteurs de développement. Les aspirations de développement des communautés pour la commune ont été exprimées à travers ces réunions de canton.

Photo 1 : Planche d'illustration des réunions de zone



(Source : PADIE, 2022)

1.2.2.4. Priorisation des cibles des ODD (GPC-ODD)

L'atelier de priorisation des cibles des ODD a été animé du 07 au 09 janvier 2023 à Aklakou dans la salle de réunion de la mairie. Il a rassemblé pendant trois (03) jours une cinquantaine (50) de personnes de différents profils représentant des couches socio-professionnelles de la commune. L'objectif général est d'identifier, parmi les 169 cibles des ODD, celles qui sont prioritaires pour le développement de la commune des Lacs 2, afin de les prendre en compte dans les documents de planification locale et mettre en œuvre des activités concourant à l'atteinte de ces cibles.

Cet atelier a démarré par la formation des participants sur la Grille de Priorisation des Cibles (GPC-ODD) à l'échelle locale en vue de mieux comprendre cet outil pour mieux conduire la phase de priorisation. Après cette formation il a été procédé en plénière à l'exercice de priorisation à travers l'évaluation de l'importance de chaque cible des ODD

de même que son niveau actuel de réalisation (performance) à l'échelle de la collectivité pour ainsi proposer des stratégies d'actions à mettre en œuvre pour l'atteindre (Photo 2).

Au total 90 cibles applicables à la commune des Lacs 2 ont été passées en revue et analysées pour l'obtention du consensus en termes de notation. En effet, pour chaque note moyenne, les participants ont donné leur approbation finale et lorsque les avis diffèrent, l'on privilégie le consensus et c'est après l'accord de tous sur une moyenne que la note est retenue.

Photo 2: Vue famille de l'atelier de priorisation des cibles des ODD



(Source : PADIE, 2022)

1.2.2.5. Collecte des informations spatiales

Les informations spatiales ont été collectées grâce au GPS et aux images satellites Google Earth couvrant la commune. Ainsi, au moyen du GPS, les infrastructures du secteur économique et du secteur social ont été géolocalisées sur le territoire communal par une équipe de cartographes. Les images satellites Google earth récentes téléchargées ont permis d'analyser les unités d'occupation du sol de la commune. Ces données collectées ont permis de disposer d'une base de données pour les analyses spatiales et cartographiques.

1.2.3. Traitements et analyses de données

1.2.3.1. Données d'enquêtes et spatiales

Le traitement et l'analyse des données d'enquêtes et des différentes réunions ont reposé sur les principes du diagnostic technique mettant l'accent sur l'analyse qualitative et quantitative. Les données quantitatives collectées sont présentées de manière à donner une vision très claire des problèmes de la commune. Pour ce faire, les logiciels statistiques et de traitement de données tels que le tableur Excel, SPSS20, XLSTAT etc. ont été utilisés.

Les analyses spatiales au moyen d'un système d'information géographique (SIG) ont permis d'analyser l'occupation du sol communal et la distribution spatiale des infrastructures communales. Pour ce faire, le logiciel QGIS a été utilisé pour ressortir les informations spatialisées sous forme de carte.

1.2.3.2. Analyse croisée des cibles des ODD pertinentes de la commune

Cette analyse a consisté à confronter les priorités issues du diagnostic participatif effectué dans la commune avec les cibles d'ODD retenues comme prioritaires au cours de l'atelier de priorisation. A cet effet, Il a été nécessaire de hiérarchiser les priorités des communautés en tenant compte de leur fréquence d'apparition. Pour chaque priorité des communautés, les cibles prioritaires correspondant ont ensuite été identifiées. Les cibles prioritaires qui ne correspondent à aucune des priorités des communautés ont également été identifiées. Les priorités des communautés ont été prises en compte même si elles ne correspondent pas à des cibles prioritaires d'ODD. Cette analyse croisée a permis d'examiner les causes vraisemblables des divergences et d'aboutir à une définition des enjeux et défis pertinents pour la collectivité.

1.2.3.3. Analyse des échantillons

Les réunions de zones ont mobilisé un total de 340 participants de tous âges avec environ 39 % de femmes. L'analyse des données enquêtes au niveau ménage révèle que les agents enquêteurs ont fait un maillage de l'ensemble des villages des Lacs 2 pour collecter les données auprès d'un échantillon très représentatif ; au total 911 ménages ont été enquêtés dans les différents quartiers (Tableau 2).

Tableau 2: Distribution des ménages enquêtés suivant les cantons

Cantons	Nombre de ménages enquêtés	n (ECH)	Effort
Agouègan	243	345	70,43%
Aklakou	669	371	180,32%
Total	912	717	127,20%

Source : Donnée d'enquêtes de terrain (PADIE, 2022)

Par rapport au genre, les deux sexes sont bien représentés parmi les personnes enquêtées au niveau des ménages. Les femmes enquêtées comme chef de ménages représentent une proportion de 45,50%. Celle des hommes est de 54,50. (Tableau 3).

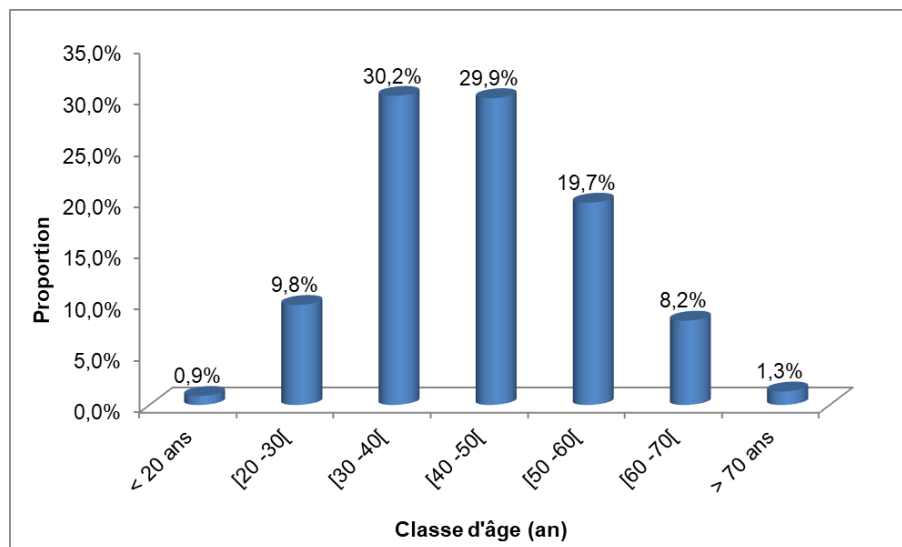
Tableau 3: Répartition des enquêtés selon le sexe

Canton	Féminin	Masculin	Total
Agouegan	115	128	243
Aklakou	300	369	669
Total général	415	497	912
<i>Proportion</i>	<i>45,50%</i>	<i>54,50%</i>	<i>100,00%</i>

Source : Données d'enquêtes de terrain (PADIE, 2022)

Toutes les classes d'âges des chefs de ménages ont été mobilisées par les enquêtes. Il ressort de cette analyse que les classes d'âges dominantes au niveau des chefs de ménages dans les Lacs 2 sont celles comprises entre 30 - 40 ans (30,2%) et 40 - 50 ans (29,9%) (Figure 1).

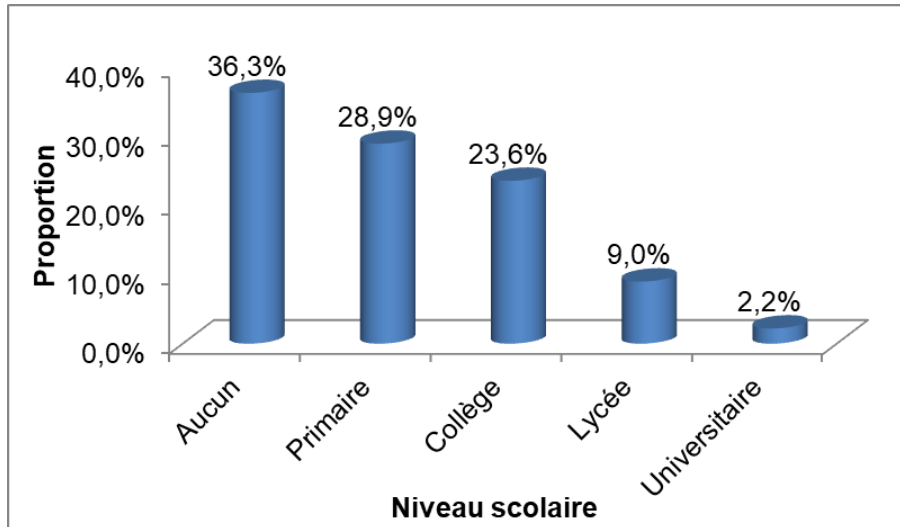
Figure 1: Répartition des enquêtés suivant l'âge



Source : Données d'enquêtes de terrain (PADIE, 2022)

Par rapport au niveau d'éducation, La majorité des personnes enquêtées soit 36,3 % n'a aucun niveau études. Près de 29% ont un niveau primaire et 23,6% ont un niveau secondaire I, environ 9 % ont fait le lycée et seul 2,2% on fait l'université (Figure 2).

Figure 2: Répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction



Source : Données d'enquêtes de terrain (PADIE, 2022)

Globalement, l'analyse des données de l'échantillon laisse apparaître que la phase du diagnostic a mobilisé toutes les couches socioprofessionnelles de la commune des Lacs 2, notamment les jeunes, les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap, les services techniques publics et privés, les OSC etc. Il s'est agi d'un diagnostic participatif et inclusif qui a permis de ressortir les grands problèmes de développement de la commune.

1.2.4. Restitution, pré validation et validation du rapport diagnostic

Le rapport provisoire de synthèse diagnostic a été restitué lors d'un atelier au comité de pilotage et au conseil municipal pour amendements. Le rapport ainsi amendé a été validé lors d'un atelier par l'assemblée de planification composée des membres du comité de pilotage élargi aux autres acteurs de développement de la commune. Cette validation a permis de s'accorder sur l'état des lieux de la commune dans les domaines de développement et ensuite d'aborder l'étape prospective de définition de la vision et des orientations stratégiques.

1.3. Phase 3 : Définition de la vision, formulation des orientations stratégiques et des objectifs

La démarche utilisée pour la définition de la vision et des axes stratégiques de la commune s'est reposée sur les principes de l'approche participative qui implique les différents participants à l'atelier. En effet, un atelier réunissant le Copil, le Conseil municipal et autres acteurs clés du développement a été organisé pour la définition du cadre stratégique de la commune.

Cet atelier a démarré par une session de formation portant sur les notions de la vision, des orientations stratégiques et des techniques de définition du cadre stratégique (vision, axes et objectifs stratégiques) d'un PDC. Aussi tous les participants ont-ils été outillés sur le cadre stratégique national traduit dans le Plan National de Développement (PND 2018-2022) et dans la feuille de route du gouvernement à l'horizon 2025.

L'outil world café a été principalement utilisé pour la définition de la vision afin de permettre que chacun participe effectivement et activement aux différents travaux. Ainsi, les travaux se sont effectués essentiellement en groupe de 10 personnes, suivis des restitutions en plénière. En plénière toutes les visions formulées ont été présentées. Les différentes formulations de vision en groupe ont été analysées et croisées pour ressortir une vision globale qui requiert l'assentiment de tous.

En ce qui concerne les axes stratégiques, un rappel a été fait sur les Forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) identifiées pendant la phase de diagnostic de la commune avant de présenter l'outil utilisé pour définir les orientations stratégiques notamment la Matrice d'Orientations Stratégiques (MOS). Ainsi, les analyses croisées faites à partir des FFOM ont permis de dégager quatre axes présentés en plénière. Ces axes ont fait l'objet d'amendements à l'issue desquels trois axes ont été reformulés conformément à la vision retenue pour la commune.

Les objectifs quant à eux découlent des axes définis sur la base des priorités identifiées pour la commune. Dans la pratique, les réflexions ont été menées d'abord en groupes de travail puis harmonisées en plénière. Les objectifs de développement de la commune ont été définis de manière à être en adéquation avec les Orientations Stratégiques Nationales inscrites dans le PND et les Objectifs de Développement Durable (ODD). En effet, avec l'exploitation des résultats de la Matrice d'Orientations Stratégiques (MOS), il a été formulé l'objectif global conformément à ces orientations stratégiques. De cet objectif global, ont découlé les objectifs spécifiques en tenant compte des forces, des opportunités dont dispose la commune et des contraintes, des faiblesses et menaces qu'elle subit. Une fois définis, la vision, les axes et les objectifs ont été amendés et validés en atelier.

1.4. Phase 4 : programmation, rédaction et validation du plan

Les travaux de programmation se sont déroulés en groupes de 10 à 15 personnes suivis de la restitution en plénière. Trois groupes de travail ont été mis en place suivant les axes

stratégiques. Ces groupes ont travaillé en commission pour proposer des programmes assortis des principales idées de projets qui ont été présentées et adoptées en plénière. En plénière, les programmes définis et toutes les idées de projet ont été amendés sous la modération des consultants en vue de proposer un cadre programmatique global de la commune qui rencontre l'adhésion de tous. Suivant les projets définis, des groupes thématiques sont mis en place pour la planification physique et financière des activités prioritaires. La planification de chaque groupe a été présentée en plénière et validée après amendements.

Pour s'assurer de la prise en compte des dimensions du développement durable dans le PDC, la Grille d'Analyse de Développement Durable Allégée (GADD-A) a été utilisée au cours d'un atelier d'analyse du cadre programmatique des Lacs 2. Il s'agit d'un outil qui s'inspire de la version complète de la Grille d'Analyse de Développement durable développée par la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi. Cet outil a permis de déterminer rapidement et de façon générale si le PDC des Lacs 2 répond de façon optimale aux principes et enjeux du développement durable dans ses multiples dimensions, et favorise l'amélioration des conditions humaines.

Le document est structuré en cinq grandes parties en dehors de l'introduction :

- La 1^{ère} partie : Présentation de la commune ;
- La 2^{ème} partie : Bilan diagnostic ;
- La 3^{ème} partie : Axes stratégiques et objectifs de développement ;
- La 4^{ème} partie : Programme d'Actions et d'Investissements ;
- La 5^{ème} partie : Cadre institutionnel de mise en œuvre

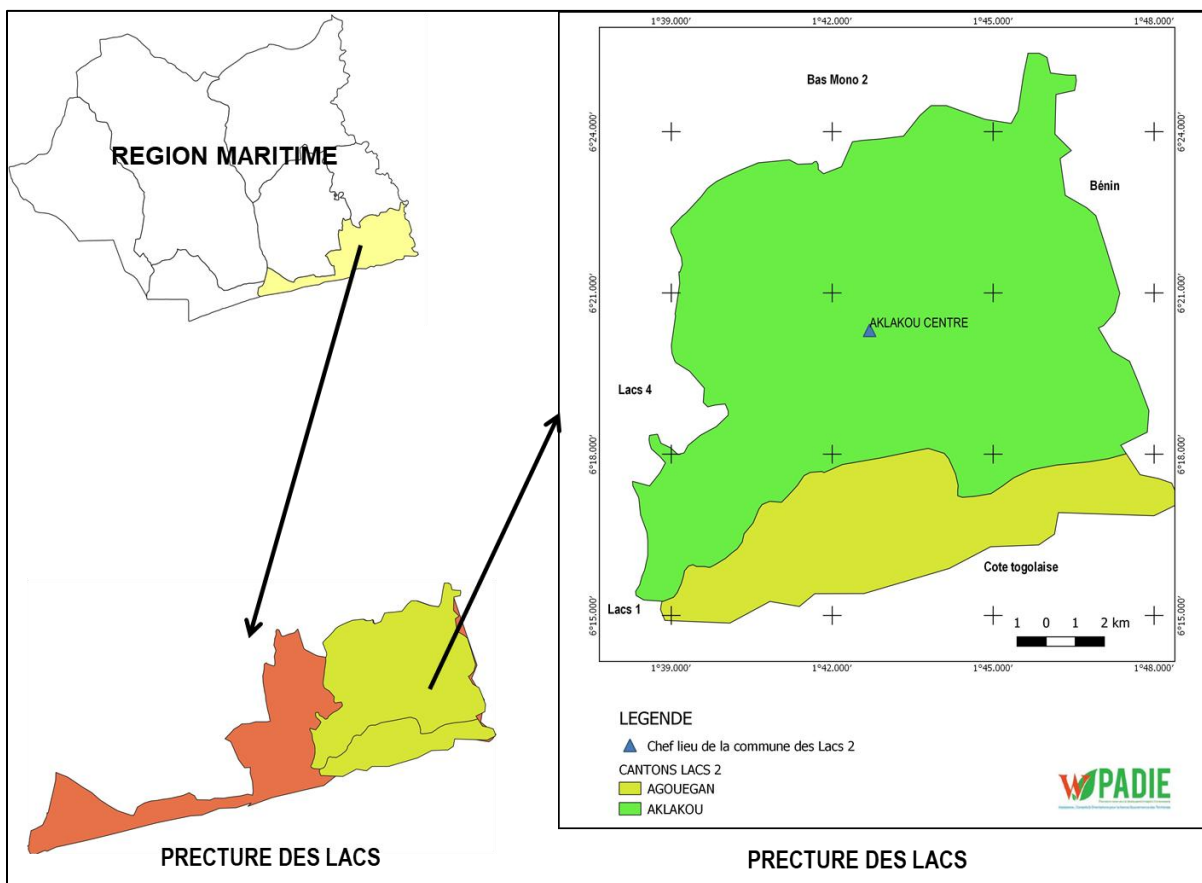
PARTIE I : PRESENTATION DE LA COMMUNE

I. GENERALITES SUR LA COMMUNE DES LACS 2

1.1. Localisation géographique

La commune des Lacs 2 est située au Nord-Est de la région Maritime entre 6°23' et 6°45' de latitude Nord et entre 1°63' et 1°81' de longitude Est. Elle est limitée au Nord par la commune de Bas Mono 2 (Préfecture de Bas-mono), au Sud par la lagune Gbaga, à l'Est par la République du Bénin et à l'Ouest par les communes Lacs 1 et Lacs 4. Elle couvre une superficie de 227 km². Cette commune dont le Chef-lieu est Aklakou est composée de deux grands cantons à savoir Aklakou et Agouegan (Carte1).

Carte 1 : Localisation de la commune des Lacs2



1.2. Cadre physique

1.2.1. Relief et sols

Tout comme tout le Sud-Est du Togo, le relief de la commune des Lacs 2 est dominé par une pénéplaine moins prononcée descendant d'une altitude de 175 m jusqu'au niveau de la mer. La partie inférieure (aval) de la zone reste dominée par de très faibles altitudes où les différents cours d'eau se jettent dans le complexe fluvial lagunaire. Le Mono et la Gbaga possèdent des plaines alluviales se situant à des altitudes comprises entre 0 – 25 m, entourées de paysages de plaines à altitude comprise entre 25 et 175 m. Globalement, Le relief de cette commune est constitué de la plaine du littoral et du plateau continental. (MERF, 2017 & WACA, 2022).

Les formations géologiques sont constituées de roches sédimentaires provenant des dépôts récents fluvio-lacustres, lagunaires et littoraux du quaternaire supérieur. Ces formations alluviales reposent sur un substratum géologique de formation précambrienne, des formations tertiaires (Avumandi, 2019).

Les sols de la commune des Lacs 2 sont diversifiés et constitués de sols inondés des vallées alluviales, peu évolués et hydromorphes, du sable marin ainsi que de la terre de barre. Les principaux de la commune sont : sols à sesquioxides lesquels sont des sols ferrallitiques non hydromorphes, sols hydromorphes à gley et à pseudogley, sols minéraux bruts et sols peu évolués. On retrouve aussi les vertisols dans les plaines d'inondation de la rivière Gbaga (Avumandi, 2019, WACA, 2022).

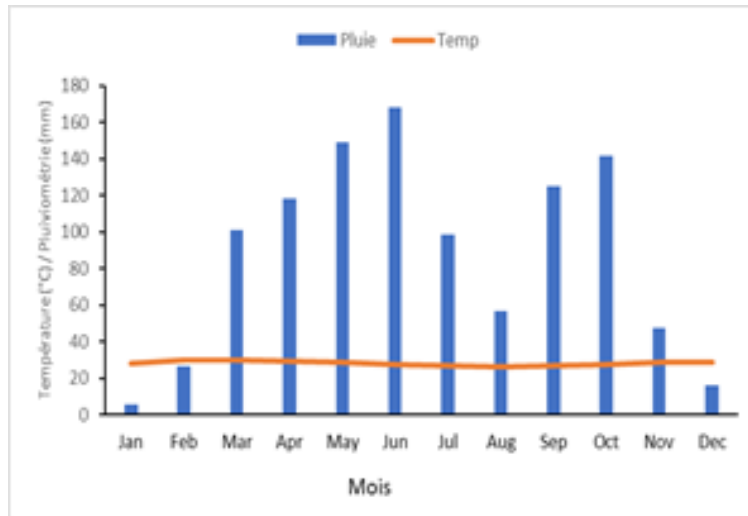
1.2.2. Climat

La commune des Lacs 2 jouit d'un climat soudano-guinéen subéquatorial, caractérisé par des alternances de saisons pluvieuses et de saisons sèches. Le régime pluviométrique est bimodal, avec deux extrêmes, le premier en juin et le second en septembre/octobre caractérisé par deux saisons de pluie et deux saisons sèches (PNUD, 1984 ; Millet, 1986 ; Bliivi, 2005). Au total, la zone enregistre en moyenne sept (07) mois pluvieux par an.

Sur la période 1987 à 2019, la moyenne annuelle des précipitations avoisine 1090 mm. La grande saison des pluies débute en mars et s'achève en août. La petite saison des pluies, brève, couvre trois mois, de septembre à novembre (Figure 3). Par contre, les mois de novembre à février et d'août correspondent respectivement aux manifestations de la grande et de la petite saison sèche (Avumandi, 2019 ; QCN, 2021, WACA ; 2022).

Les températures moyennes varient entre 26,24 °C et 29,93 °C. Les températures maximales sont, en général, plus élevées en saison sèche qu'en saison humide. Les mois enregistrant les températures maximales les plus élevées sont les mois de novembre, décembre, janvier, février et mars et les plus faibles valeurs s'observent par contre en juin, juillet et août. Le maximum moyen mensuel le plus élevé est enregistré au mois de janvier avec 29,93 °C, tandis que le minimum moyen mensuel le plus bas est relevé au mois d'août (26,24 °C) (Avumandi, 2019 ; WACA ; 2022).

Figure 3: Diagramme ombrothermique selon Gaussen de la station de Tabligbo



(Source : WACA, 2022)

1.2.3. Hydrographie

La commune des Lacs 2 est drainée par un réseau de cours d'eau dont principalement, le fleuve Mono. Ce grand fleuve a un écoulement orienté sud-ouest et déverse ses eaux dans l'Océan Atlantique. Ce fleuve sert de frontière naturelle entre le Togo et le Bénin. Hormis le fleuve, le territoire des Lacs 2 est drainé par la rivière Gbaga dont l'écoulement orienté nord-sud, se jette dans le cordon lagunaire du littoral togolais. Cependant, il faut relever le flux d'eaux marines du sud vers le nord dans la rivière Gbaga qui entraînent la formation des eaux saumâtres propices au développement de la mangrove. En ce qui concerne les eaux souterraines, il existe dans les Lacs 2 une importante réserve d'aquifère sédimentaire, constituée des nappes d'eaux du continental terminal.

1.3. Cadre Biotique

1.3.1. Végétation et flore

La Commune des Lacs 2 se situe au Sud Est de la zone écologique V, dite côtière (Ern, 1979). Cette zone est caractérisée par un paysage ouvert constitué, d'une part, d'une mosaïque d'écosystèmes fortement perturbés tels que les cultures, les jachères, les fourrés à palmiers à huile (*Elaeis guineensis*) et les villages. Cependant on y retrouve des reliques d'écosystèmes peu perturbés (savanes guinéennes et îlots de forêts denses sèches) (Kokou et al., 1999). Globalement, l'occupation du sol relève une prédominance des terres cultivées (31,98 %), des forêts claires et savanes boisées (20,01%), des savanes arborées et arbustives (19,61) (MERF, 2016). Il en résulte une mosaïque de formations végétales dégradées dominée par une matrice à savanes arbustives et marécageuses à *Mitragyna inermis* avec des taches de reliques de forêts denses à *Milicia excelsa* et *Antiaris africana*. Cette commune présente également des plantations monospécifiques de tecks, de palmiers, d'eucalyptus ou d'acacia. Les espèces à valeur

d'indice d'importance les plus élevées dans les Lacs 2 sont : *Elaeis guineensis* Jacq., *Lonchocarpus sericeus* (Poir.) Kunth, *Anogeissus leiocarpus* (DC.) Guill. & Perr., *Tectona grandis* L.f., *Ceiba pentandra* (L.) Gaertn., *Albizia zygia* (DC.) J.F. Macbr.

1.3.2. Faune

Les écosystèmes de la commune des Lacs 2 étaient jadis caractérisés par une biodiversité animale riche et abondante. Cependant, elle a été soumise à des pratiques de gestion qui ont provoqué progressivement sa disparition. D'après les résultats des travaux d'inventaires des mammifères effectués dans les îlots forestiers de la commune, 19 espèces de mammifères réparties en onze (11) familles et cinq (05) ordres du règne animal (carnivores, primates, rongeurs, artiodactyles et siréniens) y ont été dénombrés. Les mammifères les plus abondantes sont : *Atilax paludinosus*, *Cephalophus rufilatus*, *Cercopithecus mona*, *Chlorocebus tantalus*, *Erythrocebus patas*, *phacochère*.

Par rapport à la faune aviaire, Lacs 2 regorge d'une très grande diversité d'oiseaux, surtout les oiseaux d'eau. Les opérations d'inventaire ont permis de dénombrer 73 espèces d'oiseaux regroupées dans vingt-deux (22) familles.

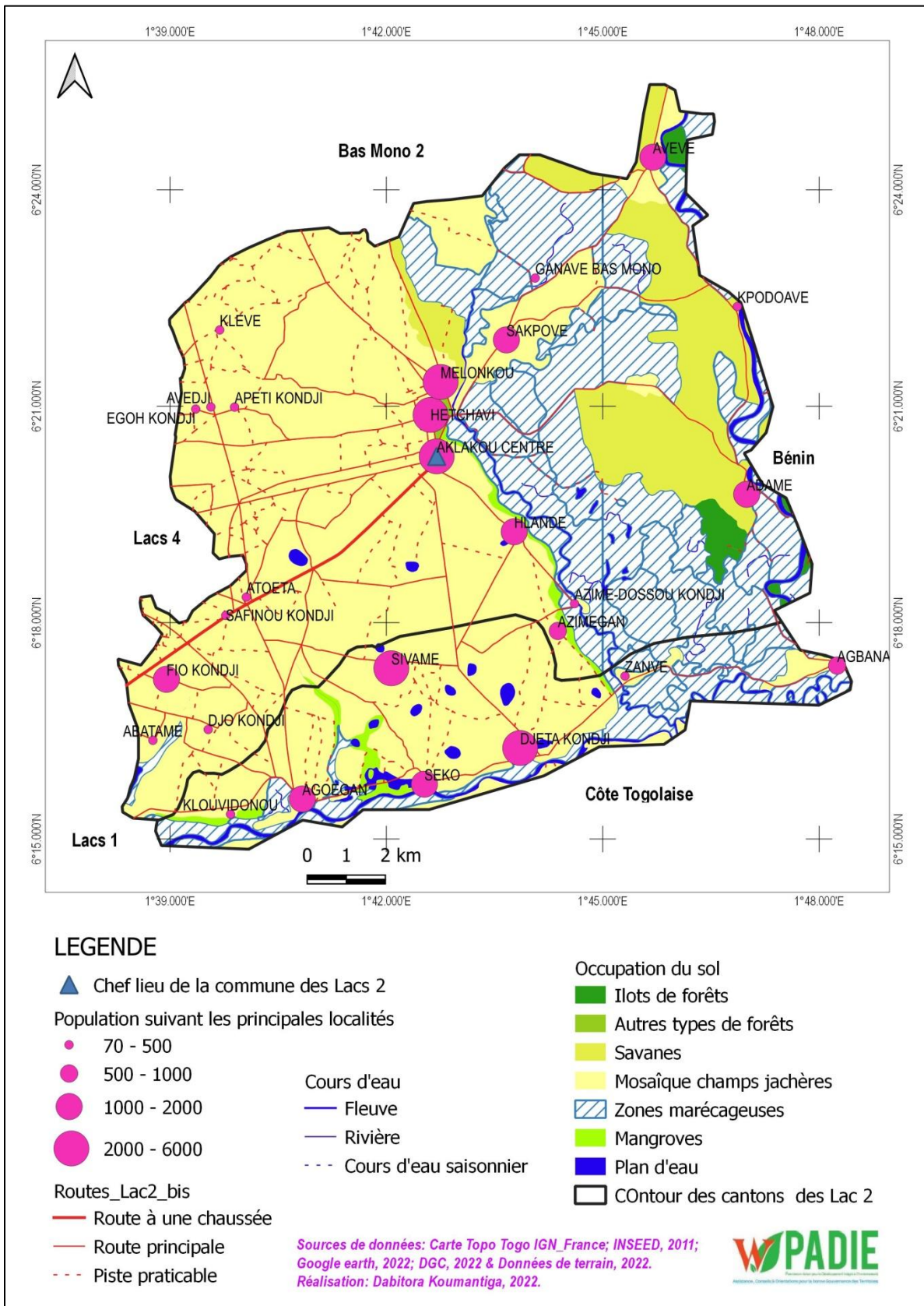
Lacs 2 est une commune riche en reptiles. Un total de 52 espèces de reptiles réparties dans 19 familles a été inventorié dans l'écosystème de cette commune. Les espèces les plus représentées sont les crocodiles (*Crocodylus suchus*), les tortues, les varans (*varanus niloticus*, *V. ornatus* et *V. exanthematicus*) et les pythons.

1.3.3. Cadre humain

1.3.3.1. Situation démographique de la commune

La population des Lacs 2 en 2010 était de 43 929 habitants (DGSCN, 2010). Selon les résultats du 5^{ème} Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5), la population des Lacs 2 s'élève à 42 855 habitants en 2022 soit une densité de près de 189 habitants/km². (INSEED, 2023). Le canton d'Aklakou, regorge les localités de fortes densités humaines (Carte 2). L'analyse des données montre que la population de la commune des Lacs 2 compte 47,7% d'hommes pour 52,3% de femmes. Cette commune présente une forte proportion de jeunes (53% de la population a moins de 20 ans). La population est en majorité rurale (environ 75% de la population totale). (INSEED, 2010). Les groupes socio-culturels de la commune sont constitués de Xwla, Mina, Guin, Adja, Fon, Evé, Adja-Evé, et autres (Kabyè, Ouattchi, peuls, Haoussa, Yoruba etc.). La langue dominante habituellement pratiquée par ces populations est le Mina. Les groupes religieux sont les chrétiens et la religion traditionnelle africaine (RTA) qui est bien pratiquée dans la commune.

Carte 2: Population de la commune des Lacs2



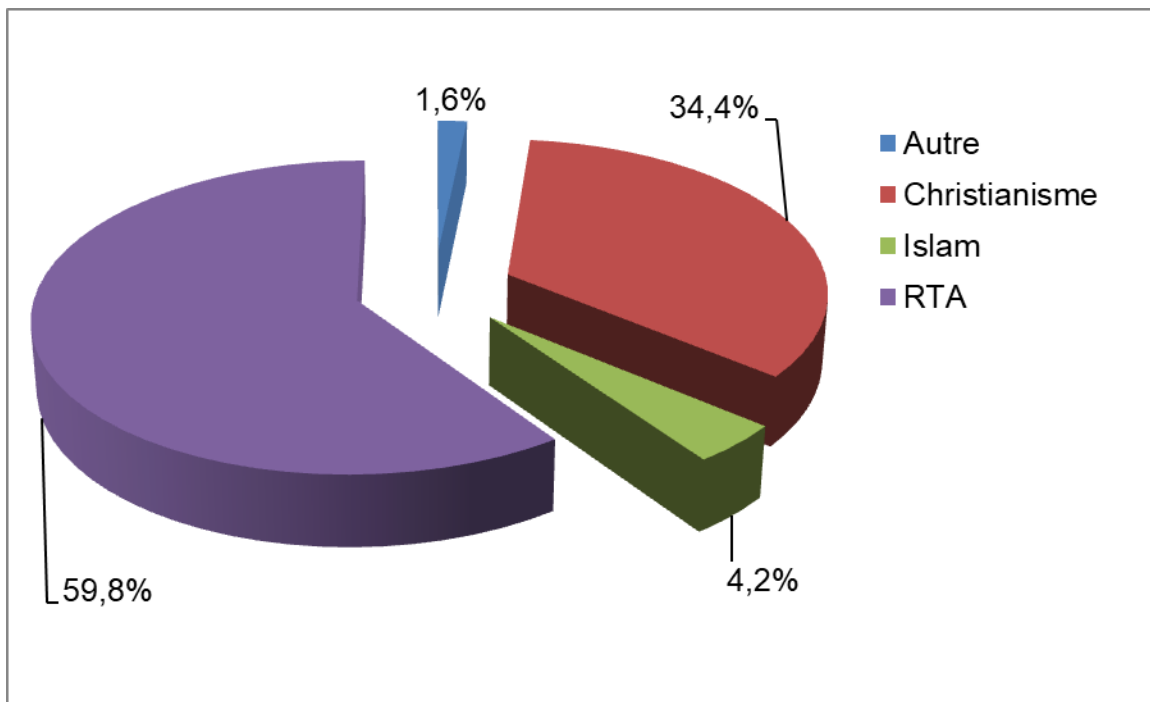
1.3.3.2. Activités socioéconomiques

L'agriculture demeure l'activité primordiale des habitants de la commune des Lacs 2. Elle est traditionnelle, avec un nombre élevé de petites exploitations individuelles ou familiales, basées sur des techniques archaïques. Depuis 2010, l'installation des projets de développement rural et la naissance de groupements assistés d'ONG ont permis une légère augmentation de la productivité agricole dans leurs zones d'intervention. Les principales spéculations concernent les cultures vivrières (maïs, haricot, manioc etc.), les cultures de rente (palmier, cocotier...) et les cultures maraîchères (Tomate, piment etc.). Outre l'agriculture, la pêche (maritime et fluviale), le commerce, la transformation des produits agricoles, l'artisanat et l'exploitation de bois de chauffe sont également des activités économiques pratiquées dans la commune (ANGE, 2015, MERF, 2019).

1.3.2.2. Religion, us et coutumes

Les données recueillies auprès de la population de la commune indiquent que 59,8 % de la population interrogée pratiquent la Religion Traditionnelle Africaine (RTA), 34,4% pratiquent le christianisme, 4,2% pratiquent l'Islam et le reste (1,6%) pratiquent les autres religions (Figure 4).

Figure 4: Distribution de la population suivant la religion pratiquée



PARTIE II : BILAN DIAGNOSTIC

II. RESULTATS DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE

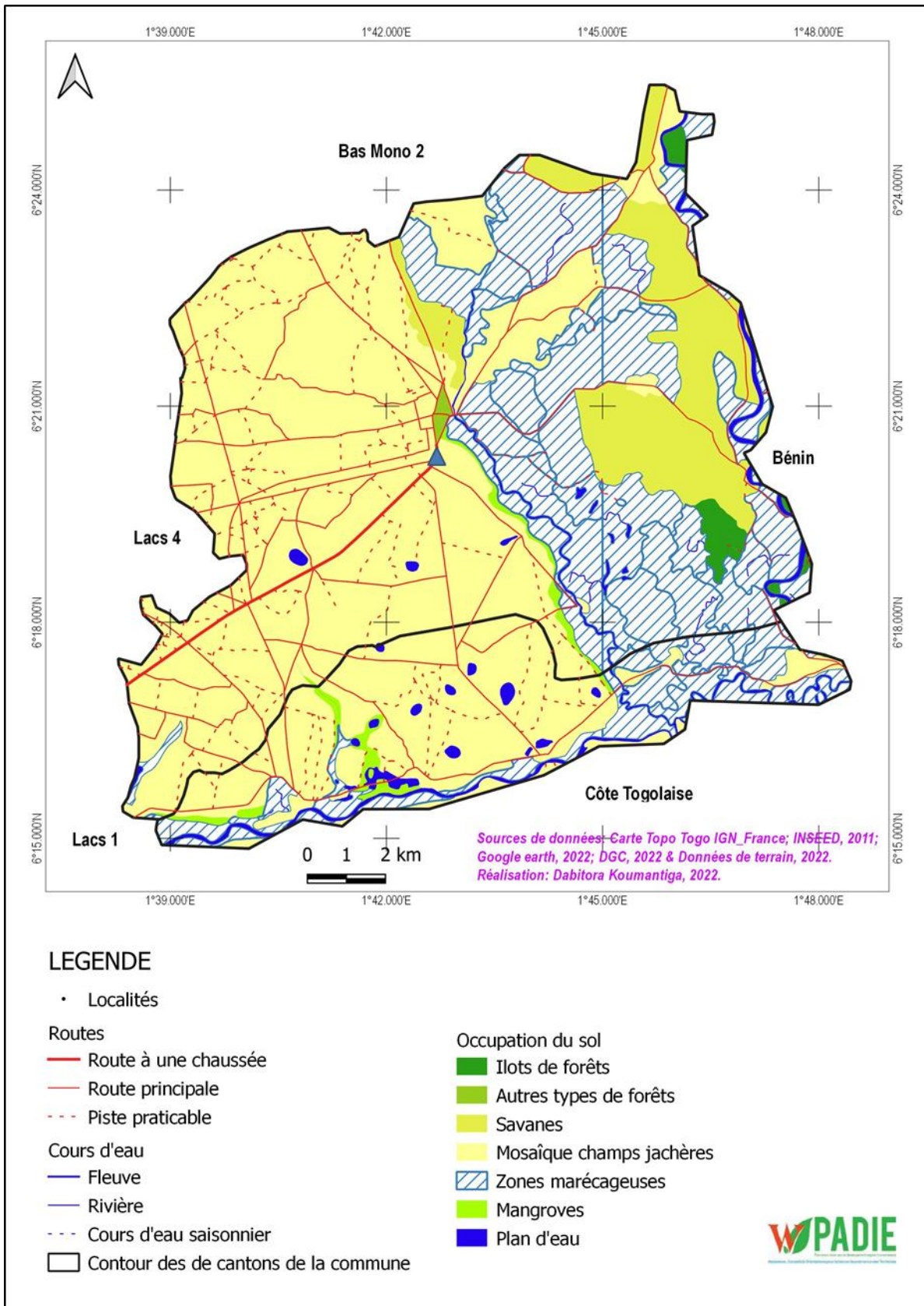
2.1. Aménagement urbain et foncier

2.1.1. Organisation de l'espace communal

Lacs 2 présente une urbanisation lente avec un taux d'occupation des agglomérations proche de 30 % du territoire (Carte3). Le territoire communal des Lacs 2 présente trois zones à savoir : une zone urbaine, périurbaine et rurale.

- Les zones urbaines sont localisées dans les localités d'Aklakou Atoèta, Agouègan. Elles sont marquées par la concentration des équipements et services urbains et les différentes activités économiques qui se déroulent dans les marchés et le long des axes principaux. Ces zones présentent de grands espaces dédiés à l'agriculture et à l'élevage. On y retrouve quelques bâtiments à étages (R+1 maximum), les installations des activités économiques (étalages, boutiques, ateliers, petit bar restaurant etc.) en bordure des voies.
- Les zones périurbaines se retrouvent autour de la zone urbaine qui joue le rôle de zone tampon entre celle-ci et la zone rurale. Elle est constituée de la périphérie des villages limitrophes des villages d'Akakou et d'Agouegan. Cette zone se distingue par des habitations en semi dur, le long des voies d'accès.
- Le reste des villages des cantons d'Aklakou et d'Agouegan est constitué des zones rurales. Les activités agricoles et d'élevage y sont très fortement représentées. Les techniques de construction se matérialisent par des rectangulaires en banco ou en semi dur couvertes de tôles ou de chaume reliées par des murets qui laissent apparaître des cours et quelques cases. Ces zones rurales sont essentiellement occupées par les champs, les jachères, les zones marécageuses et les formations forestières telles que les plantations, les ilots de forêts denses et les savanes (Carte 3).

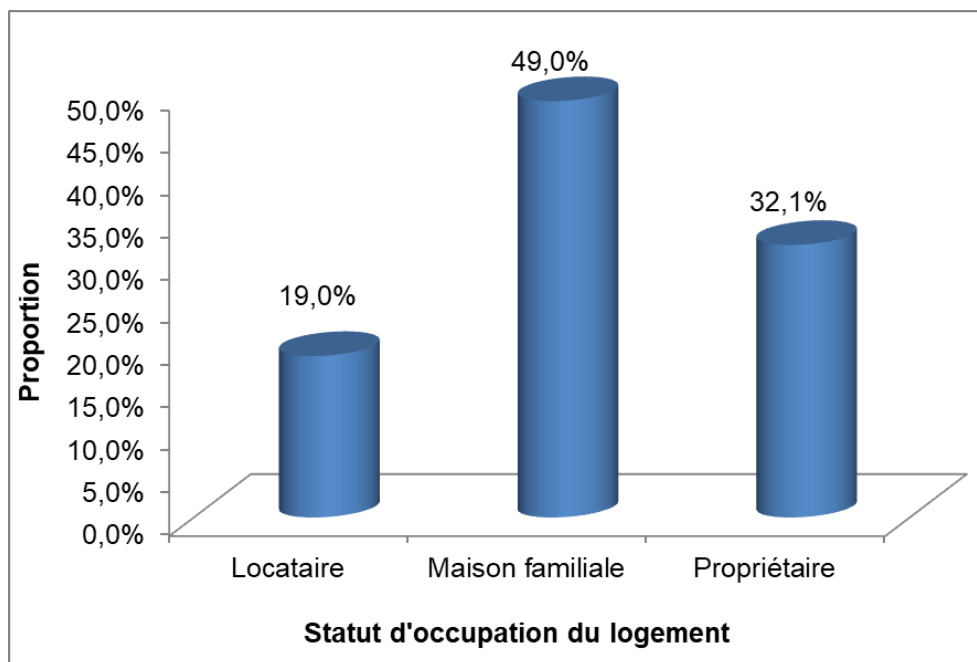
Carte 3: Occupation du sol de la commune des Lacs2



En ce qui concerne la fonctionnalité de l'espace communal, Lacs 2 est une commune essentiellement rurale avec des lotissements peu viables. La principale fonction des agglomérations de la commune est celle résidentielle. Reparties sur l'ensemble du territoire de la commune comme de petits ilots, les zones à forte prédominance résidentielle présentent un cadre bâti assez dense et diversifié caractérisé par une cohabitation des constructions précaires, modernes, vétustes etc.

On y retrouve une concentration de résidences familiales (Figure 5). En effet, près de 50% de la population vivent dans les maisons familiales. 32,1% de la population vivent dans leurs propres maisons et le reste de la population est en location par rapport au logement (19%).

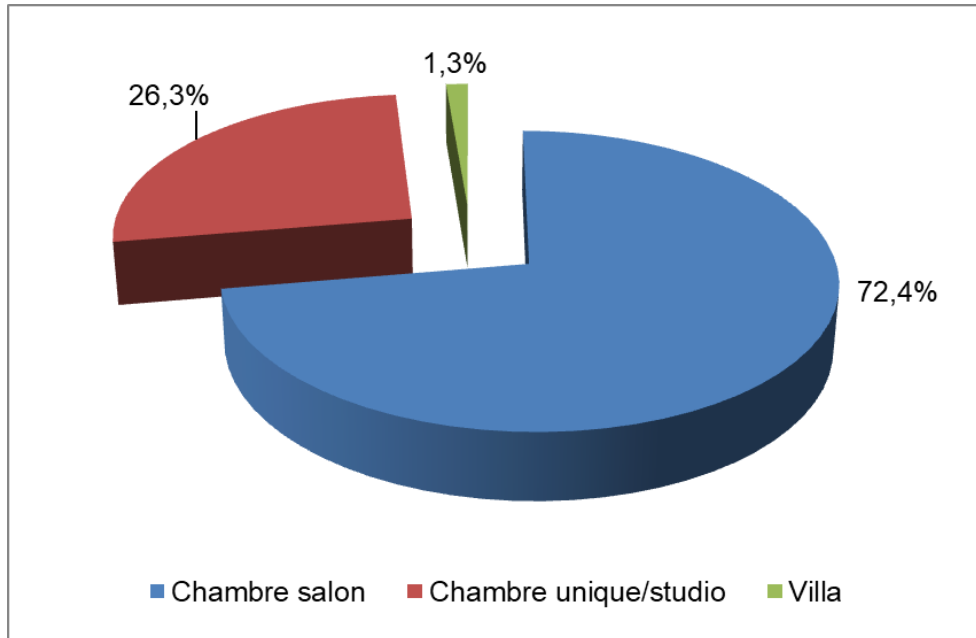
Figure 5: Statut d'occupation



Source : Enquêtes de terrain, PADIE 2022

La chambre et salon (72,4%) est le type de logement dominant dans la commune, près de 26,1% vive dans les studios uniques et seul 1,3% vivent dans les villas ou maison à étages (Figure 6).

Figure 6: Type de logement



Source : Enquêtes de terrain, PADIE 2022

Dans la commune des Lacs 2, les petites zones à forte activités économiques s'observent dans les environs des marchés d'Aklakou et d'Agouegan. Dans ces zones on observe en plus des logements, des boutiques et des ateliers de toutes sortes.

2.1.2. Foncier : accès et sécurisation

La commune des Lacs 2 est constituée de populations autochtones et allochtones. Les populations autochtones, premiers occupants accèdent au foncier par héritage. L'héritage est réservé aux descendants des familles autochtones. Par contre, le prêt et l'achat sont les modes d'octroi des terres agricoles aux étrangers. En effet, les étrangers et les personnes n'appartenant pas aux familles et collectivités propriétaires terriennes accèdent au foncier par prêt selon les modalités convenues de commun accord entre les parties. Parmi les modes d'acquisition des terres agricoles, l'héritage en est le principal (62%). Ceci reflète la situation au plan national où 53,7 % des terres cultivées sont acquises par héritage contre 17,3 % par prêt/usufruit, 2,4 % par achat (MAEP, 2019).

La commune des Lacs 2 en tant qu'institution dispose peu de domaine foncier propre à elle en dehors des domaines abritant des infrastructures appartenant à la commune comme les marchés. Elle ne maîtrise pas le domaine privé de l'Etat (réserves administratives). En effet, il n'existe pas un répertoire actualisé de ces réserves présentant leur géolocalisation, caractéristique et stratégie de gestion et ou de mise en valeur. Les litiges fonciers existent dans la commune. Elles sont attribuables à l'imprécision des limites des parcelles des différentes collectivités et à la vente anarchique

des terres agricoles. Au niveau local, le règlement de ces conflits fonciers est porté devant l'autorité du chef village, parfois après l'échec des premières tentatives au niveau des chefs de collectivité

❖ **Problématique liée à l'aménagement de l'espace communal et au foncier**

- Manque d'urbanistes pour appuyer les projets de lotissement ;
- Vente des terres sans consulter les chefs ;
- Les constructions et l'occupation de l'espace se font sans aucun contrôle des services techniques de la mairie ;
- La mairie ne maîtrise pas le domaine des réserves. Aussi, certains cas de lotissements se font sans l'application des normes surtout en ce qui concerne la non prévision des réserves administratives ;
- La population des Lacs 2 manque de culture de la sécurisation foncière à travers les dispositions en vigueur au Togo ;
- Aussi, il existe des litiges fonciers au sein des familles qui jouent en défaveur de la cohésion sociale.

Face à ces problèmes, les défis à relever sont :

- la maîtrise et la sécurisation du domaine foncier communal ;
- la résolution du problème foncier ;
- le traçage des routes dans les zones rurales ;
- la consultation et la demande systématique de l'avis des chefs avant l'occupation des terres,
- le morcellement des terres pour avoir des réserves administratives
- l'élaboration d'un schéma directeur pour Agouegan.

❖ **Analyse FFOM de l'aménagement de l'espace communal**

Tableau 4: FFOM de l'aménagement de l'espace communal

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un SDAU pour la ville d'Aklakou - Existence de quelques réserves administratives - Existence des espaces aménageables - Existence du mono, - Présence des aires forestières naturelles protégées, - Position géographique de la commune par rapport au Bénin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Non contrôle de l'occupation des réserves administratives, - Absence de réserves communales - Faible demande de permis de construire - Insuffisance de ressources humaines en matière d'urbanisme parmi le personnel de la mairie, - Manque d'équipements pour les services de la commission domaniale

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'élaboration du SNAT - Existence et appui du ministère du plan de l'urbanisme et de l'habitat, - Adoption du nouveau code foncier et qui est en cours de révision - Loi 67-228/PR du 24 octobre 1967 relatives à l'urbanisme au permis de construire, - Projet Waca. 	<ul style="list-style-type: none"> - Extraction minières (sable des rivières) - Les aléas climatiques.

2.2. Secteur économique

2.2.1. Secteur Primaire : Agriculture, élevage et pêche

❖ Agriculture

Lacs 2 est une commune essentiellement agricole. En effet, l'agriculture y compris l'élevage et la pêche occupe plus de 80 % des habitants des Lacs 2. Elle est la principale source de revenus pour la majorité de la population. Les analyses des résultats des enquêtes ménages montrent que 77,25% des chefs de ménages des Lacs 2 pratiquent principalement l'agriculture. Cependant, ils pratiquent d'autres activités génératrices de revenus comme la transformation des produits agricoles (17 %), la pêche (23 %) et le petit commerce (18%).

Dans la commune des Lacs 2, la production agricole est de type traditionnel. Elle est de type extensif sur brûlis avec une faible utilisation des techniques modernes de production. L'extension des champs est basée sur l'utilisation des feux incontrôlés au détriment des habitats. La houe et la machette constituent les principaux outils de travail du sol. Dans la plupart des cas, il s'agit de polyculture caractérisée par l'association des plantes vivrières à des plantes légumières et/ou à des plantations de palmier à huile dans les champs.

En termes de spéculation, le maïs et le manioc restent les principales cultures dans les localités des Lacs 2. Par rapport aux cultures maraîchères, elles sont suffisamment produites dans toutes les localités de la commune. Les principales cultures maraîchères étant la tomate (plus de 70%), le piment (32%), la corète potagère (21%).

En dehors de l'objectif d'autoconsommation, les producteurs procèdent à la vente de l'autre partie sur le marché local, celui d'Aklakou et aux commerçants en provenance d'Aneho. Plus 89% des agriculteurs des Lacs 2 produisent le maïs deux fois l'an. La superficie affectée à la production du maïs est en moyenne de 1,1 ha (MERF, 2022, DSID, 2021). La tomate est produite annuellement deux fois par an, 45% des enquêtés. En ce qui concerne le piment, 52% des enquêtés produisent deux fois dans l'année. La superficie moyenne affectée à la culture maraîchère varie entre 0,25 et 0,40 ha.

❖ Elevage et pêche

L'élevage constitue pour les populations une activité secondaire. C'est un élevage essentiellement extensif qui concerne les caprins, les ovins, les porcins et la volaille. Il existe dans la commune des campements peulh et des éleveurs de bovins.

Les reliques forestières des Lacs 2 regorgent des potentialités en ressources pastorales qui attirent les éleveurs de bovins transhumants. Ainsi, toutes ces forêts sont parcourues de jour comme de nuit de manière anarchique par les troupeaux de bœufs transhumants en provenance des localités voisines. Par ailleurs, ces éleveurs transhumants à la recherche d'herbes fraîches, utilisent les feux de végétation. Ces pratiques génèrent de tensions et de conflits récurrents avec les populations locales.

Dans la commune des Lacs 2 la pêche est une activité traditionnelle des populations riveraines des cours d'eau tels que Mono et Gbaga. La période d'abondance des captures couvre les mois d'octobre à juin tandis que les mois de juillet à septembre sont caractérisés par une baisse des captures (WACA, 2022). Les produits de pêche sont constitués par les poissons et les crevettes. Les engins de pêche utilisés par les pêcheurs sont la palangre, l'épervier, l'hameçon, le filet maillant dormant, la nasse, la crevettière et autres. Le fleuve Mono renferme une diversité de ressources halieutiques.

Dans la commune, les infrastructures agricoles sont très faibles et se résument par la présence de plateformes multifonctionnelles, ZAAP et de quelques magasins de stockage de produits.

Problématique liée à de l'agriculture, l'élevage et la pêche

Les problématiques du secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche sont :

- Manque de tracteur pour labour ;
- Absence d'usines de transformation des produits agricoles (Tomates) ;
- Coût élevé d'intrants chimiques et leur rareté ;
- Baisse des prix des produits agricoles surtout de la tomate et le gari
- Manque de chambre froide pour conserver certains produits périssables ;
- Manque de magasin de stockage dans les localités ;
- Mévente des produits agricoles ;
- Non application des nouvelles techniques culturales ;
- Mauvais état des pistes conduisant à des pertes post-récoltes ;
- Absence de coopérative agricole entraînant la fragilité du système productif ;
- Le problème de transhumance/bouvières qui dévastent les cultures et mauvais règlement des conflits entre peulh et agriculteur,
- Les cultures de contre saisons sont impossibles à cause des bœufs ;
- En matière d'héritage, les femmes ont difficilement accès à la terre pour cultiver ;
- Dévastation des cultures surtout le manioc par les animaux des bouvières et peulh ;

- Insuffisance de l’accompagnement des services d’appui et d’encadrement de l’ICAT. Cependant à partir de 2022, les services de l’ICAT s’efforcent pour mettre à la disposition de chaque canton un conseiller agricole. Ceci va contribuer à pallier ce déficit ;
- Les agents des services de l’ICAT sont peu connus par la population
- Manque de moyen et équipement pour pratiquer l’irrigation malgré l’abondance des cours d’eau dans les localités ;
- Mauvais état des routes rendant difficile le transport des produits agricoles
- Insuffisance de matériel moderne de pêche limitant le développement du secteur de la pêche.

Pour faire face à ces problèmes, les défis suivants sont à relever

- Encourager la pratique de l’agriculture biologique afin de faire face à la cherté des intrants et à la préservation de la santé ;
- Faciliter l’accès à la terre à tout le monde ;
- Promouvoir la mécanisation de l’agriculture ;
- Sensibiliser les jeunes à s’investir dans l’agriculture ;
- Subventionner les intrants agricoles et leur accès ;
- Doter chaque localité ou canton de tracteurs pour labour ;
- Construire les magasins de stockages de produits agricoles ;
- Diminuer les prix des intrants pour favoriser plus leur utilisation
- Accompagner les agriculteurs dans le respect des itinéraires techniques par l’ICAT ;
- Construire les forages, barrages et digue pour favoriser l’irrigation dans le but faire face à la rareté des pluies ;
- Aménager les bas-fonds à des fins agricoles et piscicoles ;
- Renforcer et multiplier les ZAAP dans les cantons ;
- Résoudre les problèmes de transhumance par la mise en place d’un comité de résolution des conflits avec dommage et intérêt ;
- Mettre en place un syndicat pour l’harmonisation des prix des produits agricoles sur le marché.

❖ **Analyse FFOM du secteur de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche**

Tableau 5: FFOM du secteur de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des terres cultivables ; - Existence des cours d’eau, zones marécageuses et bas-fonds ; - Volonté de la population pour entreprendre dans la production maraîchère ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau d’organisation des acteurs agricoles - Difficultés d’accès à la terre des femmes et des démunis ; - Faible pratique de valorisation et de production d’engrais verts

- Existence des eaux pour la pisciculture	- Moyens de production rudimentaires ; - Déboisement excessif des parcelles cultivables
Opportunités	Menaces
- Existence du MIFA - Institutions étatiques et PTF disponibles pour accompagner le développement de l'agriculture ; - Existence de marchés cantonaux, préfectoraux, et internationaux ; - Existence des filières agricoles porteuses dans la commune telles le soja, l'ananas, les noix de palme etc.	- Insuffisance des engrais chimiques - Prix élevé des intrants agricoles - Aléas climatiques (Irrégularités des pluies, inondation), - Dégâts des cultures et des récoltes par les parasites et les éleveurs locaux des bovins et des caprins - Exode rural - Baisse de la fertilité des sols, - Vols des récoltes et des animaux - Bradage des terres agricoles

2.2.2. Secteur secondaire

2.2.2.1. Industrie, Mines, énergie et télécommunication

La commune des Lacs 2 ne regorge pas assez de réserve minière en dehors du sable qu'on retrouve dans le mono. Ce sable est généralement exploité par les privés. Les carrières de sable d'Agokpamé et de Sivamé pour lesquelles des études d'impact environnemental ont été réalisées, constituent pour le moment les seules ressources du sous – sol de la commune. Les autres carrières de sable subissent des conditions d'exploitation médiocres. L'extraction actuelle non contrôlée pourrait conduire certainement à une catastrophe environnementale. Il n'existe pas de données chiffrées sur l'exploitation des carrières. Le sable extrait est consommé localement dans la commune ou acheminé vers les communes voisines. De nouvelles modalités d'exploitation et de gestion des carrières de sable doivent être envisagées afin d'éviter à la Commune la perte de recettes

En ce qui concerne le secteur de l'énergie électrique, le réseau de distribution est assuré par la Compagnie d'Énergie Électrique du Togo (CEET). Tous les grands villages ont accès à l'électricité. On y observe une proportion importante des branchements anarchiques communément appelée araignées. Cependant, l'électrification reste insuffisante dans certaines localités reculées surtout dans le canton d'Agouegan. En dehors de quelques lampadaires de la CEET installés au niveau des chefs-lieux des cantons, l'éclairage public est assuré par quelques lampadaires solaires qui sont installés dans chaque canton au niveau des grands villages. La plupart de ces lampadaires sont tombées en panne. Dans les concessions, les torches électriques sont

les principaux moyens d'éclairage (62%). Certaines concessions utilisent les panneaux solaires (14%).

Pour ce qui concerne l'énergie de cuisson, il ressort que 97% des populations fait recours au bois de chauffe ou au charbon de bois. Seuls 23% associe le gaz au bois-énergie. Près de 96% reconnaissent que le bois-énergie devient de plus en plus rare au fil des années.

Malgré la forte production de tomate, du palmier à huile et du cocotier, qui peuvent être transformés sur place, il n'existe dans la commune des Lacs 2 aucune unité industrielle.

En matière de télécommunication, les deux réseaux de télécommunication togolaises notamment Togocom et Moov Africa Togo sont présents dans la commune. Une partie de la commune est couverte par les réseaux de télécommunication de la république du Bénin à savoir Moov Africa Bénin. Dans certaines localités telles que Agbanakin, Adamé, Avévé etc., les réseaux togolais sont défectueux si bien que les populations de ces zones préfèrent s'abonner au réseau du Bénin.

❖ Problématique liée au secteur de mines, industrie, énergie et télécommunication

Les problématiques sont :

- Exploitation abusive des plantes de la mangrove pour les besoins accru en bois énergie,
- Non branchement des compteurs de CEET dans certaines localités,
- La ligne électrique d'Agbanakin, Djeta, Seko et Agouegan est connectée sur le réseau du Bénin. Ces localités subissent des coupures intempestives pouvant durer toute une journée entraînant des problèmes de sécurité,
- Faible niveau de maintenance des lampadaires,
- Diminution du potentiel des ligneux à vocation bois-énergie,
- Coût élevée de gaz,
- Faible industrialisation
- Faible couverture des réseaux Togocom et Moov Africa Togo de certaines zones de la commune.
- Faible accessibilité à l'énergie solaire dans la commune.

Pour faire face à ces problèmes, les défis suivants sont à relever

- Assurer l'extension du réseau électrique à l'autre localité de la commune,
- Rendre accessibles l'utilisation du GPL et de l'énergie solaire,
- Promotion de la culture du bois énergie.

Analyse FFOM du secteur de mines et énergie

Tableau 6 : FFOM du secteur des mines et énergie

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de la latérite et du sable - Existence du réseau de la CEET - Existence des zones propices pour la mise en place des plantations à vocation bois-énergie 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'unité de transformation moderne des produits locaux (Tomates, noix de palme etc.) - Faible niveau de vulgarisation des alternatives énergétiques, - Insuffisance de l'extension du réseau électrique, - Faible taux d'électrification rurale, - Faible initiative de production du bois-énergie - Pas de stratégie d'efficacité énergétique
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de partenariat en matière de l'exploitation des mines - Existence de potentialités d'utilisation de l'énergie solaire ; - Existence d'un projet de la GIZ relatif au bois énergie 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de programme pour l'extension du réseau électrique, - Les aléas climatiques qui affectent le potentiel en bois énergie et détruisent les installations électriques

2.2.2.2. L'artisanat et formation professionnelle

L'artisanat dans la commune est caractérisé par l'existence des ateliers de menuiserie, de soudure, de tissage, de couture, de coiffure et de réparation d'engins à deux roues. Ce secteur est sous le contrôle des chambres de métiers qui sont au niveau régional, préfectoral et cantonal. D'après les investigations de terrains 9,2% des chefs de ménages sont des artisans. Les activités de l'artisanat contribuent au développement économique de la commune. En effet, comme artisans et hommes de métiers, on peut citer : les menuisiers, les maçons, les cordonniers, les charpentiers, les soudeurs, les électriciens, les puisatiers, les forgerons, les ferrailleurs, les tailleurs, les tisserands, les coiffeurs, les plombiers, les fabricants de savon, les vanniers etc. Ces artisans et hommes de métiers jouent un rôle important dans l'équipement des bâtiments, dans le transport, dans l'alimentation en eau, dans l'habillement. C'est grâce à eux que dans la Commune, on peut assurer, en rapport avec d'autres secteurs, les cinq besoins fondamentaux de l'homme.

L'apprentissage est traditionnel et ne requiert aucun niveau de formation préalable. Il s'adresse à toute personne scolarisée, non scolarisée, déscolarisée. Il dure en moyenne trois (03) ans. Le maître et l'apprenant sont liés par un contrat d'apprentissage.

L'apprenant voit faire les différents travaux pendant un certain temps et on le teste en lui passant progressivement la main. La formation est sanctionnée par un Certificat de Fin d'Apprentissage (CFA). Il existe un centre d'apprentissage des sœurs religieuses dans le domaine de l'art culinaire et de la couture

Dans la commune des Lacs 2, le secteur de l'artisanat est peu valorisé dans la commune due au fait que ce secteur est caractérisé par un faible accès des acteurs aux financements et un manque d'équipement adéquat.

❖ **Problématique liée à l'artisanat**

Le secteur est confronté à un certain nombre de problèmes dont :

- Manque de moyens financiers pour le démarrage des activités par le jeune maître artisan,
- Faible structuration professionnelle au niveau local,
- Prédominance de l'informel,
- Faible accès aux financements, la qualité des responsables de la formation/apprentissage à mieux encadrer et améliorer le secteur,
- Absence de formation continue et le manque de fonds de développement professionnel
- Faible compétitivité des produits artisanaux.

En termes de défis :

- Appuyer le secteur de l'artisanat à travers des appuis-accompagnements des jeunes et des femmes par la création d'une cellule communale d'étude, de recherche de financement et de suivi des projets des jeunes entrepreneurs,
- Appuyer l'installation et le démarrage des activités des jeunes des personnes handicapées ou en situation de vulnérabilité à ayant appris un métier
- Organiser des foires d'exposition artisanale permettant aux jeunes artisans d'exposer leur talent,
- Création de centre de formation professionnel des artisans
- Amener les autres secteurs artisanaux à intégrer les Chambres de métiers d'artisanat.

❖ FFOM du secteur de l'artisanat

Tableau 7: FFOM du secteur l'artisanat

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de corps des métiers organisés en syndicats - Existence de la chambre de métier 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible valorisation des produits artisanaux (foires, salons) - Absence d'un fonds d'appui au secteur de l'artisanat - Faible professionnalisme des acteurs du secteur de l'artisanat - Sous qualification des artisans.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de centres de formation, technique et professionnelle agréés ; - Existence d'une stratégie nationale de promotion de la consommation locale et du mois de consommation des produits locaux - Existence d'une politique nationale de développement de l'artisanat au Togo ; - Existence de la Direction de l'artisanat et de la Chambre régionale et préfectorale de métiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Non accessibilité des matières premières - Concurrence des produits importés - La crise du covid19 qui dure et qui menace le secteur

2.2.3. Secteur tertiaire

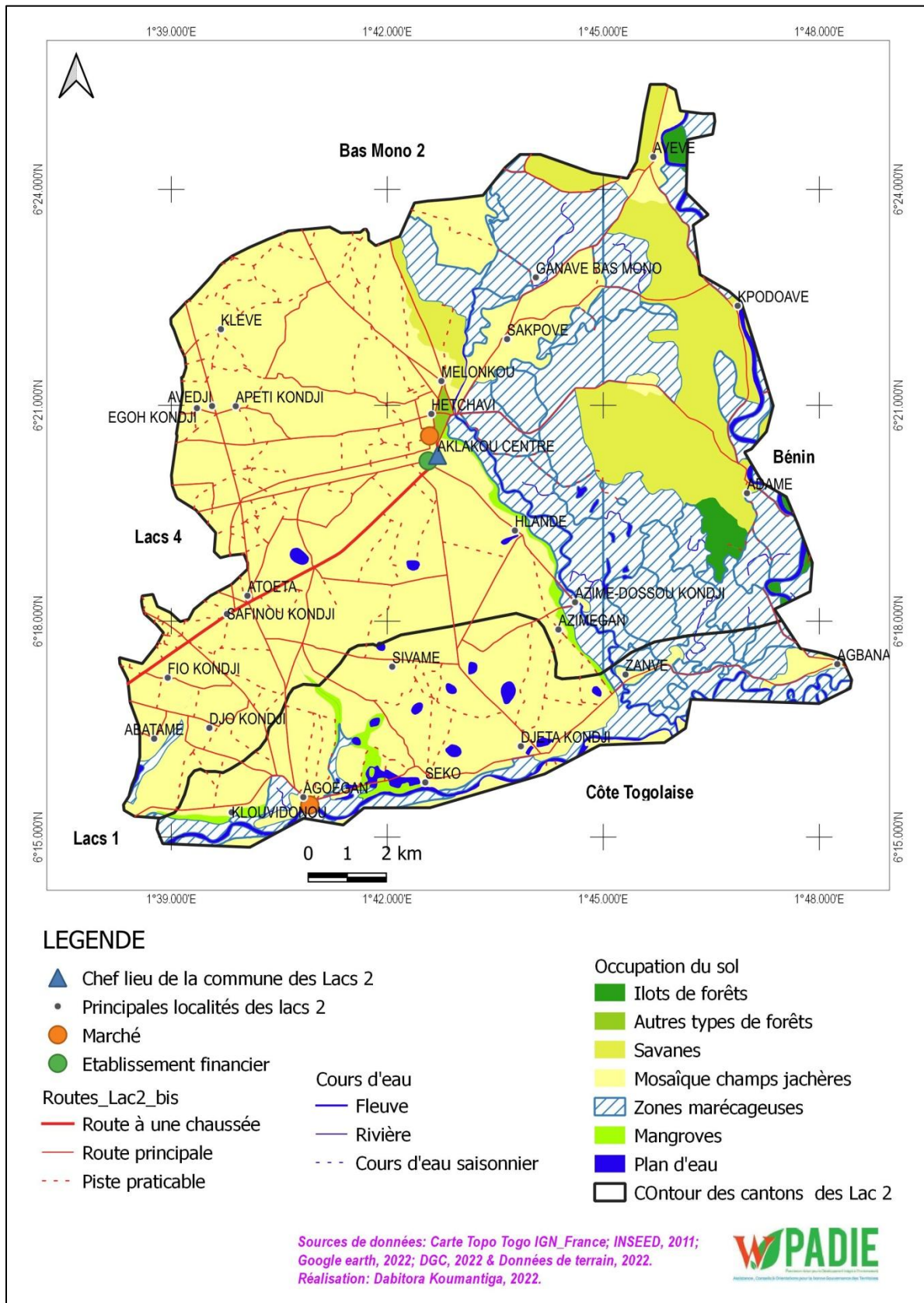
2.2.3.1. Commerce finances et banques

Les échanges commerciaux dans la commune se déroulent dans les marchés, magasins, boutiques et étalages le long des routes. Il existe deux principaux marchés dans la commune, qui sont le marché d'Aklakou et celui d'Agouegan qui est à vocation internationales (Bénin, Nigeria, Ghana,).

Dans ces différents marchés le commerce des vivriers et des articles artisanaux de production locale est dominant. Ces marchés s'animent périodiquement et disposent de hangars en nombre insuffisant dont certains sont défectueux. Dans la commune, la pratique du commerce est basée essentiellement sur la vente de productions agricoles et maraichères. On note également la vente de quelques produits alimentaires importés comme les boîtes de conserves de tomate, poissons, etc. Outre le commerce des produits vivriers, on note la présence des articles artisanaux de production locale et de la friperie.

Les grandes sociétés commerciales et les grandes institutions bancaires sont absentes dans Lacs 2. Cependant, on y observe des IMF qui opèrent sur le territoire communal. Parmi ces dernières mis à part UMECTO, les autres sont basées pour la plupart à Aného, Vogan, Attitogon avec des agents qui viennent servir dans les cantons de la commune. Il faut relever l'existence de la poste à Aklakou, une agence qui intervient dans le secteur financier à travers les services de transfert monétaire, d'épargne et de microcrédit.

Carte 4: Distribution spatiale des infrastructures du commerce dans la commune



❖ **Problématique liée au secteur du commerce**

- Inexistence de microfinance pour assurer un fonds de démarrage des activités de commerce.
- Faible pouvoir d'achat des populations entraînant un faible dynamisme des activités commerciales.
- Hausse et cherté des matières premières et des produits de première nécessité
- Difficultés de recouvrement des crédits des IMF,
- Détournement des objectifs de crédit.

En termes de défis il faut :

- Créer des emplois aux jeunes pour booster et favoriser les activités économiques et commerciales à travers la consommation.
- ❖ Doter les localités de microfinance pour accompagner les commerçants et commerçantes,
- Acquérir des bacs motorisés avec des gilets pour faciliter la traversée du fleuve Gbaga au niveau du marché d'Agouegan
- Développer les milieux de centre de loisir, formation, afin de lutter contre l'exode rural ; gage d'un développement des activités locales.

❖ **FFOM du secteur du commerce**

Tableau 8: FFOM du secteur du commerce

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des marchés et locaux et internationaux - Fortes productions maraichères dans la commune, - Fort engouement des femmes pour le commerce, - Positionnement géographique de la commune par rapport au Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais état des pistes - Insuffisance des infrastructures marchandes (boutiques hangars kiosque etc., - La grande partie des activités dans l'informel - Absence des mesures incitatives pour les AGR et la promotion entrepreneuriale des personnes en situation d'handicap
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Programme EJV - Réserves de biosphère du Mono - Existence des SFD (Système de financement Décentralisés) 	<ul style="list-style-type: none"> - Détournement de l'objet des crédits - Difficultés d'accès au crédit - Taux d'intérêt trop élevé au niveau des SFD, - Inondation qui menace les infrastructures du marché d'Agouegan

2.2.3.2. Transport et mobilité des personnes et des biens

Le transport dans la commune est dominé par les taxis moto pour le transport des personnes. Ensuite viennent les taxis auto pour le transport des marchandises. Par ailleurs peu de personnes disposent de moyens de transport personnels (5,2%). Le déplacement des biens et des personnes est assuré en grande partie par les taxis moto à 2 roues (82,1%), et les taxis automobiles ou tricycles (17%). Seulement 0,9% des personnes enquêtées utilisent les voitures personnelles.

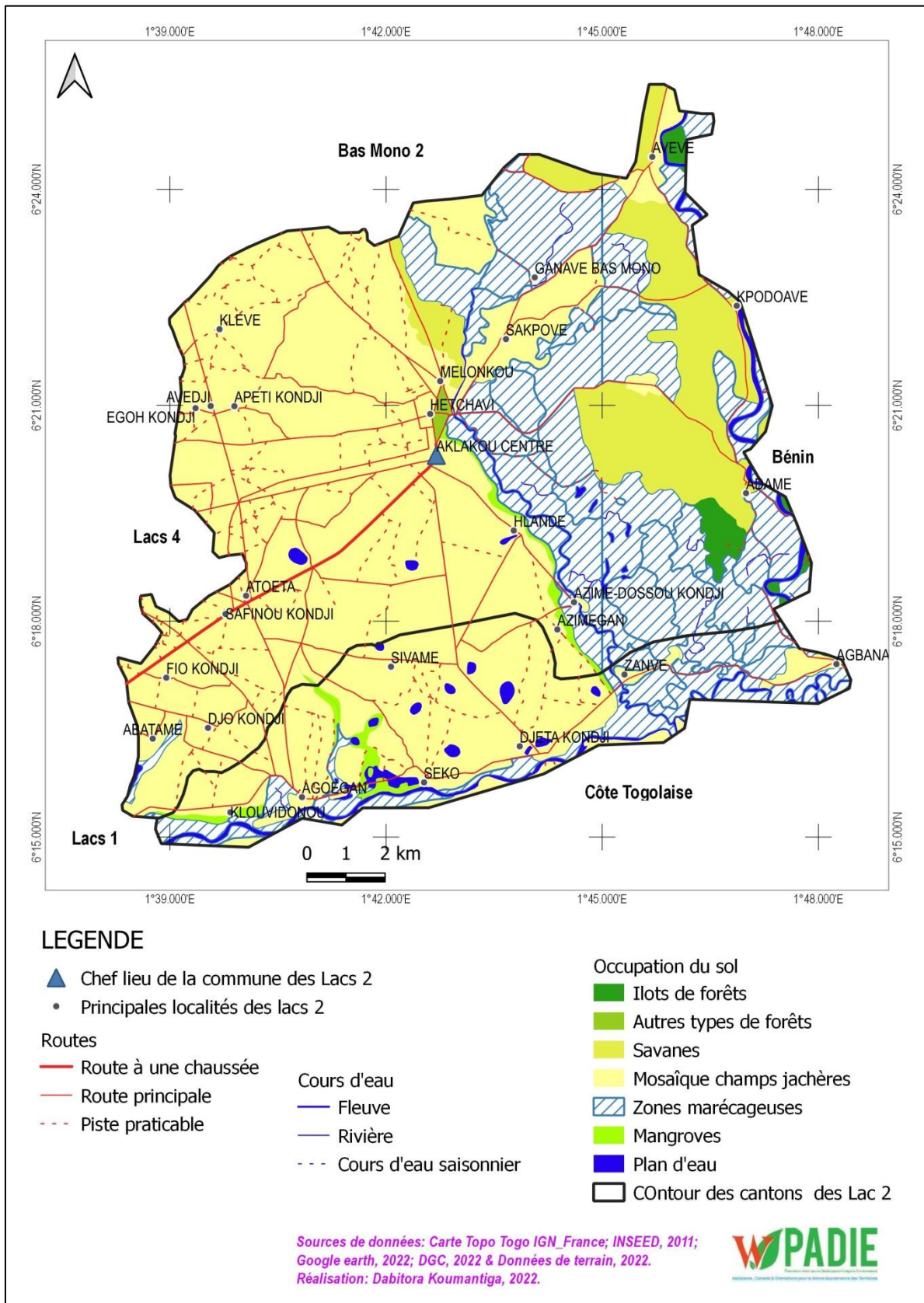
L'échantillon de la population enquêtée dépense en moyenne 800 FCFA par jour pour le transport. Plus de 90 % des enquêtés trouvent que les infrastructures de transport dans la commune sont impraticables

Un petit parking est aménagé comme gare routière à Aklakou (chef-lieu de la Commune) à côté de la mairie. Les Taxi-motos assurent aussi le transport des personnes et des biens. Cette gare est gérée par un comité au sein duquel sont représentés les syndicats des transporteurs. Elle connaît actuellement des difficultés avec les propriétaires de la parcelle occupée. La Commune a la charge de la réalisation, de l'entretien et de la gestion des gares routières et des parkings à caractère local. A cet effet, il sera envisagé de nouvelles constructions et de nouvelles modalités de gestion de ces infrastructures.

La commune présente trois types de voiries hiérarchisées. Il s'agit des voies primaires, des voies secondaires, des voies tertiaires ou résidentielles (Carte 6).

- Les voies principales sont pour la plupart des artères inter communale reliant la commune aux autres communes des Lacs. Elles sont toutes revêtues avec la latérite et sont souvent impraticable en saison des pluies. Il s'agit de l'axe Aného-Aklakou qui est en partie goudronnée et l'axe Aného-Agouegan.
- Les voies secondaires sont essentiellement des artères intra communales. Elles relient les gros villages de la commune. Certaines de ces voies sont praticables mais la grande partie n'est pas revêtue et difficile d'accès surtout en périodes de pluies.
- Les voies résidentielles sont celles qui relient les ilots d'habitation. Ces voies ne sont pas revêtues et sont en mauvais état. Il s'agit pour la plupart des sentiers qui relient les maisons ou les petites localités à l'intérieur d'un canton.

Carte 5: Organisation de la voirie dans la commune des Lacs 2



❖ **Problématique liée au transport et à la mobilité urbaine**

Les principaux problèmes sont :

- Mauvais état des routes existantes et pistes avec la boue ;
- Mauvais état de la route principale (Sigbehoe Agouegan, Agbanakin, Aklakou) ;
- Inexistence de caniveaux et lampadaires le long des routes ;
- Absence de gares routières aménagées ;
- Inexistence des ponts sur certaines routes ;
- Prolifération des motos sans plaques d'immatriculation ;
- Enclavement de certaines localités surtout en période de pluie par manque de routes.

En termes de défis on note :

- Tracer les routes pour désenclaver certaines localités telles que Adamé
- Construire les ponts sur certaines routes secondaires
- Mettre les lampadaires le long des routes dans les agglomérations
- Sensibiliser les conducteurs de taxi moto à immatriculer leurs motos

❖ **Analyse FFOM du secteur de transport**

Tableau 9: FFOM du secteur de transport

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des syndicats de transport - Existences des routes tracées, reliant les grandes localités 	<ul style="list-style-type: none"> - Routes secondaires et pistes rurales dégradées et non praticables - Inexistence des engins d'aménagement et d'entretien des infrastructures routières - Mauvais état des engins
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Services étatiques de transport routier - Elaboration de la politique de sécurité routière 	<ul style="list-style-type: none"> - Le changement climatique qui accentue la dégradation des voies - Traversée des bouviers sur les voies - Le non-respect des normes de chargement des camions par les conducteurs.

2.2.3.3. Tourisme et hôtellerie, sport, culture et arts

2.2.3.3.1. Tourisme culture et hôtellerie

Dans la Commune des Lacs 2, quelques villages regorgent d'un potentiel touristique tel que les cultes ancestraux (Egoungoun, Zangbéto, Kélégbéto, Adjogbo, etc), le Mémorial Joachin d'Almeida qui retrace l'histoire de la traite négrière, la forêt Akissa à Adamé, en cours de reconnaissance par l'UNESCO, le fleuve Mono (Avévé, Kpodavé, etc.) et ses lamantins, l'île aux oiseaux à Agokpamé, la route aux esclaves de Klouvidonou, le marché aux tomates de Héchiavi. Le chef-lieu de la commune dispose de trois hôtels et plusieurs auberges. Tous ces atouts doivent être valorisés par les représentants de la commune pour le développement du tourisme et du loisir.

La commune est reconnue à l'échelle internationale comme une réserve de biosphère avec de véritables zones humides. Ainsi on y observe une diversité de paysages liée aux zones humides. En dehors de ces zones humides, le fleuve mono et la diversité de marres qui se retrouve dans les différents cantons de la commune, constituent aujourd'hui un vrai potentiel.

L'industrie hôtelière est quasiment absente dans la commune et compte quelques structures d'hébergement et les petits bars et restaurants (Séko, Avévé, Agbanakin).

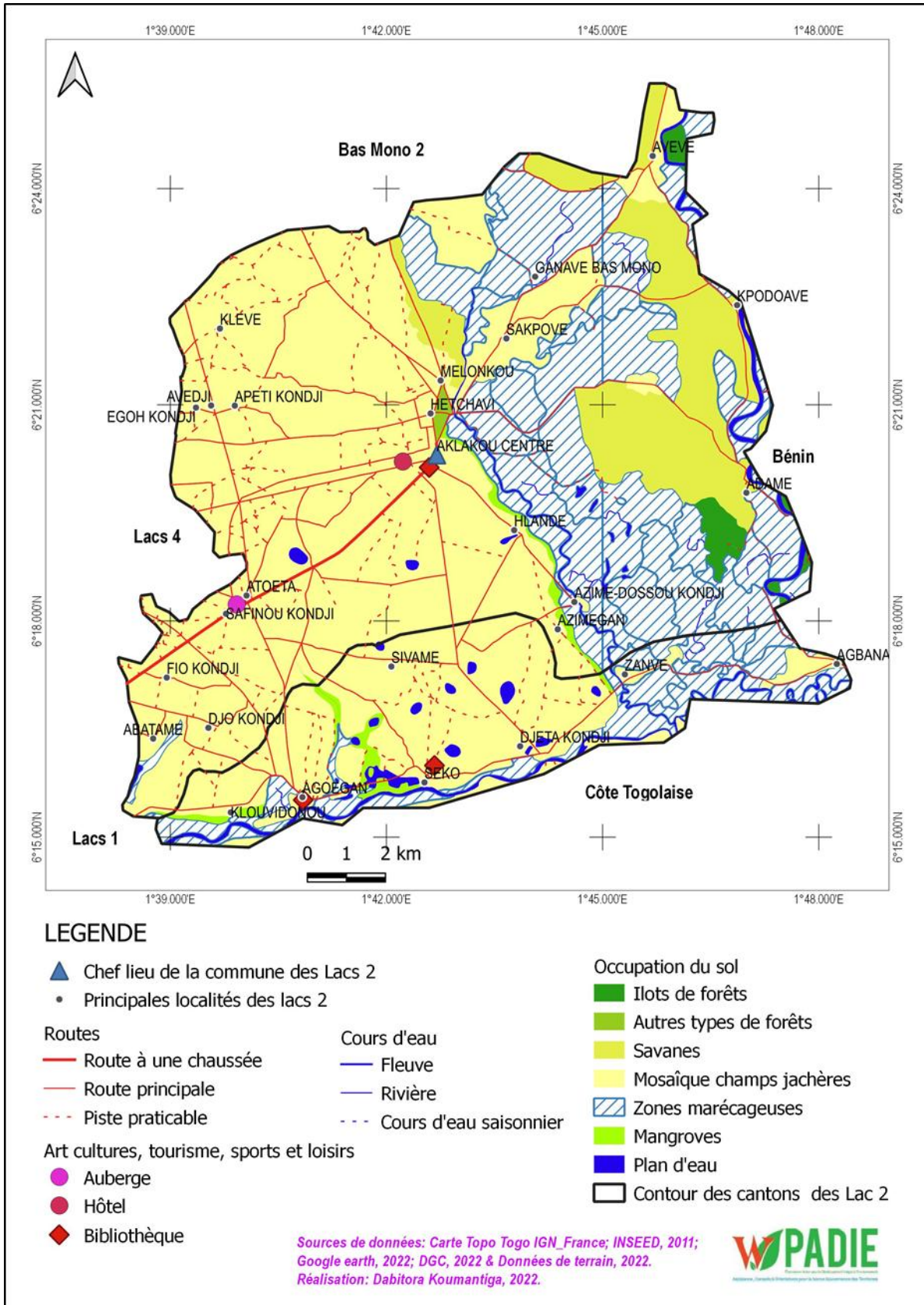
La commune présente une pluralité de valeurs culturelles et culturelle. Ces valeurs sont traduites par des cérémonies coutumières et de nombreuses festivités sont organisées. Dans la commune des Lacs 2, les activités culturelles se résument aux fêtes traditionnelles annuelles de moisson ou religieuses qui sont : Togbui-zikpui, Epetatroto, Epé ékpé. Les fêtes historiques sont : Hogbézan chez les Ouatchi et Ekpessosso chez les Mina, sans oublier Adozan

A ces cultes s'ajoutent des danses traditionnelles qui sont peu valorisées dans le cadre de la promotion du tourisme.

2.2.3.3.2. Sport, loisirs et divertissement

Le sport dans la commune des Lacs 2 se limite au football avec des terrains qui sont généralement au sein des établissements scolaires (écoles primaires, CEG et Lycées) et non clôturés. Le plus souvent les rencontres inter villages se tiennent pendant les fêtes traditionnelles. A cela s'ajoute le manque d'équipements sportifs, l'absence d'aires de jeu permettant la pratique des autres disciplines sportives (basket-ball, handball, volley-ball etc.). Chaque comité villageois de développement assure l'animation de son village à partir des troupes folkloriques. Mais faute d'infrastructures adéquates et d'organisations des acteurs autour d'un programme culturel bien planifié, les activités culturelles restent très peu développées dans la commune. Il est donc important de construire des infrastructures sportives et culturelles dignes de ce nom pour prendre en considération les préoccupations des jeunes qui constituent même le futur de la commune.

Carte 6: Distribution spatiale des sites de tourisme et culture dans la commune



❖ **Problématique du secteur tourisme sport et loisirs**

- La commune est confrontée à l’insuffisance des infrastructures sportives.
- Insuffisance d’infrastructures d’hébergement,
- Absence d’un centre culturel équipé dans la commune
- Faible valorisation et aménagement des sites touristiques
- Manques d’équipement sportifs pour les clubs,
- Faible valorisation de la culture locale.

Dans ce secteur plusieurs défis sont à relever tels que :

- L’aménagement et clôture de terrain de foot
- L’aménagement des aires de jeu pour les autres sports
- La construction et équipement de foyers socio éducatifs
- L’aménagement des sites touristiques.

❖ **Analyse FFOM du secteur de transport**

Tableau 10: FFOM du secteur de tourisme, hôtellerie et cultures.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité du foncier - Existence de sites touristiques diversifiés - Existence de cultes ancestraux à promouvoir - Engouement de la population aux activités sportives, - Existence de terrains de football dans les écoles, 	<ul style="list-style-type: none"> - Déficit d’infrastructures et d’équipements sportifs adéquats - Insuffisance d’encadrement et formation en matière d’animation culturelle - Inexistence de centre culturel - Faible valorisation des sites touristiques - Pressions anthropiques qui dégradent les potentialités touristiques, - Manque de soutien financier dans le domaine sportif et culturel,
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt grandissant des étrangers pour les sites touristiques locaux - Disponibilité des structures d’appui technique et financier pour accompagner le développement - Disponibilité de l’appui de certaines ONG dans l’éducation, la santé, la promotion sociale, l’artisanat et 	<ul style="list-style-type: none"> - Perturbation des valeurs traditionnelles par rapport aux nouvelles religions - Les effets du changement climatique qui accentuent la dégradation des sites touristiques - La crise sanitaire Covid 19,

l'aménagement des ressources naturelles - Position stratégique de la commune des Lacs 2 entre le Togo et la république du Bénin - La reconnaissance officielle d'une partie de la commune comme réserve de Biosphère, - Championnat national de football	- La crise sécuritaire liée à l'extrémisme violent.
---	---

2.3. Services sociaux de base

2.3.1. Assainissement

Dans la commune les eaux usées se résument essentiellement aux eaux grises. Il s'agit des eaux de cuisine, de douche et de lessive. Il n'existe pas un système de collecte et de traitement des eaux dans la commune. Ces eaux sont directement déversées dans la cour ou dans la rue. Il ressort de notre enquête que, dans la commune, 100% des eaux grises sont déversées dans la rue, dans la cour ou dans les caniveaux. Les puisards et les fosses qui sont des systèmes autonomes de traitement des eaux usées sont absents dans presque tous les ménages.

Dans la commune, la gestion des ordures ménagères est presque inexistante si bien que les déchets solides générés quotidiennement sont déversés dans la nature. Ces déchets sont constitués de déchets fermentescibles (déchets agroalimentaires, déchets verts.) pouvant être transformés en compost ou en biogaz, la fraction valorisable comme les cartons, les papiers, les plastiques et les métaux pouvant potentiellement alimenter les filières de valorisations. Cependant aucune initiative de valorisation de ces déchets n'est entreprise dans la commune.

Les infrastructures d'assainissement existantes sont très insuffisantes et mal entretenues. Les caniveaux sont presque inexistant. Le service de pré-collecte formelle est presque absent dans la commune. Le niveau d'insalubrité des villages de la commune des Lacs 2 reste très conséquent car il n'existe que des latrines traditionnelles dans certaines concessions et quelques latrines modernes qui sont en nombre très insuffisants. La défécation à l'air libre ou dans la nature est également en usage. Pour les toilettes, on note que plus de 90% des ménages disposent de douche. Seuls 8% des ménages possèdent de WC et ceux qui ne possèdent pas de WC dans leur ménage défèquent chez leurs voisins, dans les latrines publiques ou pratiquent la défécation à l'air libre (88%). La défécation à l'air libre se rencontre dans tous les cantons de la commune.

❖ Problématiques liées à l'assainissement

Les problèmes liés à l'assainissement dans la commune sont :

- Insuffisance et le mauvais entretien des caniveaux

- Absence de gestion des déchets solides et eaux usées.
- La commune ne dispose pas officiellement d'un dépotoir intermédiaire de déchets. Ceci entraîne la présence des dépotoirs sauvages dans la commune.
- La défécation à l'air libre est prédominante dans tous les cantons
- Manque de latrines dans les maisons et des latrines publiques
- Manque de moyens financiers pour vidanger les latrines existantes
- Insuffisance d'eau potable et de mauvaise qualité.

Défis :

- Sensibiliser les populations sur l'utilité d'avoir des poubelles ;
- Sensibiliser les populations sur le système WASH ;
- Promouvoir la construction de latrine familiale à moindre coût et adaptés aux réalités de la commune ;
- Créer des dépotoirs intermédiaires ;
- Curer périodique des caniveaux ;
- Eliminer les dépotoirs sauvages ;
- Construire de nouvelles latrines publiques ;
- Elaborer un plan d'assainissement pour la commune ;
- Sensibiliser les populations ;
- Doter les villages en équipements et infrastructures d'assainissement ;
- Former/sensibiliser les populations sur les systèmes de traitement et gestion des ordures ménagères ;
- Sensibiliser les riverains à la bonne gestion des caniveaux.

Photo 3 : Planche d'illustration de déversements des eaux usées et de dépotoir sauvage



(Source : PADIE, 2022)

❖ Analyse FFOM de l'assainissement

Tableau 11: FFOM du secteur de l'assainissement

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des zones pour la création des bassins de rétention d'eau - Existence de zones pour la création de dépotoirs, - 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de mécanisme de gestion des eaux usées, - Manque de plan d'assainissement au niveau local, - Prolifération des dépotoirs sauvages, - Défécation à l'air libre, - Insuffisance de latrines familiales et publiques - Insuffisance des caniveaux, - Faible capacité d'entretien des caniveaux
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - La reconnaissance officielle d'une grande partie de la commune comme réserve de Biosphère 	<ul style="list-style-type: none"> - Inondations répétées dans plusieurs zones, - Ignorance des enjeux de l'assainissement au niveau des populations

2.3.2. Approvisionnement en eau potable (AEP)

2.4.2.1. Infrastructure d'adduction d'eau potable

Le réseau d'adduction d'eau est plus développé au Chef-lieu de la commune des Lacs 2, également à Agoègan et Atoèta. L'eau potable de la société de la Togolaise des Eaux (TdE) n'est pas encore distribuée dans tous les ménages. Au niveau de ces trois localités, la TdE enregistre à ce jour 102 abonnés particuliers et 09 services administratifs. Pour la fourniture d'eau potable, la TdE a installé deux (02) mini Adduction d'Eau Potable (AEP), deux (02) forages et deux (02) châteaux à Aklakou-centre et Atoèta avec une capacité respective de 400 m³ et 300 m³. En dehors de ces ouvrages, la TdE a également ouvert 33 bornes fontaines dans certains villages de la commune tels qu'Agouègan (07), Aklakou (10) et Atoèta (16). Il est à souligner qu'avant l'avènement de la Covid-19, toutes ces bornes fontaines sont fermées pour cause de mauvaise gérance et une seule a été remise en fonction pendant la période de la Covid.

Le réseau d'hydraulique villageoise contribue lui aussi à l'approvisionnement en eau potable des populations. Au total, 65 forages avec un système de Pompe à Motricité Humaine et 02 mini AEP sont installés. Ces ouvrages hydrauliques réalisés n'arrivent pas à couvrir les besoins en eau de la commune. Il est à souligner que toutes ces pompes installées ne sont plus fonctionnelles. Des efforts sont encore à fournir pour couvrir les besoins en eau. Ces efforts devront provenir beaucoup plus des populations car le service

hydraulique avec l'appui des partenaires techniques et financiers sont disposés à les accompagner pour la réalisation des ouvrages mais attend la contribution financière des populations et leur volonté à s'approprier des ouvrages pour agir. La commune devra alors faire une campagne de sensibilisation pour faire adhérer les populations au programme d'hydraulique villageoise ou les appuyer dans le paiement de leurs contributions (Carte 7).

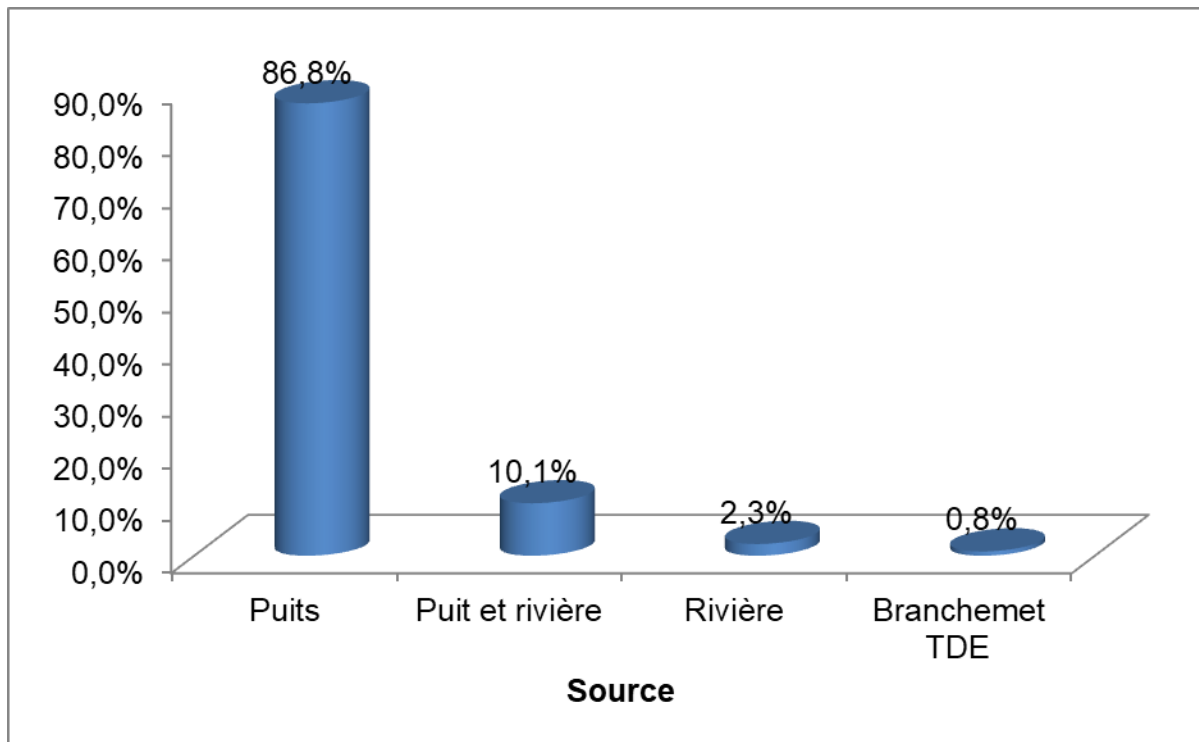
Tableau 12: Infrastructures d'AEP dans Lacs2

Canton	Borne fontaine	Forage	Puits a grand diamètre	Total
AKLAKOU	13	34	0	47
AGOUEGAN	3	31	0	34
Total Général	15	65	0	81

Source : TdE, Enquête de terrain, PADIE, 2022

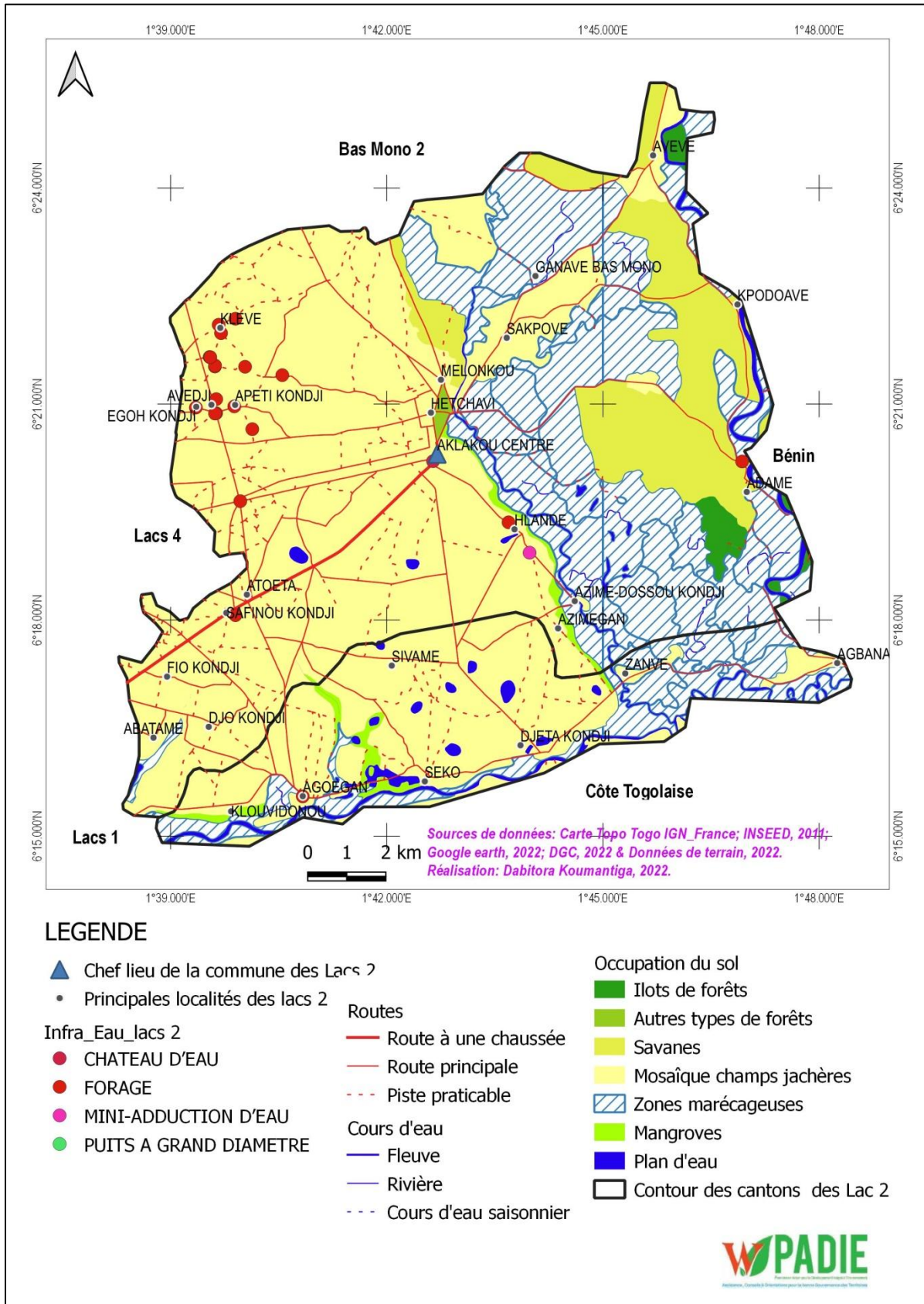
Dans la commune, les bornes fontaines et les forages reconnus comme les seules sources en eau potable sont insuffisants et certains sont en pannes. La population fait recourt à d'autres sources d'approvisionnement en eau pour les usages domestiques. Les autres principales sources sont les puits et les eaux de surfaces. (Figure 7).

Figure 7: Sources d'approvisionnement en eau des ménages



Source : Enquête de terrain, PADIE, 2022

Carte 7: Distribution spatiale des infrastructures d'AEP dans la commune



2.4.2.2. Accessibilité et couverture des besoins en eau potable

D'après les données collectées auprès des populations locales, la quantité d'eau utilisée par personne dans la commune est en moyenne 55 litres. Près de 98% de la population relève que les infrastructures d'eau potable telles que les forages tombent régulièrement en panne et ceci aggrave le problème d'accès à l'eau. Aussi, la population ressort que le premier et le dernier trimestre de l'année sont des périodes au cours desquelles il est difficile d'assurer la couverture des besoins en eau potable.

Carte 8: Analyse spatiale de l'accessibilité en eau potable dans la commune

❖ Problématique liée à l'AEP

Il ressort des différentes enquêtes et analyses, que le problème central en matière d'AEP est le manque d'eau potable en quantité et en qualité suffisance sur toute l'étendue de la commune. Ce manque se caractérise par les facteurs suivants :

- La commune des Lacs 2 compte beaucoup de cours d'eau, lagunes et marais, mais elle est confrontée au problème d'approvisionnement en eau potable surtout dans sa partie Est le long du fleuve Mono ;
- Les demandes de fonçage de puits sont nombreuses ;
- Dans certaines localités les eaux sont impropres à la consommation (toujours salée) ;
- La population s'approvisionne essentiellement à partir des puits et de forages équipés de pompe manuelle ;
- Consommation des eaux de rivières et de pluie entraînant des maladies ;
- Non -intervention rapide de la TdE en cas de dysfonctionnement.

Défis

Pour résoudre le problème crucial en eau potable, les défis majeurs sont :

- Renforcer les capacités des ménages sur la bonne gestion de l'eau ;
- Faire les tests de contrôle de la qualité de l'eau des forages dans la commune ;
- Mettre en place de nouvelles bornes fontaines ;
- Faire les extensions de la TDE dans les villages reculés ;
- Réhabiliter les forages et bornes fontaines en panne ;
- Lutter contre la pollution des eaux de surfaces.

Tableau 13: FFOM du secteur de l'AEP

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de la mairie - Existence de la Togolaise des Eaux (TdE) et de la direction de l'hydraulique villageoise - Les partenaires techniques et financiers - Volonté des populations à consommer l'eau produite par la TdE 	<ul style="list-style-type: none"> - Non appropriation des ouvrages (surtout les forages) par les populations, - Mauvaise organisation des populations autour des points d'eau potable (forages et bornes fontaines) - Accompagnement limité de l'Etat dans le suivi des ouvrages (véhicules roulants amortis et dotation en carburant insignifiante) - Pas de renforcement de capacités du personnel de la direction de l'hydraulique villageoise - Coût élevé des devis d'extension du réseau de la TdE pour les ménages demandeurs
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Le projet WACA - Les partenaires techniques et financiers 	<ul style="list-style-type: none"> - L'érosion/dégradation des ouvrages - L'inondation

2.3.3. Santé

2.3.3.1. Formations sanitaires de la commune

En Afrique, comme dans la commune des Lacs 2, l'offre de soins de santé est encore loin de couvrir l'ensemble de la population.

L'accès à la médecine demeure un problème crucial, alors que le droit à la santé est un élément fondamental stratégique pour l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD). La commune des Lacs 2 abrite les infrastructures de la zone sanitaire regroupant les cantons d'Aklakou et d'Agouègan. Mise à part le Centre Médicosocial (CMS) sis au chef-lieu de la commune, les autres localités disposent des Unités de Soins Périphériques (USP) de type I qui ne sont pas totalement équipés en matériels médicaux et en personnel qualifié.

La commune des Lacs 2 ne compte que des établissements sanitaires publics. Ces centres de soins qui ne sont presque des unités de soins périphériques de type I ne sont

pas habilités à hospitaliser les malades. Les cas graves sont toujours référés à l'hôpital préfectoral. Donc, ces unités de soins n'ont pas de salle d'hospitalisation et par conséquent pas de lit. Toutefois, certaines ont une salle d'observation avec lit pour au plus 24 heures. (Tableau 14).

Tableau 14: Répartition des formations sanitaires suivant les zones de la commune

Canton	Statut			Total
	Confessionnel	Privé	Public	
Aklakou	0	0	6	6
Agouegan	0	0	5	5
Total	0	0	11	11

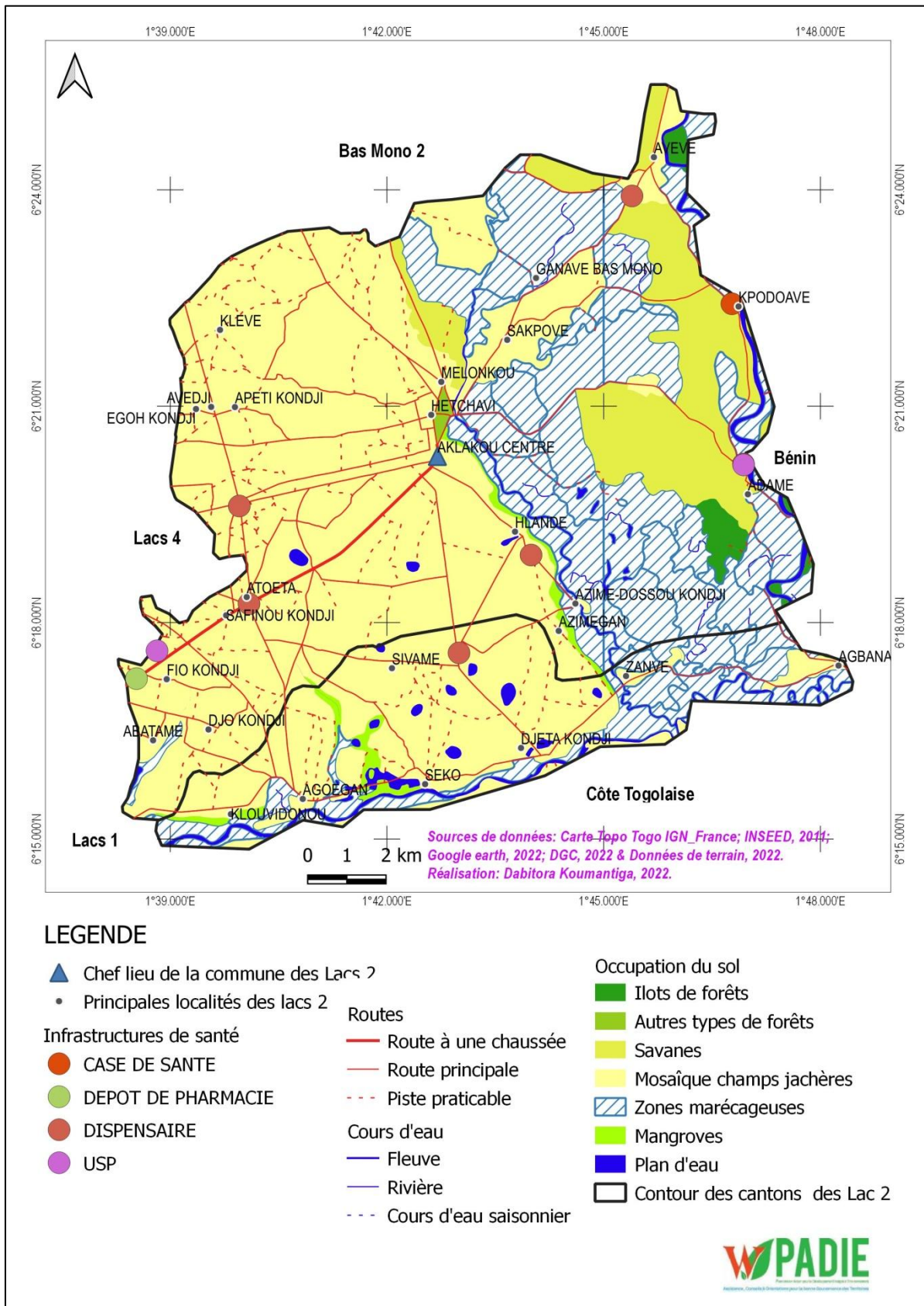
Source : DPS-Lacs, PADIE, 2022

Suivant leur nature, ces formations sanitaires sont essentiellement les USP de type I (Tableau 14). Elles sont tous sous-équipés en matériels, médicaments et personnels de soins. La plupart de ces centres ont leurs bâtiments en mauvais état et nécessitent des travaux de réfections. La carte 9 montre la répartition spatiale de ces infrastructures sanitaires dans la commune. L'enquête a révélé que les consultations médicales se font essentiellement dans les centres de santé (79%). On note tout de même de l'automédication (13%) et le recours au tradipraticiens (8%).

2.3.3.2. Mode d'accès aux soins et statistiques de fréquentation

La distance, le mauvais état des pistes/routes, la rareté des véhicules de transport, la paupérisation des populations et la faiblesse des économies locales sont généralement les facteurs qui entravent l'accès des populations rurales aux soins de santé dans la commune des Lacs 2. A ces facteurs socioéconomiques qui limitent l'accès aux soins de santé dans la commune, il faut ajouter l'état de délabrement dans lequel se trouvent certaines installations. Il est souligné que le plateau technique n'existe que de nom et les personnels soignants arrivent quand même à travailler. Les médicaments vendus dans les formations sanitaires sont à coût abordable, mais on constate une fréquente pénurie due certainement à l'insuffisance de la dotation, etc.

Carte 9: Distribution spatiale des infrastructures de santé dans la commune



❖ **Problématique de la santé dans la commune**

La problématique de la santé dans la commune se présente comme suit :

- L'accès aux soins de santé dans la commune est coûteux par rapport au niveau de vie de la population. En effet, 93% de la population de la commune affirme avoir des difficultés financières pour accéder aux soins de santé ;
- L'accès à une assurance santé est faible dans la commune. Cependant ces derniers temps on note une évolution dans ce domaine avec l'INAM et les programmes school assur et Wezou qui prennent en charge les enfants et les femmes enceintes ;
- Concernant le personnel, il est insuffisant. Avec une population estimée à plus de 59 000 habitants, la commune ne dispose pas de médecin affecté par l'Etat. Le ratio dans la commune est de 0 médecin pour 59 000 habitants contre une norme OMS de 1 médecin pour 5000 à 10 000 habitants ;
- Absence de CMS dans le canton d'Agouegan ;
- Insuffisance de personnel qualifié et équipement surtout de réfrigérateurs pour conserver les vaccins ;
- Manque d'ambulance pour l'évacuation ou le transport des malades vers les centres de référence ;
- Insuffisance de centre de santé, dispensaire dans les cantons ;
- Manque de pharmacie et de médicaments dans les centres de santé ;
- Mauvaise qualité des services rendus par certains membres du personnel de santé ;
- Mauvaise qualité des soins de santé ;
- Discrimination dans la prestation de service aux malades par le personnel de santé ;
- Cherté des médicaments.

❖ **Défis ou actions prioritaires**

- Doter les centres de santé existants dans la commune en personnel qualifié ;
- Renforcer les capacités du personnel et les former sur la déontologie de leur métier ;
- Mettre en place un comité de prise en charge des problèmes dans la santé ;
- Doter la commune d'une ambulance ;
- Réduire les prix des médicaments ;
- Doter chaque dispensaire de médicament et pharmacie villageoise pour lutter contre la pénurie de médicament ;
- Construire un CMS à Agouegan ;
- Mettre en place un mécanisme de veilles pour être informer sur les maladies à potentiel épidémiques ;
- Doter la commune d'un centre de formation en médecine traditionnelle ;

- Rénover les locaux des centres de santé existante et qui sont dégradation.

❖ **Analyse FFOM du secteur de la santé de la commune**

Tableau 15: FFOM du secteur de la santé

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de certaines infrastructures de santé, - Existence de l'espace pour la construction ou l'agrandissement des centres de santé - Existence des ASC dans les villages, - Existence de motos-ambulance - Existences des plantes médicinales 	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des bâtiments des centres de santé existant, - Pas de clôture des locaux des CMS et USP, - Pas d'ambulance dans la commune, - Négligence de la population en matière de la prise en charge de certaine pathologie - Insuffisance de personnel qualifié, - Insuffisance des moyens logistiques, - L'automédication - Inexistence des USP dans plusieurs villages, - Pas de mécanisme de couverture sociale pour les couches défavorisées,
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de School Assur et Wezou - Existence du CHP d'ANEHO - Présence des ONGs, Associations et Entreprises - Le projet de Handicap International - Les projets de l'OPALS (Organisation Panafricaine de Lutte pour la Santé) 	<ul style="list-style-type: none"> - L'éthylisme - Le retard dans le paiement des frais occasionnés par les projets gouvernementaux "School Assur et WEZOU", - Prolifération des médicaments de la rue, - Influence négative de la tradition sur le changement de comportement. - Pollution de l'environnement par les usines et industries. - La pandémie de la Covid et autre, - Utilisations abusives des pesticides de synthèses - Le changement climatique

2.3.4. Education et emploi

Le système éducatif togolais est géré par quatre départements ministériels : le ministère des Enseignements primaire et secondaire (MEPS) qui est en charge du préscolaire, du primaire et du secondaire général (collèges et lycées) ; le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (METFP) ; le ministère de l'Enseignement

supérieur et de la Recherche (MESR) ; et le ministère de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation (MASPFA) qui s'occupe de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (AENF).

2.4.4.1. Education et formation traditionnelle

Elles concernent toute la population des Lacs 2 et permettent à l'enfant de connaître et de pratiquer les us et coutumes du milieu familial et communautaire. Cette éducation s'appuie sur un dialogue entre parents et enfants pour amener l'enfant à connaître les pratiques sociales. Mais le dialogue ne concerne malheureusement jamais l'éducation sexuelle. Cette forme d'éducation s'effectue également dans les couvents où les valeurs de la société sont transmises aux jeunes filles et garçons. De nos jours cette forme d'éducation est en recul dans la commune face à l'influence des nouvelles religions.

2.4.4.2. Education des adultes et des jeunes

La commune des Lacs 2 dispose d'un service chargé de l'alphabétisation des adultes ; ce service qu'est la Direction Préfectorale de l'Action Sociale, avec son siège à Aného, devrait susciter l'ouverture des centres d'alphabétisation par les opérateurs au niveau des villages pour les adultes en langues locales notamment Ouatchi, Mina ou le Fon. Malheureusement le programme n'est pas opérationnel par manque d'initiatives des opérateurs sur le terrain. Toutefois, un projet pilote d'alphabétisation est en cours dans le village d'Azimé-Dossou où des maîtres alphabétiseurs sont en train d'être formés en attendant l'ouverture du centre. Cette initiative est l'œuvre de la Croix Rouge Togolaise qui intervient déjà dans la commune en cas de catastrophe comme les inondations. Il faut également souligner l'initiative prise par les ressortissants de Hlande dans le sens de l'alphabétisation de leur population. Ces projets pilotes et initiatives communautaires sont à encourager et à soutenir par la mairie pour que l'alphabétisation atteigne toutes les populations adultes des villages de la commune

2.4.4.3. Enseignement formel

2.4.4.3.1. Situation des infrastructures scolaires

Les établissements scolaires des Lacs 2 relèvent essentiellement du domaine public, et confessionnel. On dénombre 86 établissements scolaires tout niveau et statut inclus dans la commune. L'analyse de répartition des établissements par canton et par ordre d'enseignement révèle peu de disparités entre les cantons en termes de nombre d'établissements. Globalement on note une grande insuffisance des établissements de la maternelle et du secondaire II (Tableau 16)

Tableau 16: Répartition des établissements scolaires par niveau et par canton.

Canton	Maternelle	Ecole Primaire	Secondaire I (CEG)	Secondaire II (Lycée)	Total
Aklakou	20	32	5	2	59
Agouegan	2	20	3	2	27
Total général	22	52	08	4	86

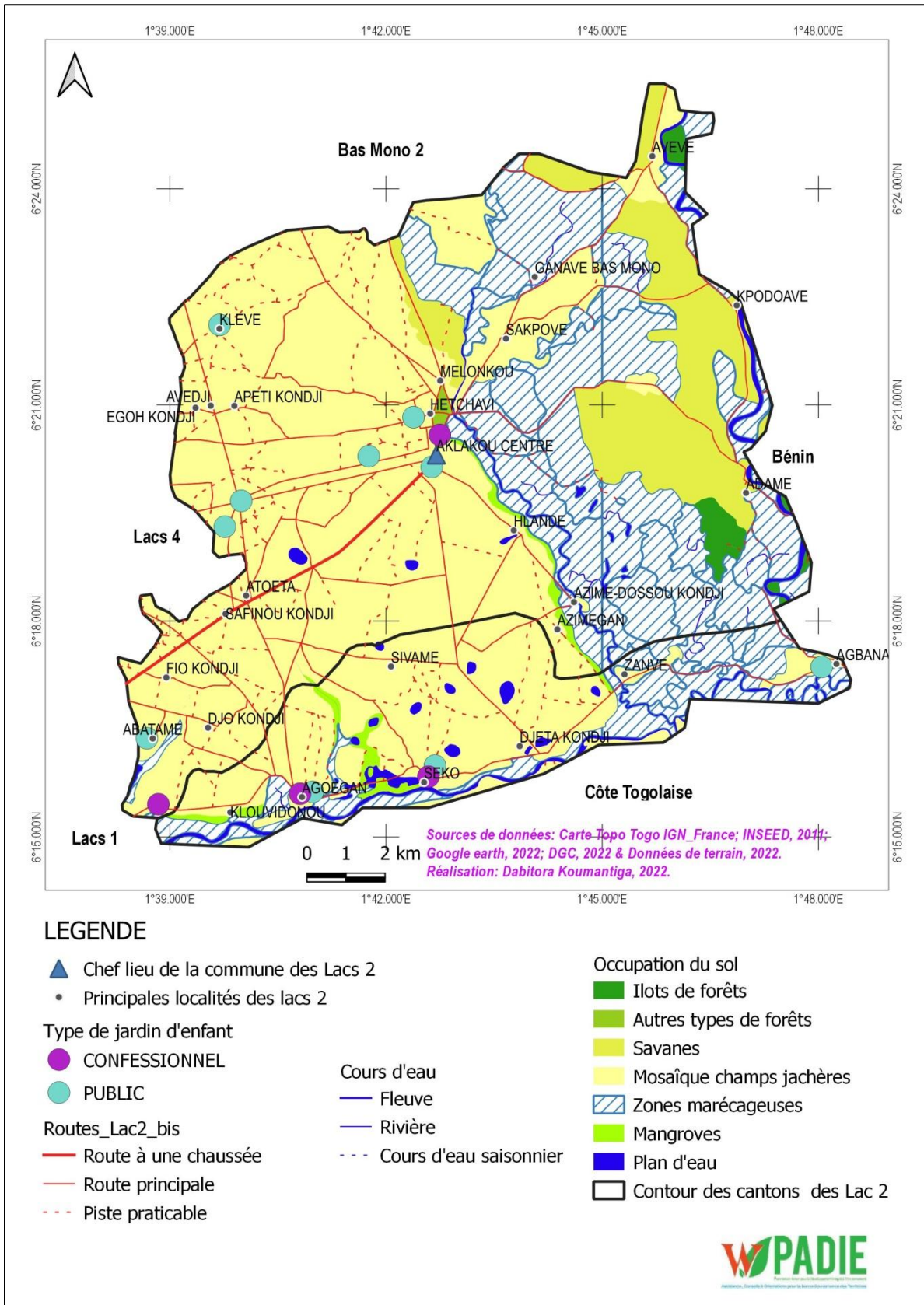
Source : IEPP Lacs Est & IESG Lacs, 2022

2.4.4.3.2. Analyses spatiales des infrastructures scolaires

❖ PRESCOLAIRE

L'éducation préscolaire est un peu développée dans la commune. Ainsi, on y trouve 20 jardins d'enfants dont 05 privées confessionnelles (2 catholiques et 3 méthodistes) et 15 publics. Sur le plan spatial, l'on constate que les établissements du préscolaires sont localisés à Aklakou dans l'enceinte des écoles primaires (Carte 10). Parmi les infrastructures existantes du préscolaire dans la commune, seuls 30% sont en bon état et dans un état précaire. En matière d'accès à l'électricité, presque tous les établissements du préscolaire ne sont pas branchées au réseau d'électricité de la CEET. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, sur les 20 établissements du préscolaire, 8 ont accès à l'eau potable soit un taux de 75%, un taux nettement appréciable. Dans le domaine de l'assainissement, tous les établissements du préscolaire de la commune ne disposent de latrines. Il ressort de cette analyse que la commune a une mauvaise couverture géographique en matière d'infrastructures du préscolaire et beaucoup reste à faire en matière d'assainissement pour celles qui existent.

Carte 10: Distribution spatiale des établissements préscolaires de la commune



LEGENDE

- ▲ Chef lieu de la commune des Lacs 2
- Principales localités des lacs 2
- Type de jardin d'enfant
 - CONFESIONNEL
 - PUBLIC
- Routes_Lac2_bis
 - Route à une chaussée
 - Route principale
 - - - Piste praticable
- Cours d'eau
 - Fleuve
 - Rivière
 - - - Cours d'eau saisonnier
- Occupation du sol
 - Ilots de forêts
 - Autres types de forêts
 - Savanes
 - Mosaïque champs jachères
 - Zones marécageuses
 - Mangroves
 - Plan d'eau
 - Contour des cantons des Lac 2

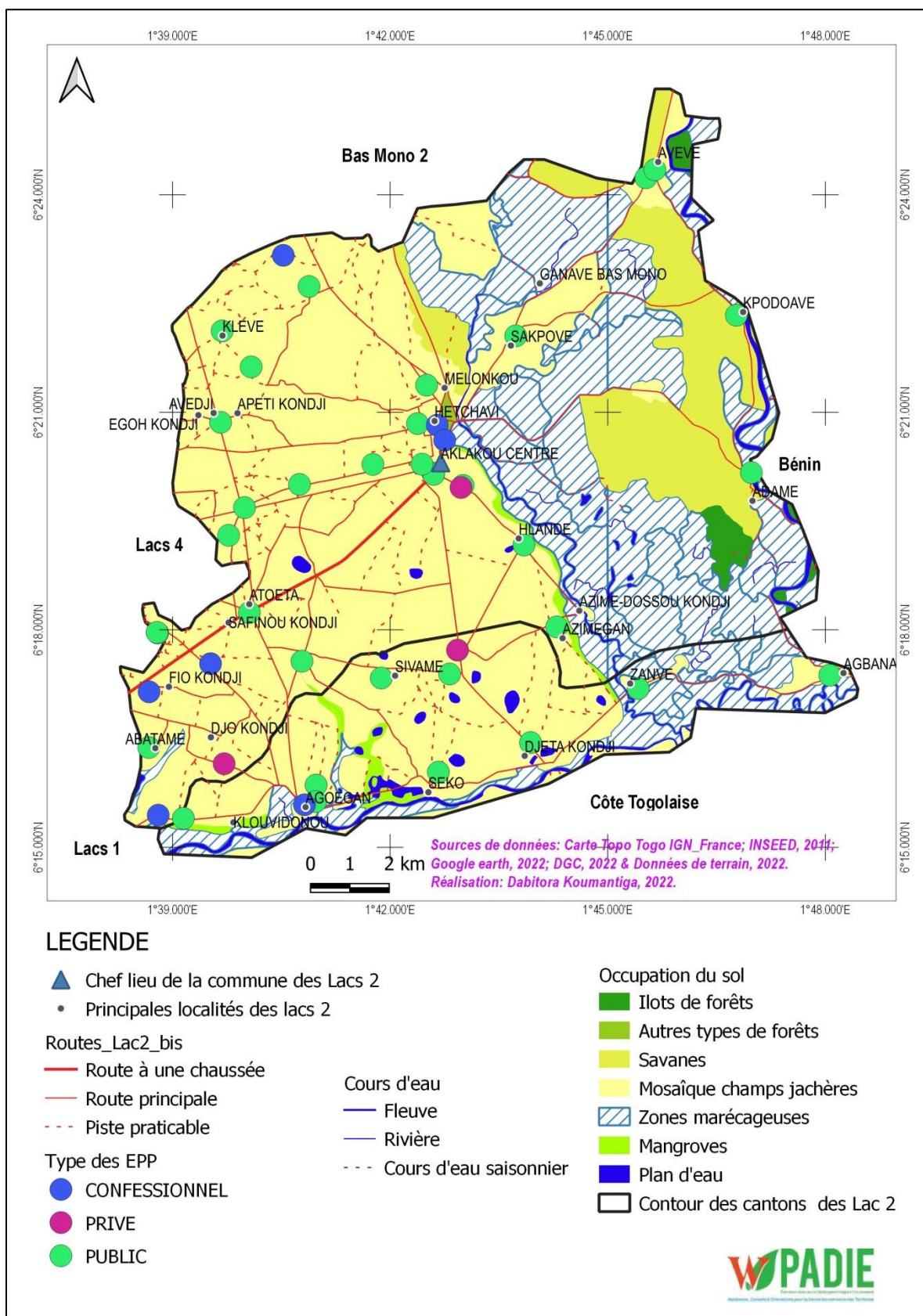


PRIMAIRE

La Commune des Lacs 2 dispose d'une cartographie scolaire acceptable. En effet, on retrouve des écoles un peu partout dans la commune. Ainsi, nous avons 52 écoles primaires dont 02 catholiques, 05 méthodistes et 45 Ecoles Primaires Publiques. La carte de répartition spatiale des établissements scolaires du primaire montre une occupation relativement équilibrée suivant les cantons du territoire communal (Carte 11). Certaines écoles ont des hangars construits en paille qui constituent les salles de classes. Globalement, les établissements scolaires primaires présentent des bâtiments en dégradation et certaines sont difficiles d'accès en saison des pluies en raison des inondations.

En matière d'accès à l'électricité, il faut noter que plus de 77% des établissements scolaires du primaire ne sont pas branchés au réseau électrique. Quant à l'eau potable dans les établissements scolaires du primaire, il faut signaler qu'environ 25% des établissements scolaires du primaire de la commune disposent d'eau potable. Au niveau du volet assainissement, il faut noter que presque toutes les écoles primaires ne disposent de latrines en leur sein.

Carte 11: Distribution spatiale des établissements primaires de la commune



En matière de couverture géographique, la distance moyenne séparant deux établissements scolaires du primaire est en moyenne 3km à l'intérieur du territoire communal. De cette analyse, trois zones se dégagent suivant l'accessibilité qui traduit la distance parcourue par un élève pour aller à l'école la plus proche. Il s'agit de :

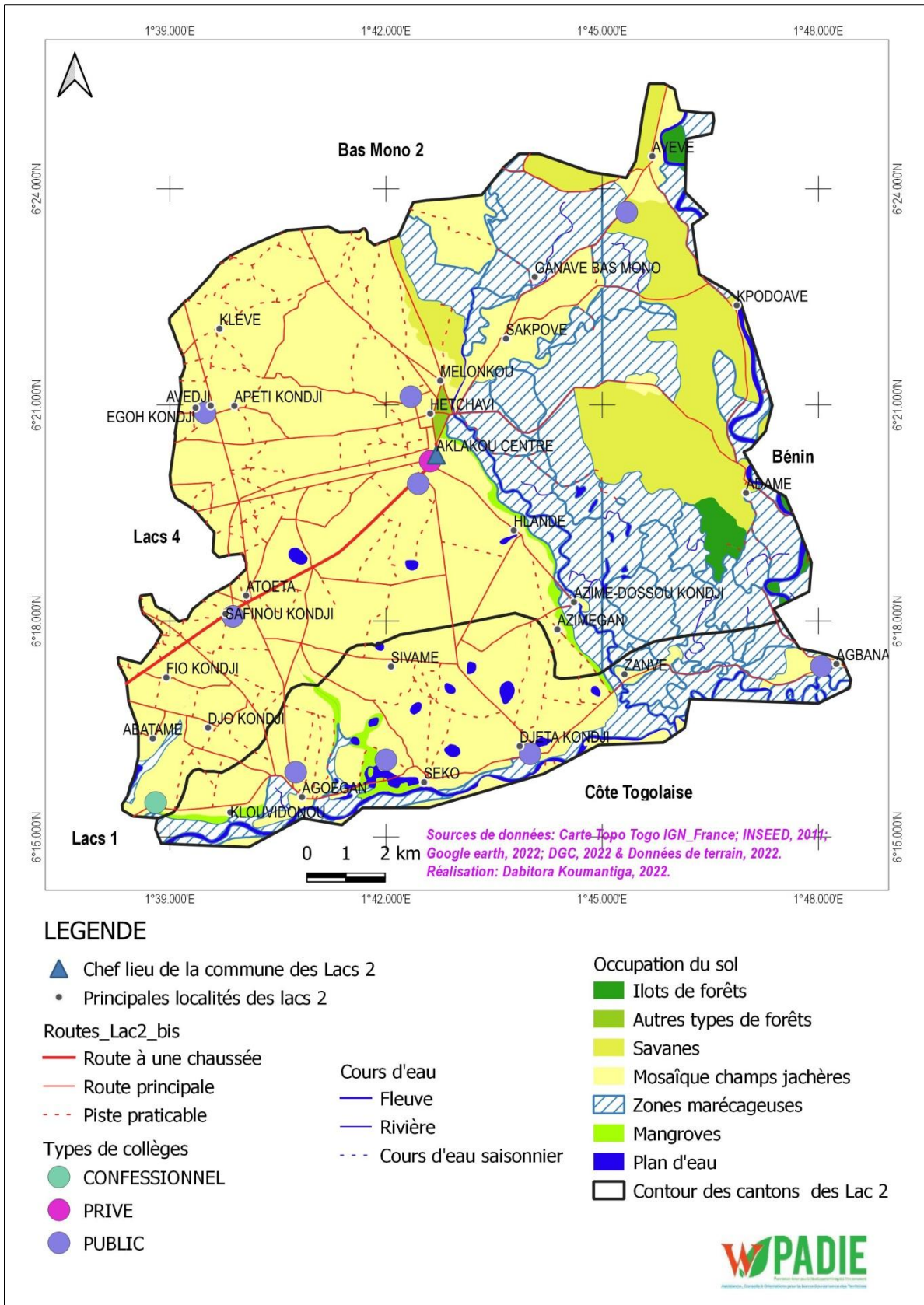
- La zone de bonne accessibilité : elle couvre environs 55 % du territoire communal. Les élèves qui vivent dans ces zones parcourent au plus un km pour se rendre à l'école primaire.
- La zone d'accessibilité moyenne : elle couvre environs 15% du territoire communal. Les élèves qui vivent dans ces zones parcourent au plus un 1,5 km pour se rendre à l'école primaire.
- La zone d'accessibilité mauvaise : elle couvre environs 30 % du territoire communal. Les élèves qui vivent dans ces zones parcourent au moins 1,5 km pour se rendre à l'école primaire. Dans cette zone certains élèves de cette zone que l'élève le plus loin de son école parcourt 8 km pour se rendre.

Il ressort que le nombre d'établissements scolaires du public reste insuffisant par rapport à l'étendu de la commune. Cette insuffisance d'infrastructures scolaires est comblée en partie par les écoles confessionnelles qui jouent un rôle appréciable dans le domaine de l'éducation dans la commune.

❖ **SECONDAIRE**

La commune compte 8 établissements scolaires du secondaire I publics. A travers l'analyse de la carte de répartition spatiale des établissements scolaires du secondaire, il ressort que tous les cantons disposent d'au moins deux établissements de collège publics. Cependant, ces établissements sont installés dans les grands villages. De cette analyse, il faut noter que certains élèves les plus éloignés, parcourent plus de 10 kilomètres pour se rendre dans le collège public le plus proche de leur domicile (Carte 13). En ce qui concerne le second cycle du secondaire, la commune dispose de 4 établissements scolaires qui sont public. Ces lycées publics ne couvrent pas les besoins de la population en termes de structures d'accueil et de couverture géographique eue égard à la taille de la commune. (Carte 12). Tous, les établissements du secondaire sont sous équipés et présentent des bâtiments vétustes.

Carte 12: Distribution spatiale des établissements du secondaire I dans la commune



2.4.4.3.3. Statistiques et analyses des ratios

Les données statistiques révèlent que Lacs 2 dénombrait 19 000 élèves dont près de 48% de filles, en 2022. La proportion des enseignants dans tous les établissements scolaires de la commune est de près de 179. Le ratio élèves/enseignants dans les établissements publics est de 65. Il est très élevé au collège et aux primaires respectivement 95 et 75.

De façon globale, elles en existent en quantité suffisante mais des disparités subsistent par endroits. Le ratio élèves/salle de classe est de 43 pour l'ensemble mais très élevé au préscolaire où on peut compter 63 enfants dans une salle de classe.

Au préscolaire, un éducateur de l'état encadre 95 élèves et au primaire, un enseignant de l'état 61 élèves. Pour l'ensemble des établissements publics, le ratio élèves/maître est de 62 si l'on ne considère que les fonctionnaires. Les enseignants volontaires viennent réduire ce ratio à 46. Mais force est de constater que dans les établissements publics à grands effectifs, ce ratio est d'environ 63.

Pour l'ensemble des établissements de tous ordres d'enseignements, le ratio élèves/maître est de 45.

Le ratio élèves/salle de classe, est de 82 pour les établissements publics. On constate qu'il est plus élevé dans les établissements scolaires publics et évolue respectivement de 38 au préscolaire, 62 au primaire, 100 au secondaire 1 et 110 au secondaire 2.

❖ Problématique de l'éducation dans la commune

L'analyse des questions relatives à l'éducation dans la commune révèle divers problèmes auxquels est confronté le système éducatif communal dans son ensemble. Ces problèmes sont entre autres :

- Le manque de bâtiments scolaires adéquats dans certains établissements comme EPP Douhadji Condji, EPP Houngatome, EPP Laye Condji, JEP central Aklakou, JEP Akpadeyi Condji, JEP Gbogbo Condji, JEP Gnawoe Condji, JEP Melonkou etc. Les jardins d'enfants qui ne sont pas cités ici fonctionnent dans les salles des écoles primaires à part le JEP Hetchiavi ;
- L'absence de quelques élèves non motivés surtout les filles à l'école les jours de marché
- EPP Aklakou F est créée et logée dans l'enceinte de l'EPP Aklakou A. cette école n'as pas de site.
- La réticence des parents à participer à la vie des écoles et à contribuer pour leur mieux-être.
- L'occupation des élèves aux champs par les parents pendant les saisons pluvieuses
- Le non-suivi des élèves à la maison par les parents
- Insuffisance des bâtiments scolaires, de tables bancs et matériels didactiques ;
- Insuffisance d'enseignants de l'Etat dans les établissements scolaires ;
- Nombre élevé d'enseignants volontaires dans les écoles existantes ;
- Insuffisance de cantine scolaire dans les établissements scolaires ;

- Manque de latrines dans les écoles ;
- Récurrence de grossesses en milieu scolaire et harcèlement des jeunes filles ;
- Baisse du niveau des élèves et la pléthore de l'effectif dans les classes ;
- Vétusté des écoles dans certaines localités ;
- Absence des clôtures des établissements scolaires ;
- Il existe des élèves qui n'ont pas d'acte de naissance ;
- Bon nombre de lycéens n'ont pas de certificat de nationalité ;
- Inexistences des cadres de formation des personnes handicapées (malvoyant, malentendant etc.)

Ces problèmes suscitent des défis que les autorités communales sont appelées à relever pour redresser la situation de l'éducation dans la commune. Ces défis se résument à :

- construire d'autres écoles publiques afin de réduire les distances aux élèves
- doter les écoles de cantine, de tables bancs de l'eau potable, latrines et du matériels didactiques
- renforcer les capacités des enseignants ;
- renforcer le niveau des élèves par l'usage du bâton et châtiment corporel
- fournir aux écoles les enseignants de l'Etat
- créer un centre de formation professionnelle pour les exclus du système
- clôturer les établissements scolaires
- réhabiliter les bâtiments de toutes les écoles de la commune.

❖ FFOM du secteur de l'éducation

Tableau 17: FFOM du secteur de l'éducation

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> – Existence des établissements scolaires de tous les degrés ; – Disponibilité des ressources humaines – Volonté affichée des parents et enfants pour l'éducation scolaire ; – Existence d'un centre d'apprentissage des sœurs religieuses dans le domaine de l'art culinaire et de la couture 	<ul style="list-style-type: none"> – Insécurité des élèves dans les écoles liée à l'absence de clôtures des établissements – Absence de blocs administratifs dans les écoles – Insuffisance d'équipements en tables bancs – Insuffisance des infrastructures scolaires ; – Inexistence d'équipement adéquat dans les établissements scolaires ; – Insuffisance de personnel enseignant qualifié dans les établissements

	<ul style="list-style-type: none"> – Manque d'écoles spécialisées pour les personnes vivant avec un handicap – Manque de rampes dans les écoles
– Opportunités	– Menaces
<ul style="list-style-type: none"> – Organisation de la diaspora estudiantine ; – Recyclage pédagogique ; – Programme national d'alimentation scolaire (Cantines scolaires) ; – Programme national de couverture sociale médicale pour les élèves – Existence du PSE (Plan Sectoriel de l'Education) 2020-2030, – Existence de la Feuille de Route Gouvernementale (FRG) 2020-2025 – Existence des partenaires techniques et financiers – Présence des ONGs, Associations 	<ul style="list-style-type: none"> – Insuffisance des frais de gestion des écoles – Grève des enseignants – Difficulté d'accès physique aux écoles dans certaines localités – Inondation dans certaines écoles – Manque d'emploi pour les jeunes diplômés

2.5. GENRE, EQUITE ET FILETS SOCIAUX

Dans la commune des Lacs 2, on assiste à un timide début de changement en matière de participation de la femme à la prise de décisions dans le ménage (nombre ou pourcentage de femmes chef de ménage enquêté). Actuellement, il existe dans chaque canton de la commune au moins trois femmes leader qui militent pour l'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et les jeunes filles et la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes, en leur permettant de jouir de même statut afin d'exercer pleinement leur droits et leurs potentiels en vue de contribuer au développement local.

Les rapports d'inégalités entre les hommes et les femmes dans l'accès aux moyens de production et aux ressources économiques sont surtout ressentis dans l'agriculture, l'artisanat et les opportunités d'emplois. Au niveau de l'agriculture, dans la commune des Lacs 2, les femmes ont difficilement accès à la terre. Dans les activités agricoles, la division sexuelle du travail a des implications multiples sur la production agricole des ménages. Les hommes interviennent plutôt à la phase du labour tandis que les femmes sont responsables des activités de semis, de sarclage, d'épandage d'engrais, de récolte, de transport, de transformation et de commercialisation des produits agricoles

Sur le plan politique ce sont les hommes qui dominant à tous les niveaux (villages, communes). On assiste également à une timide participation à la vie publique avec un nombre de 02 femmes élues lors des municipales en 2019. Elles sont au nombre de 03 dans le Copil mis en place pour conduire ce processus d'élaboration du PDC et au niveau

du personnel de la mairie on retrouve une dizaine de femmes. Les femmes émergentes dans la commune au niveau des postes décisionnels, on compte au moins deux (02) femmes dans le conseil communal. Il faut souligner qu'il n'y a pas de femme chef dans la commune

Les hommes et les femmes sont auteurs et victimes des violences basées sur le genre mais dans la majorité des cas, les femmes sont plus des victimes que des hommes. Les violences identifiées à l'égard des femmes peuvent être classées en 4 catégories.

Par rapport à l'accès des femmes à l'éducation, le problème d'inscription des enfants à l'école (filles et garçons) se posent de moins en moins grâce aux efforts déployés par le gouvernement du Togo pour amener tous les enfants à l'école, surtout avec la gratuité au primaire. Le problème majeur dans le secteur de l'éducation concerne le maintien des enfants à l'école, en particulier des filles à partir des classes de CM2 et tout le long du cycle secondaire.

Par rapport à l'inclusion, les autorités communales reconnaissent qu'aucune commune ne peut se développer sans la participation inclusive et effective des hommes et des femmes. Ainsi, des échanges et des réflexions se font sur la création d'un cadre de concertation et de dialogue entre autorités locales, organisations féminines. En effet, il existe un point focal « Genre » dans chacun des deux cantons de la commune des Lacs 2. Ces points focaux animent les groupements féminins de chaque village. Ces derniers s'occupent de la salubrité de leur village. Ces groupements féminins sont organisés autour des activités économiques, surtout la transformation des produits agricoles et le petit commerce.

En ce qui concerne les filets sociaux, la commune a eu à élaborer un plan d'action local de réduction des risques de catastrophes (2022 – 2026). En outre, la Direction de l'Action sociale en partenariat avec certains partenaires techniques et financiers et ONG ont initié des actions en faveur des femmes handicapées avec la création ou la mise en place de groupement villageois d'épargne et de crédit (GEVEC) par l'ONG APROFETHO. Il faut noter également les actions de l'ANPC (Agence Nationale de Protection Civile) qui s'occupe de la gestion des risques et des catastrophes. Sans oublier la CROIX ROUGE, qui par ses sensibilisations et simulations, prépare les communautés à la résilience en cas de catastrophe. La Direction de l'Action Sociale travaille également en collaboration avec la gendarmerie et la police pour garantir la sécurité des populations.

Les problèmes dans ce domaine dans la commune sont :

- Les violences sexuelles faites aux filles mineures ;
- En matière d'héritage, les femmes ont difficilement accès à la terre ;
- Les points focaux genre n'ont pas des moyens pour exercer leurs activités si bien que leurs actions se résument pour l'instant à la célébration de la journée de la femme le 08 mars ;
- Elles sont souvent intimidées et n'ont pas droit à la parole en présence des hommes ;

- Pas d’initiatives spécifiques pour la prise en charge des abandons scolaires
- Les violences physiques faites aux femmes dans certains couples sont constatées mais cette pratique a diminué par rapport au passé.

Défis :

- Création d’un fonds d’indigence pour la prise en charge des cas sociaux
- Créer des associations des femmes et les sensibiliser sur la promotion de l’égalité genre
- Former les enseignants à l’éducation inclusive ;
- Sensibiliser les parents sur le handicap

2.6. Environnement, ressources forestières et changement climatique

2.6.1. Environnement

La commune Lacs 2 fait face à de nombreux problèmes en matière de salubrité. En effet, les populations ont pour habitude de jeter les déchets dans la nature et caniveaux existants. Les poubelles sont absentes dans les ménages et sur les lieux publics. Le système de pré-collecte des déchets est défaillant et si bien que le paysage communal est marqué par les dépotoirs sauvages et des trainées d’ordures.

Les types de pollution se manifestent sur le périmètre communal. Ces pollutions ont pour conséquences la dégradation progressive l’environnement urbain et la dépréciation du cadre de vie des habitants.

Tableau 18: Types de pollution dans la commune

Type de pollution	Causes principales	Cas spécifiques
Pollution du sol	Utilisation des pesticides dans l’agriculture et mauvaise gestion des déchets liquides	Déversement des eaux usées et des huiles de vidanges sur la voie
Pollution de l’air	Activités des usines et mauvaise gestion des déchets	Fumés produits par l’unité de production de savons. Défécation et miction à l’air libre Feux de brousse
Pollution de l’eau et nappe	Mauvaise gestion des déchets solides et liquides	Rejet des eaux usées et ordures domestiques et des usines dans les rues.

Source : enquête de terrain, PADIE, 2022

2.6.2. Ressources forestières et Espace vert et changement climatiques

2.6.2.1 Situation sur les ressources forestières

La commune des Lacs 2 abrite une dizaine de tâches importantes de formations résiduelles issues de forêts denses associées aux savanes arbustives saisonnièrement inondées. Parmi ces formations forestières naturelles, on peut citer Akissa, Amévo, Doughanavé, Mambui, Fontan, Zogbévé et Avélèbè etc. A ces forêts s'ajoutent la mangrove le long de la Gbaga et les reliques de la galerie le long du mono. L'importance des îlots forestiers et faunique élevé, ajoutée au complexe des zones humides de la commune a permis d'inclure pratiquement toute la commune dans la Réserve de biosphère transfrontière du mono. Au-delà de la présence des formations forestières naturelles, on note dans la commune, la présence des quelques plantations privées dominées par le Teck et eucalyptus.

2.6.2.2 Exploitations forestières

L'exploitation des produits forestiers non ligneux constitue une activité importante pour les populations locales qui en tirent des revenus substantiels. Elle porte surtout sur la coupe de brosse végétale, la récolte des plantes médicinales, la cueillette des fruits (vitex, pomme sauvage, prunier noir, etc.). Les exploitants et commerçants de plantes médicinales n'appartiennent à aucun groupement ou organisation de la filière. Les fruits sont autoconsommés et/ou commercialisés. Les plantes médicinales sont exploitées par les populations locales pour des usages traditionnels liés à la pharmacopée, la médecine traditionnelle et les cultes. Compte tenu du potentiel et de la diversité des espèces, en plus de l'autoconsommation, elles sont commercialisées aussi bien par les populations locales que des étrangers des villages voisins.

Par rapport à l'exploitation forestière, les écosystèmes du complexe forestier des Lacs 2 assurent différentes fonctions : écologique, socioculturelle, économique, alimentaire et thérapeutique. Ces ressources forestières ne sont pas accessibles de la même manière pour toutes les catégories de personnes selon qu'elles sont autochtones ou allochtones. Plus généralement, les autochtones propriétaires terriens et leurs descendants ont un accès plus facile aux ressources. L'exploitation du bois d'œuvre ou du bois de services est soumise à une autorisation préalable des chefs de collectivités. L'Exploitation du bois-énergie c'est-à-dire le bois de feu et la fabrication du charbon de bois ne sont pas uniquement destinés à l'auto-consommation.

Pendant la grande saison sèche, le charbon de bois alimente plus globalement, la filière de commercialisation du bois-énergie en direction des marchés de la région (Aklakou, Aneho, Afangnan et Lomé). Les commerçants de bois-énergie en provenance de ces localités viennent s'approvisionner auprès des producteurs locaux de charbon de bois. Les espèces soumises à une pression sont : *Mytragyna inermis*, *Lonchocarpus sericeus*, *Dialium guineense*, *Diospyros mespiliformis*, etc.

2.6.2.3 Changements climatiques et risques climatiques

En ce qui concerne les changements climatiques, ses effets sont perceptibles par les populations des Lacs 2. Les principales manifestations des changements climatiques sont notamment les inondations, les fortes chaleurs et l'irrégularité des pluies qui affectent les activités socio-économiques.

La commune des Lacs 2 n'est pas épargnée par les risques climatiques. Les principaux risques ressentis à l'échelle nationale sont également ressentis dans la commune.

Les inondations sont très fréquentes avec des conséquences catastrophiques. Les inondations, les stagnations temporaires des eaux pluviales sont très récurrentes et bouleversent profondément la vie des communautés et leur environnement. Les localités aux-abords du fleuve Mono et plusieurs autres localités situées dans les zones marécageuses sont le plus souvent sinistrées pendant les pluies diluviennes ou lors des évacuations des eaux de Nangbéto.

La sécheresse dans la commune est très fréquente et affecte les moyens d'existences des populations par la diminution de la production agricole. Elle se caractérise par des bouleversements des saisons et la dégradation du couvert végétal. Les périodes de fortes chaleurs sont de plus en plus fréquentes avec des vagues de hautes températures.

❖ **Problématique liée à l'environnement et aux ressources forestières**

Les principaux problèmes sont :

- La présence de dépotoirs sauvages et le déversement des eaux usées dans les rues sont les causes essentielles de l'insalubrité dans la commune.
- Les ressources naturelles surtout forestières connaissent une forte dégradation liée aux pressions des activités humaines telles que l'agriculture, le braconnage, le prélèvement de bois énergie et de service etc.
- Les forêts galeries jadis luxuriantes par leur végétation le long des principaux cours d'eau sont en perpétuelle dégradation.
- L'insuffisance de fourrage dû au stress hydrique et l'assèchement précoce des points d'eau conduisent les bouviers à des incursions dans des espaces forestiers jadis non pâturés.
- Les fortes sècheresses, les feux de végétation et les vents violents induisent la dégradation des ressources végétales, la modification du système fourrager, notamment la disparition des espèces végétales les plus appréciées,
- Absence d'un cimetière communal
- Pas de budget de risque des catastrophes
- Les efforts de restauration du couvert végétal dans la plupart des cantons se sont heurtés aux cas de surpâturages par les bouviers.

- L'exploitation du bois, la pollution des eaux, et les pratiques de pêches non durables contribuent à la dégradation de la mangrove le long de la Gbaga.

Défis

Face à ces problèmes les principaux défis sont :

- Intégrer les services écosystémiques dans tous les secteurs de développement ;
- Mener des actions pour une gestion durable des écosystèmes de la réserve de biosphère transfrontière du Mono ;
- Développer les stratégies d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique
- Sensibiliser les populations sur les enjeux environnementaux majeurs ;
- Restaurer les mangroves
- Revégétaliser les berges des cours d'eau
- Augmenter les revenus des communautés vulnérables à travers les AGR
- Faciliter l'accès à l'eau potable aux communautés
- Promouvoir la création des plantations à vocation bois énergie ;
- Promouvoir les énergies renouvelables.

❖ Analyse FFOM de l'environnement

Tableau 19: FFOM de l'environnement

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des écosystèmes naturels tels que les forêts sacrées, - Existence d'écosystèmes particuliers tels que la mangrove - Existence d'une réserve de biosphère transfrontière, - Existence des comités de gestion des ressources forestières, - Existence des zones humides - Existence de pratiques agroforestières locales à base des arbres tels que <i>Tamarindus indica</i>, <i>Dialium guineense</i> etc 	<ul style="list-style-type: none"> - La déforestation et destruction des écosystèmes naturels - Surexploitation des ressources naturelles, - Absence d'aménagement des plantations privées, - Chasse et pêche non contrôlée - Absence de plantations d'alignement, - Absence des espaces verts
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Journée de l'arbre au Togo - Présence des ONG et de services étatiques qui interviennent dans le secteur de l'environnement, 	<ul style="list-style-type: none"> - Changement climatique - Transhumance, - Les feux de végétation, - Pression foncière

- Existence de la RBT.	
------------------------	--

2.7. Gouvernance institutionnelle et administrative de la commune

2.7.1. Gouvernance et administration du territoire

2.7.1.1. Acteurs de la gouvernance du territoire

La gouvernance et l'administration du territoire communal se fait à plusieurs niveaux, à savoir, les niveaux central, déconcentré, décentralisé et communautaire.

- les ministères sectoriels, en raison du rôle régalien de l'Etat et d'exercice de la tutelle dans les différents domaines d'intervention, jouent leur partition ;
- le Préfet, représentant de l'Etat, exerce le contrôle de légalité sur les actes pris par la commune ;
- le Conseil municipal qui gère les affaires communales dans le strict respect des textes et sur la base des compétences dévolues à lui ;
- la chefferie traditionnelle, gardien des us et coutumes, est dans un rôle de référent au niveau communautaire.

2.7.1.2. Instances de la gouvernance décentralisée

❖ Le conseil municipal et son fonctionnement

Sur le plan décentralisé, la commune est administrée par deux organes : le conseil municipal et le bureau exécutif de la commune. Le conseil municipal est composé de 11 conseillers dont 02 femmes, qui sont élus pour une durée de six ans renouvelables deux fois. Il tient régulièrement ses sessions (02 en 2019, 04 en 2020 et 04 en 2021) assorties de procès-verbaux, adopte le budget communal et oriente les actions pour le développement du territoire. Le fonctionnement du conseil est régi par un règlement intérieur adopté par les conseillers dès leur installation. Le conseil règle par ses délibérations, les affaires de la commune, telles que définies par les articles 82, 83 et 84 de la loi relative à la décentralisation en termes de compétences propres, partagée avec l'Etat et transférées par l'Etat. Le conseil municipal programme et met en œuvre les actions de développement de la commune conformément aux orientations nationales.

Le conseil a en son sein les trois (3) commissions permanentes prévues par la loi. Il s'agit de : i) la Commission des affaires économiques, financières, juridiques et de la planification ; ii) la Commission des affaires domaniales, environnementales, techniques, des travaux et du patrimoine et iii) la Commission des affaires sociales, culturelles, de la jeunesse, de la femme, des personnes handicapées, des personnes âgées, de l'éducation et de l'état civil.

❖ L'exécutif communal

Le bureau exécutif du conseil est composé d'un maire, de (01) adjoint et d'une SG nommée par l'Etat. L'actuel maire et chef de l'exécutif communal est Monsieur Benoît Amavi MENSAH. Le maire exécute les délibérations du conseil municipal. Il s'agit, entre autres, de la conservation et l'administration des propriétés de la commune, de la gestion

des revenus, de la surveillance des services de la recette municipale, de l'élaboration du budget, de l'ordonnancement des dépenses, du pilotage des travaux communaux, du suivi de l'exécution des programmes de développement, de la gestion de la voirie municipale, du respect des procédures de passation de marchés, des baux communaux, de la conclusion des actes de vente, d'échange, de partage, d'acceptation de dons et legs, d'acquisition et de transaction lorsque ces actes ont été autorisés par le conseil municipal, représenter la commune en justice, veiller à la protection de l'environnement, la lutte contre la pollution et les nuisances, la protection des espaces verts et contribuer à l'aménagement du cadre de vie des populations dans la commune.

2.7.1.3. Organisation et gouvernance sociale au niveau communautaire

Les cantons de la commune des lacs 2 sont fondés entre 1600 et 1665. Une fois installées, les populations se sont organisées en mettant à leur tête des responsables que sont les chefs. En termes de découpage territorial dans le contexte de la décentralisation, la commune des Lacs 2 comprend officiellement deux (02) cantons bien délimités. Il s'agit de Agouegan et Aklakou qui est le chef-lieu de la commune.

Dans la commune des Lacs 2, la traditions et chefferie demeurent intimement liées. Bien avant la colonisation, la chefferie existait sinon elle avait beaucoup plus de pouvoir que de nos jours. Le pouvoir était fondé sur l'autorité religieuse et temporelle (occupation de la terre ou conquête). Tous les 18 villages de la commune sont dirigés chacun par un chef traditionnel ou un régent. Ces chefs sont aidés dans leur gestion quotidienne par les membres des comités villageois de développement (CVD). Ces derniers se retrouvent pour former un comité cantonal de développement (CCD). Il existe également d'autres organisations communautaires de base (OCB) qui animent la vie sociale dans ces villages. Ce sont généralement des groupes folkloriques, des groupements de producteurs, des groupes d'entraide, etc.

Au-dessous de chaque chef canton se trouvent les chefs de villages qui sont les garant des us et coutumes dans chaque village. Les chefs travaillent avec les structures de développement mis en place localement tel que les CCD et les CVD. Ils ont pour principal rôle la mobilisation sociale de la communauté en vue de sa participation active au développement local, l'animation des réflexions sur les problèmes touchant le développement, etc.

2.7.1.4. Cadre de concertation et participation des populations à la gestion des affaires communales

Dans la mise en œuvre de ses actions et d'administration du territoire, la mairie implique généralement les représentants des populations et les acteurs locaux (Chefs, CCD et CVD, OSC) aux moments des sessions budgétaires du conseil municipal à titre d'observateurs. Toutefois, en dehors de ces sessions d'adoption du budget communal, les acteurs sont peu impliqués dans la définition des priorités communales en termes

d'orientation budgétaire et ne bénéficient pas d'un temps suffisant pour avoir un compte rendu plus détaillé en matière de reddition de compte.

Les rencontres devraient être pour les acteurs, l'occasion d'échanger avec l'exécutif et le conseil municipal sur les problèmes liés au développement et les besoins en matière d'eau, d'assainissement, de sécurité, de mobilisation et de gestion des ressources financières etc. et moyens mis en œuvre pour les résoudre, les raisons des succès et des échecs des actions menées.

2.7.2. Partenariats

En matière de coopération décentralisée au plan international, la commune n'en dispose pas et aucune démarche n'est menée en ce sens pour le moment. Le partenariat avec les Organisations de la société civile (OSC), les Organisations non gouvernementales (ONG) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) est encore faible. Les ONG, association et PTF qui travaillent avec la mairie sont PADIE, PNUD, OIF, Croix rouge, GIZ, UNICEF, etc. Par ailleurs, la commune entretient de bonnes relations avec les services de l'Etat notamment les services de l'hygiène et assainissement, le ministère de l'environnement, l'ANPC, l'action sociale, les inspections des enseignements et l'Office togolais des recettes (OTR) et les services du trésor en matière de mobilisation et de gestion des ressources financières locales.

2.7.3. Administration communale, les ressources humaines et les services à la population

2.7.3.1. Administration communale et les ressources humaines

Le personnel de la mairie est de 16 personnes dont 04 femmes. Les tableaux 22 ci-dessous montrent quelques caractéristiques des ressources humaines de la commune.

Tableau 20: Répartition du personnel communal selon le type de contrat

Catégorie	Effectif	Pourcentage
Contractuel	13	72,2%
Fonctionnaire détaché mis à disposition	1	5,6%
ANVT / ANPE	1	5,6%
Titulaire A&T	3	16,7%
Total	18	100%

Source : Mairie, 2022

Par ailleurs, même si des efforts sont faits en matière d'équipement, les services communaux manquent d'équipements et de matériels. Il s'agit des matériels informatiques, véhicules, mobilier de bureau et l'insuffisance de locaux/bureaux pour permettre aux agents d'être en bonne condition pour travailler.

2.7.3.2. Services à la population

Les prestations de services de la commune concernent l'établissement des actes d'état civil (naissance, mariage, décès etc.), la légalisation des documents administratifs, la pré-collecte des ordures ménagères, la réponse aux sollicitations des populations pour le règlement des problèmes et conflits.

Toutefois, les populations ont soulevé la lenteur des services communaux en cas de sollicitation pour des problèmes survenus dans leur quartier. Enfin, une partie de la population déplore le manque de suivi et contrôle des chantiers de la mairie et du travail que ses agents, surtout des collecteurs de taxes dans leur mission.

2.7.3.3. Maîtrise d'Ouvrage Communale (MOC)

Suivant les plans de passation de marché, il était prévu un montant global de près 30 000 000 FCFA et de 50 000 000 FCFA respectivement en 2021 et 2022 pour les différents achats, prestations et travaux publics. Mais au vu du compte administratif 2021 et 2022, seulement 17 000 000 FCFA et 18 800 295 FCFA de dépenses d'investissement ont été effectivement engagées respectivement pour les années 2020 et 2021. Ces engagements concernent surtout les marchés de fourniture et des de marchés de travaux.

Tableau 25 : Analyse des plans de passation de marché (PPM) de 2020 et 2021

Année	Type de marché	Montant (FCFA)
2021	Marché de fourniture, travaux et service	28 000 000
	Prestations intellectuelles	0
2022	Marché de fourniture, travaux et service	27 800 295
	Prestations intellectuelles	0

Source : Mairie, 2022

En matière de maîtrise d'ouvrage, les services techniques sont absents. Il faudra mettre en place ces services qui ont donc besoin de personnels qualifiés comme un géomètre, des ingénieurs et urbanistes. Il peut être envisagé à cet effet le recourt à des services de consultant pour ces besoins en attendant le recrutement de ces profils.

2.7.4. Aperçu sur les aspects de sécurité dans la commune

Gendarmerie, police (poste à Agouegan, commissariat bientôt opérationnel à Aklakou) installée dans la commune. Il existe un détachement du premier régiment d'infanterie de Zowla dans les deux cantons de la commune. Ces détachements exercent dans toutes les localités.

Problématiques

- Violences volontaires au niveau de la population ;
- Trafic de la drogue lié à la porosité des frontières ;

- La non dénonciation des cas de viol, vol, et des actions des malfaiteurs ;
- Profanation des tombes ;
- Trafic illicite des produits vivriers liés à la mévente ;
- Des cas isolés de braquages, de rançon surtout au niveau des peulhs ;
- Les cas de crimes organisés par les réseaux inconnus et qui sont dissimulés
- Manque de CIPLEV.

Défis

- Réglementer les heures de la traversée des biens et personnes par pirogue ;
- Signaler les étrangers qui arrivent dans la commune aux autorités et aux forces de sécurités ;
- Rester vigilant dans la vente en gros des vivres en vue de ne pas approvisionner les auteurs d'extrémisme violents ;
- Renforcer les sensibilisations de la population à la collaboration.

2.8. Finances locales

Comme le stipule la loi de la décentralisation, les collectivités territoriales sont dotées de budgets propres exécutés par leurs organes exécutifs après l'autorisation du Conseil municipal. Il est à noter que vu la jeunesse de la commune dont les organes ont été mis en place fin 2019, l'analyse ne portera que sur les réalisations budgétaires des années 2021 et 2022.

2.8.1. Sources de financement de la commune

La commune des Lacs 2 dispose de deux types de ressources : les ressources propres ou endogènes issues des recettes fiscales et non fiscales et les ressources externes issues des dotations de l'Etat et des partenaires externes.

❖ Les ressources propres sont constituées par :

- les recettes fiscales : il s'agit des produits des impôts directs et indirects locaux. Ces recettes fiscales représentent plus d 75 % des recettes propres. Elles comprennent entre autres, la taxe sur les spectacles et appareils automatiques, la taxe sur la distribution de l'eau, de l'électricité et du téléphone, les produits des droits de timbre etc.
- les recettes non fiscales qui représentent environ 13 % des recettes propres sont collectées par les services communaux à savoir : la taxe sur les pompes distributrices de carburant, la taxe d'abattage, d'inspection sanitaire des animaux de boucherie, la taxe d'expédition, d'enregistrement et de légalisation des actes administratifs et d'état civil, les droits de stationnement, les redevances d'occupation du domaine public, les taxes ou redevances en matière d'urbanisme et d'environnement, les droits de place dans les marchés, foires et marchands ambulants, la taxe sur la publicité, les produits

de location de terrains et des boutiques, la redevance d'occupation du domaine public, etc.

❖ Les ressources externes

Les recettes externes de la commune proviennent essentiellement des dotations financières de l'Etat à travers le Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT), des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et du secteur privé. Les dotations du FACT s'élevaient à près de 13 976 000 FCFA en 2022 soit 3.06% des recettes totales. En ce qui concerne l'apport des PTF leur apport reste faible et tourne autour de 0,9% des recettes totales (Tableau 24).

Tableau 21: Les recettes en fonction des sources pour les années 2021 et 2021

Sources des recettes	2021			2022		
	Prévisions (A)	Réalisations (B)	% (A/B)	Prévisions (C)	Réalisations (D)	% (C/D)
Recettes fiscales	38 604 526	19 931 676	51,6%	98 270 120	25 321 434	25,8%
Recettes non fiscales	12 000 000	20 741 734	172,8%	20 040 000	6 293 000	31,4%
FACT	11 010 934	11 010 934	100,0%	13 976 000	13 976 000	100,0%
Appui autres PTF	0	0	0,0%	0	0	0,0%
Recettes totales	61 615 461	40 673 410	66,0%	132 286 121	45 590 434	34,5%

Source : Mairie, 2022

2.8.2. La mobilisation des ressources financières locales

En matière de fiscalité, en l'absence de fichier des contribuables mis à jour, il est difficile d'analyser les efforts consentis en matière de mobilisation des recettes par rapport au potentiel existant. Toutefois, vu la prépondérance du secteur informel dans l'économie, les recettes collectées restent en deçà du potentiel. Ainsi, le rendement de la collecte des recettes n'est pas maîtrisé. Malgré ces difficultés, des efforts sont fournis par les services communaux pour améliorer la collecte des recettes à travers l'identification au fur et à mesure de nouvelles installations après des enquêtes et l'établissement de contact entre les contribuables et la mairie.

2.8.3. L'utilisation des ressources financières

Les dépenses de la commune sont de deux ordres : les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Les ressources collectées sont ainsi affectées pour l'essentiel aux dépenses de fonctionnement de l'administration et le reste des recettes sert à couvrir les besoins en investissement. Les dépenses de fonctionnement ont représenté 64,42% des dépenses globales en 2021.

Tableau 22: Répartition des dépenses de la commune pour les années 2021 et 2022

Rubriques	2021			2022		
	Prévisions (A)	Réalisations (B)	% (B/A)	Prévisions (C)	Réalisations (D)	% (<D/C)
Dépenses de fonctionnement (DF)	50 604 526	43 694 601	86,35%	47 312 263	20 555 604	43,45%
Dépenses pour salaire (DS)	21 604 526	22 424 033	103,79%	29 404 263	15 926 505	54,16%
Dépenses d'investissement (DI)	27 953 982	11 010 934	39,39%	70 976 502	11 914 624	16,79%
Total (DT)	78 558 508	54 705 535	69,64%	118 288 765	32 470 228	27,45%
DS/DF	42,69%	51,32%	120,21%	62,15%	77,48%	124,67%
DF/DT	64,42%	79,87%	123,99%	40,00%	63,31%	158,28%
DI/DT	35,58%	20,13%	56,56%	60,00%	36,69%	61,15%

Source : Mairie, 2022

❖ Problématique sur la gouvernance et finances locales

Dans le secteur de la gouvernance et des finances locales les grands problèmes sont :

- Absence des locaux propres pour abriter les services de la mairie ;
- Corruption et manque d'intégrité de certains agents collecteurs ;
- Insuffisance de bureaux actuels dans la mairie ;
- Une absence de rencontre entre la mairie et les chefs canton afin que ces derniers leur recensent les problèmes auxquels ils font face dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Manque de certains services techniques de la mairie (planification, social, documentation etc.) ;
- Mauvais comportement des collecteurs de taxe (saisie de marchandise) ;
- Non-respect aux chefs traditionnels ;
- Non-respect aux convocations des chefs par les populations ;
- Perte de l'autorité des chefs ;
- Les chefs manquent de palais royal ;
- Manque de moyen financier entravant le déplacement parfois des chefs suite aux manifestations et appels des chefs canton et autres autorités ;
- Non-assistance aux chefs par les populations ;
- Le faible niveau organisationnel dans le fonctionnement des CVD et CCD ;
- Certains CVD/CCD, outrepassent les chefs de villages dans leurs actions ;
- Conflit de pouvoir et de rivalité entre les chefs traditionnels ;
- Taxes funéraires très élevées par rapport au niveau de vie de la population dans les zones rurales de la commune ;
- Non maîtrise du potentiel et de l'assiette fiscale de la commune ;

- L’incivisme fiscal de certains contribuables qui ne déclarent pas leurs activités ;
- En matière de gestion, on note l’absence de manuel de procédures administratives et financières pour la commune ;
- La faible digitalisation ou informatisation du traitement des opérations administratives et financières ;
- Refus de certains opérateurs économique de payer les taxes notamment les exploitants des palmiers pour la production des vins et les revendeuses dans les marchés.

Les défis à relever par l’administration communale sont :

- Ne pas impliquer la politique dans le développement ;
- Les conseillers municipaux doivent être en contact avec la population ;
- Sensibiliser la population sur le civisme ;
- Renforcer le pouvoir des chefs à travers la sensibilisation et l’éducation ;
- Former les chefs et les CVD sur le rôle et prérogative de chacun ;
- Doter les chefs de palais royal ;
- Doter les cantons de maison d’hôte ;
- Rémunérer les chefs afin de faciliter leurs actions et services ;
- Renforcer les capacités techniques des agents de recouvrement ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi des performances basé sur des encouragements/sanctions pour améliorer le rendement des agents de recouvrement;
- Poursuivre les sensibilisations sur le civisme fiscal auprès des populations ;
- Promouvoir le Développement Economique Local (DEL) en participant à l’amélioration des conditions d’exercice et des revenus des acteurs économiques pour qu’en retour il y ait des retombées fiscales pour la collectivité ;
- Elaborer et adopter un manuel de procédures administratives et financières.

PARTIE III : AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

III. CADRE STRATEGIQUE DE LA COMMUNE DES LACS 2

3.1. Synthèses de la problématique de développement de la commune des Lacs 2

L'analyse diagnostique ressort que la commune des Lacs 2 fait face à un certain nombre de problématiques de développement. Ces différentes problématiques peuvent se regrouper en cinq grands domaines qui sont présentés dans le tableau 23.

Tableau 23: Synthèse de la problématique de développement des Lacs 2

Domaine	Présentation des problématiques
Domaine de la gouvernance et finances locales	<p style="text-align: center;">Gouvernance locale</p> <ul style="list-style-type: none">– Absence des locaux propres pour abriter les services de la mairie,– Insuffisance de bureaux dans la mairie d'Aklakou– Une absence de rencontre entre la mairie et les chefs canton afin que ces derniers leur recensent les problèmes auxquels ils font face dans l'exercice de leurs fonctions– Manque de certains services techniques de la mairie (planification, social, documentation etc.)– Non-respect aux chefs traditionnels– Non-respect aux convocations des chefs par les populations– Perte de l'autorité des chefs– Les chefs manquent de palais royal– Manque de moyen financier entravant le déplacement parfois des chefs suite aux manifestations et appels des chefs canton et autres autorités.– Le faible niveau technique et organisationnel des CVD et CCD– Certains CVD/CCD, outrepassent l'autorité des chefs de villages dans leurs actions,– Le problème de transhumance/bouvières qui dévastent les cultures et mauvais règlement des conflits entre peulh et agriculteur,– Conflit de pouvoir et de rivalité entre les chefs traditionnels <p style="text-align: center;">Finances locales</p> <ul style="list-style-type: none">– Non maîtrise du potentiel et de l'assiette fiscale de la commune– L'incivisme fiscal de certains contribuables qui ne déclarent pas leurs activités– Corruption et manque d'intégrité de certains agents collecteurs

	<ul style="list-style-type: none"> – Taxes funéraires très élevées par rapport au niveau de vie de la population dans les zones rurales de la commune – En matière de gestion, on note l'absence de manuel de procédures administratives et financières pour la commune – La faible digitalisation ou informatisation du traitement des opérations administratives et financières – Refus de certains opérateurs économique de payer les taxes notamment les exploitants des palmiers pour la production des vins et les revendeuses dans les marchés. <p style="text-align: center;">Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> – Violences volontaires au niveau de la population – Trafic de la drogue lié à la porosité des frontières – La non dénonciation des cas de viol, vol, et des actions des malfaiteurs – Profanation des tombes – Trafic illicite des produits vivriers liés à la mévente – Des cas isolés de braquages, de rançon surtout au niveau des peulhs – Les cas de crimes organisés par les réseaux inconnus et qui sont dissimulés – Manque de CIPLEV. <p style="text-align: center;">Foncier et aménagement de l'espace communale</p> <ul style="list-style-type: none"> – Manque d'urbanistes pour appuyer les projets de lotissement, – Vente des terres sans consulter les chefs, – Les constructions et l'occupation de l'espace se font sans aucun contrôle des services techniques de la mairie, – La mairie ne maîtrise pas le domaine des réserves. Aussi, certains cas de lotissements se font sans l'application des normes surtout en ce qui concerne la non prévision des réserves administratives, – La population des Lacs 2 manque de culture de la sécurisation foncière à travers les dispositions en vigueur au Togo. – Aussi, il existe des litiges fonciers au sein des familles qui jouent en défaveur de la cohésion sociale
Secteurs des activités	<p style="text-align: center;">Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dévastation des cultures surtout le manioc par les animaux des bouviers et peulhs

**économiques
de la commune**

- Manque de tracteur pour labour
- Manque d'usines de transformation des produits agricoles (Tomates)
- Cout élevé d'intrants chimiques et leur rareté
- Baisse des prix des produits agricoles surtout de la tomate et le gari
- Manque de chambre froide pour conserver certains produits périssables
- Manque de magasin de stockage dans certaines localités
- Manque de machines de transformation des produits agricoles
- Mévente des produits agricoles ;
- Non application des nouvelles techniques culturales
- Mauvais état des pistes conduisant à des pertes post-récoltes
- Absence de coopérative agricole entraînant la fragilité du système productif
- Les cultures de contre saisons sont impossibles à cause des bœufs
- En matière d'héritage, les femmes ont difficilement accès à la terre pour cultiver,
- Manque de moyen et équipement pour pratiquer l'irrigation malgré l'abondance des cours d'eau dans les localités
- Mauvais état des routes rendant difficile le transport des produits agricoles
- Insuffisance de matériel moderne de pêche limitant le développement du secteur de la pêche.

Mines, énergie et télécommunication

- Exploitation abusive des plantes de la mangrove pour les besoins accru en bois énergie,
- Non branchement des compteurs de CEET dans certaines localités
- La ligne électrique d'Agbanakin, Djeta, Seko et Agouegan est connectée sur le réseau du Bénin. Ces localités subissent des coupures intempestives pouvant durer toute une journée entraînant des problèmes de sécurité
- Faible niveau de maintenance des lampadaires
- Diminution du potentiel des ligneux à vocation bois-énergie
- Coût élevé de gaz
- Faible industrialisation
- Faible couverture des réseaux Togocom et Moov Africa Togo de certaines zones de la commune

- Faible accessibilité à l'énergie solaire dans la commune

Artisanat

- Manque de moyens financiers pour le démarrage des activités par le jeune maître artisan,
- Faible structuration professionnelle au niveau local,
- Prédominance de l'informel,
- Faible accès aux financements, la qualité des responsables de la formation/apprentissage à mieux encadrer et améliorer le secteur,
- Absence de formation continue et le manque de fonds de développement professionnel
- Faible compétitivité des produits artisanaux.

Commerce finances et banques

- Vétusté des infrastructures de commerce
- Inexistence de microfinance pour assurer un fonds de démarrage des activités de commerce.
- Faible pouvoir d'achat des populations entraînant un faible dynamisme des activités commerciales.
- Hausse et cherté des matières premières et des produits de première nécessité
- Difficultés de recouvrement des crédits des IMF,
- Détournement des objectifs de crédit.

Transport et mobilité

- Mauvais état des routes existantes et pistes avec la boue.
- Inexistence de caniveaux et lampadaires le long des routes
- Absence de gares routières aménagées,
- Inexistence des ponts sur certaines routes,
- Prolifération des motos sans plaques d'immatriculation,
- Enclavement de certaines localités surtout en période de pluie par manque de routes

Tourisme et hôtellerie, sport, culture et arts

- La commune est confrontée à l'insuffisance des infrastructures sportives
- Insuffisance d'infrastructures d'hébergement
- Absence d'un centre culturel équipé dans la commune
- Faible valorisation et aménagement des sites touristiques
- Manques d'équipement sportifs pour les clubs
- Faible valorisation de la culture locale

	<ul style="list-style-type: none"> - La faible valorisation du potentiel touristique.
<p>Domaine de l'assainissement, environnement et ressources forestières</p>	<p style="text-align: center;">Assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance et le mauvais entretien des caniveaux - Absence de gestion des déchets solides et eaux usées. - La commune ne dispose pas officiellement d'un dépotoir intermédiaire de déchets. Ceci entraîne la présence des dépotoirs sauvages dans la commune. - La défécation à l'air libre est prédominante dans tous les cantons - Manque de latrines dans les maisons et des latrines publiques - Insuffisance d'eau potable et de mauvaise qualité pour les soins corporels - Dans toutes les localités, il y a des difficultés pour les populations d'assumer leurs responsabilités en matière d'accès universel aux services d'assainissement adéquats - Les populations de la commune qui possèdent des WC éprouvent d'énormes difficultés pour faire la vidange de leur fosse. Aucune logistique n'étant présente dans la commune. <p style="text-align: center;">Environnement et ressources forestières</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présence de dépotoirs sauvages et le déversement des eaux usées dans les rues sont les causes essentielles de l'insalubrité dans la commune. - Les ressources naturelles surtout forestières connaissent une forte dégradation liée aux pressions des activités humaines telles que l'agriculture, le braconnage, le prélèvement de bois énergie et de service etc. - Les forêts galeries jadis luxuriantes par leur végétation le long des principaux cours d'eau sont en perpétuelle dégradation. - L'insuffisance de fourrage dû au stress hydrique et l'assèchement précoce des points d'eau conduisent les bouviers à des incursions dans des espaces forestiers jadis non pâturés. - Les fortes chaleurs, les poches de sécheresse, les feux de végétation et les vents violents induisent la dégradation des ressources végétales, la modification du système fourrager, notamment la disparition des espèces végétales les plus appréciées, - Absence d'un cimetière communal - Pas de budget pour les risques des catastrophes

	<ul style="list-style-type: none"> - Les efforts de restauration du couvert végétal dans la plupart des cantons se sont heurtés aux cas de surpâturages par les bouviers. - L'exploitation du bois, la pollution des eaux, et les pratiques de pêches non durables contribuent à la dégradation des écosystèmes - Les écosystèmes particuliers liés à l'eau, notamment les forêts galerie du mono, la mangrove de la Gbaga sont en perpétuelle dégradation
<p>Domaine des services sociaux de base</p>	<p style="text-align: center;">Accès à l'Eau potable</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commune des Lacs 2 compte beaucoup de cours d'eau, lagunes et marais, mais elle est confrontée au problème d'approvisionnement en eau potable surtout dans sa partie Est le long du fleuve Mono - Les demandes de fonçage de puits sont nombreuses - Dans certaines localités les eaux sont impropres à la consommation (toujours salée). La population s'approvisionne essentiellement à partir des puits et de forages équipés de pompe manuelle - Consommation des eaux de rivières et de pluie entraînant des maladies - Lenteur dans l'intervention de la TdE en cas de dysfonctionnement. <p style="text-align: center;">Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès aux soins de santé dans la commune est coûteux par rapport au niveau de vie de la population ; - Le personnel de santé est insuffisant si bien que le ratio dans la commune est de 0 médecin pour 59 000 habitants contre une norme OMS de 1 médecin pour 5000 à 10 000 habitants. - Absence de CMS le canton d'Agouegan ; - Insuffisance de personnel qualifié et équipement surtout de réfrigérateurs pour conserver les vaccins ; - Manque d'ambulance pour l'évacuation ou le transport des malades vers les centres de référence, - Insuffisance de centre de santé, dispensaire dans les cantons. - Manque de pharmacie et de médicaments dans les centres de santé

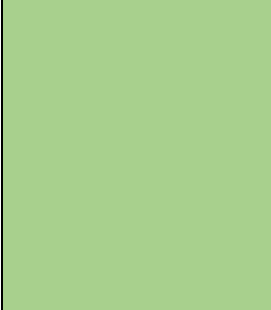
- Mauvaise qualité des services rendus par certains membres du personnel de santé et la discrimination dans la prestation de service aux malades par le personnel de santé

Education scolaire

- Le manque de bâtiments scolaires adéquats dans certains établissements ;
- EPP Aklakou F est créée et logée dans l'enceinte de l'EPP Aklakou A. Cette école n'a pas de site.
- La réticence des parents à participer à la vie des écoles et à contribuer pour leur mieux-être.
- L'occupation des élèves aux champs par les parents pendant les saisons pluvieuses et le faible suivi des élèves à la maison
- Insuffisance des bâtiments scolaires, de tables bancs et matériels didactiques ;
- Insuffisance d'enseignants de l'Etat dans les établissements scolaires qui se traduit par le nombre élevé d'enseignants volontaires dans les écoles existantes ;
- Insuffisance de cantine scolaire dans les établissements scolaires ;
- Manque de latrines dans les écoles ;
- Récurrence de grossesses en milieu scolaire et harcèlement des jeunes filles ;
- Baisse du niveau des élèves et la pléthore de l'effectif dans les classes ;
- Vétusté des écoles dans certaines localités et absence des clôtures des établissements scolaires ;
- Le problème des élèves qui n'ont pas d'acte de naissance et des lycéens qui n'ont pas de certificat de nationalité,

❖ Genre, équité et filets sociaux

- Les violences sexuelles faites aux filles mineures,
- Difficultés des femmes à accéder à la terre surtout par d'héritage,
- Inexistence des cadres de formation des personnes handicapées (malvoyant, malentendant etc.)
- Les points focaux genre n'ont pas des moyens pour exercer leurs activités si bien que leurs actions se résument pour l'instant à la célébration de la journée internationale de la femme, le 08 mars.

- 
- Les femmes sont parfois intimidées et n'ont pas droit à la parole en présence des hommes,
 - Pas d'initiatives spécifiques pour la prise en charges des abandons scolaires
 - Les violences physiques faites aux femmes dans certains couples sont constatées même si cette pratique diminue par rapport au passé.

3.2. Vision 2034 de la Commune des Lacs 2

Sur la base de l'analyse des problématiques de développement de la commune des Lacs 2, la vision et des orientations nationales, une vision a été définie pour cette commune. Cette vision partagée par l'ensemble des acteurs se projette dans un horizon temporel de 10 ans. Ainsi, la vision de la commune des Lacs 2 est : « **En 2034, Lacs 2 est un modèle de développement où toutes les couches socio-économiques s'épanouissent dans un environnement sain, paisible et économiquement prospère** ».

A travers cette vision qui met au centre l'épanouissement de toutes les couches socioprofessionnelles, Lacs 2 veut s'appuyer sur son capital humain et ses différents écosystèmes pour devenir un modèle de développement ouvert aux autres communes du Togo et au monde. Cette commune ambitionne déclencher sur une croissance socioéconomique à travers le développement agricole et des infrastructures adaptées dans un cadre de vie sain et sécurisé.

En ressortant la notion « **environnement paisible** », il ressort que la commune est consciente que la croissance socioéconomique nécessite la cohésion sociale, la sécurité et le respect des valeurs civiques et de bonne conduite dans tous les domaines. Ceci va créer une harmonie gage de la paix et la sécurité des biens et des personnes sur le territoire communal.

En mentionnant « **toutes les couches socio-économiques** », la population des Lacs 2 reconnaît la nécessité de travailler pour résoudre les problèmes sociaux notamment, en matière de la santé, l'éducation, la protection sociale, l'accès à l'eau potable etc., sans laisser personnes pour compte. En effet, un accent particulier est mis sur l'épanouissement des couches vulnérables.

Conscient que toute action nécessite le respect du pilier environnemental, la vision ressort la nécessité de garantir un « **environnement sain** ». Ainsi, la commune doit être un modèle en matière de respects et de valorisation des différents services écosystémiques de la commune. Le développement de cette commune mettra au centre, les questions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques dont les effets sont déjà pervers dans la commune.

3.3. Priorités de la commune des Lacs 2

3.3.1. Priorisation des cibles des ODD dans Lacs 2

Après analyse des cibles des ODD suivant la méthodologie de la GPC, les résultats consensuels obtenus révèlent que sur les 91 cibles analysées, 15 sont urgentes (elles nécessitent des interventions immédiates), 34 cibles sont prioritaires (elles doivent faire l'objet d'intervention sur une période allant de 0 à 3 ans), 31 cibles sont à moyen termes (elles doivent faire l'objet d'intervention sur une période allant de 3 à 7 ans), une cible est à long terme et 03 cibles sont à consolider.

Les 15 cibles urgentes sont des cibles qui nécessitent des interventions immédiates et se répartissent dans 11 ODD (Tableau 24).

Tableau 24: Nombre de cibles urgentes suivant les ODD dans Lacs 2

ODD	Cibles urgentes
ODD 6 -Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	4
ODD 4 -Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	3
ODD 1 -Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	1
ODD 2 -Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	1
ODD 3 -Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	1
ODD 5 -Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	1
ODD 11 -Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	1
ODD 12 -Établir des modes de consommation et de production durables	1
ODD 15 -Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	1
ODD 17 -Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	1

3.3.2. Analyse croisée de la problématique du diagnostic et de la priorisation des cibles des ODD

Il ressort de cette analyse que la commune doit mener plusieurs actions urgentes essentiellement sur deux ODD. Il s'agit de l'ODD 6 relatif à l'assainissement ou les quatre cibles suivantes sont urgentes.

- *D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.*
- *D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.*
- *D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.*
- *D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.*

Cette situation corrobore avec les constats faits dans la commune lors du diagnostic. En effet, on note dans la commune ce qui suit :

- Dans toutes les localités, il y a des difficultés pour les populations d'assumer leurs responsabilités en matière d'accès universel aux services d'assainissement adéquats
- Les populations de la commune qui possèdent des WC éprouvent d'énormes difficultés pour faire la vidange de leur fosse. Aucune logistique n'étant présente dans la commune
- Dans le domaine d'accès aux latrines, un projet de construction de latrines dans les concessions par l'approche ATPC avait été initié mais il n'avait pas abouti à des résultats escomptés. Actuellement, la majorité de la population défèque dans la nature (défécation à l'air libre) ;
- On note également une prolifération de dépotoirs sauvages et une forte utilisation des pesticides qui contribuent significativement à la pollution des eaux et de l'air ;
- Dans certains ménages on note le gaspillage de l'eau malgré qu'elle soit insuffisante pour les besoins. Aussi, en matière d'utilisation des eaux à la maison, on relève la non couverture ou protection des récipients de recueil d'eau potable. On note une faible culture de gestion de l'eau dans les cantons bien qu'il existe une commission eau au niveau des CVD.
- Les écosystèmes particuliers liés à l'eau, notamment les forêts galerie du mono, la mangrove de la Gbaga sont en perpétuelle dégradation.

Par ailleurs l'analyse ressort trois cibles urgentes au niveau du quatrième ODD 4 relatif à l'éducation. Ces cibles sont :

- *D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les Autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.*
- *D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.*
- *Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous.*

En effet, le constat dans les différentes localités de la commune est le suivant :

- Malgré la gratuité de l'école du primaire jusqu'au lycée, il y a problèmes d'effectif, d'enseignant et d'équipement. Il n'y a pas suffisamment de jardin d'enfants dans la commune ;
- Les infrastructures scolaires sont vétustes et nécessitent une rénovation ;
- Les équipements pédagogiques sont insuffisants pour un enseignement de qualité dans la commune ;

- Les effectifs dans les salles de classes sont pléthoriques si bien que les élèves n'arrivent pas à bien suivre les cours et les méthodes de résolution des exercices et devoirs.

En matière de l'éducation, la commune a l'avantage de disposer sur son territoire un centre d'apprentissage des sœurs religieuses dans le domaine de l'art culinaire et de la couture ; un centre d'alphabétisation au sein de l'école primaire publique de Hlandè et un centre pilote d'alphabétisation dans le village d'Azimé-Dossou mis en place par la Croix Rouge. Ces centres sont les atouts que la commune pourra saisir pour évoluer vers l'atteinte des cibles de l'ODD4.

3.3.3. Synthèses des priorités de développement de la commune des Lacs 2

De l'analyse des résultats du diagnostic et des résultats de la priorisation participative des ODD à l'échelle locale, les priorités suivantes sont dégagées pour la commune des Lacs 2

- (i). Assurer l'accès pour tous aux services d'assainissement adéquat dans Lacs 2*
- (ii). Garantir l'accès à l'eau potable et sa gestion durable dans les ménages*
- (iii). Construire des établissements scolaires équipés et accessibles pour tous dans la commune*
- (iv). Renforcer la qualité de l'enseignement primaire et secondaire dans la commune*
- (v). Réduire les disparités liées à toutes les formes de la pauvreté entre les différentes localités de la commune*
- (vi). Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle surtout au niveau des couches vulnérables*
- (vii). Mettre en place un système de transformation et de conservation des tomates*
- (viii). Promouvoir les pratiques agro écologiques*
- (ix). Mettre fin à la dévastation des cultures par les animaux des bouviers*
- (x). Faciliter l'accès à tous aux soins de santé de qualité*
- (xi). Renforcer les actions visant à autonomiser toutes les femmes et les filles*
- (xii). Renforcer la viabilité des zones urbaines à travers la mise en place des infrastructures ou équipements adéquats et résilients*
- (xiii). Promouvoir la consommation locale et les modes de vie sains*
- (xiv). Préserver les reliques de forêts naturelles de la commune*
- (xv). Restaurer les écosystèmes fragiles de la commune (mangrove, zones humides et forêts galerie du mono)*
- (xvi). Réduire le processus de dégradation des sols et de la biodiversité*
- (xvii). Renforcer le partenariat et la mobilisation des ressources financières pour le Développement de la commune*

3.4. Orientations stratégiques du développement de la commune des Lacs 2

Pour mettre en œuvre la vision de la commune, des axes stratégiques sont définis sur la base des priorités et des principales forces, faiblesses, opportunités et menaces. Au total trois axes stratégiques ont été définis pour la commune

Orientations stratégiques 1 : Renforcer, la gouvernance locale y compris la mobilisation des ressources financières et la culture des valeurs civiques et morales dans la commune des Lacs 2

Cet axe stratégique, permettra à toute la population de se sentir impliquée dans la gestion des affaires de la commune. La commune connaissant un faible niveau de mobilisation des ressources financières, cet axe va permettre de développer les partenariats et de nouveau mécanisme en matière de mobilisation des ressources pour le développement de la commune. Aussi cet axe prend-t-il en compte l'aménagement de l'espace communal à travers la mise en place des outils efficaces de gestion durable du territoire communale. Cet axe veut transformer la commune en un lieu où règnent la paix, les valeurs civiques et démocratiques.

Orientations stratégiques 2 : Promouvoir l'aménagement durable des écosystèmes fragiles et l'accès aux services sociaux de base

Le diagnostic ressort de nombreux problèmes en matière d'hygiène et d'assainissement, d'accès à l'eau potable et aux soins de santé de qualité. On note une insuffisance des infrastructures sociales (centres de santé, écoles etc.). Celles qui existent dans la commune sont sous équipées. Dans le contexte actuel du changement climatique, il est important que Lacs 2 renforce ou développe des stratégies d'atténuation et d'adaptation faces aux effets et impacts du changement climatique. Aussi des actions concrètes doivent être mise en place pour assurer la protection des écosystèmes particuliers dans la commune.

Orientations stratégiques 3 : Développer l'économie locale basée sur les potentialités de production, de transformation des produits agricoles et la valorisation des autres secteurs porteurs

Cet axe va contribuer à développer toutes les chaînes de valeurs des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Il met un accent sur la production et valorisation des produits maraichers des Lacs 2. Il va contribuer à aménager les infrastructures marchandes afin de rendre la commune propice aux échanges commerciaux. Pour faciliter la circulation des biens et services dans le cadre des activités commerciales, les infrastructures de transport devront être entretenues et aménagées. Les femmes et jeunes artisans seront organisés et appuyés pour le développement des petites entreprises locales qui contribuent au bien-être de la population et au développement de l'économie locale.

Les trois axes de développement de la commune des Lacs 2 sont arrimés aux cadres principaux et outils de planification nationale et internationale (Tableau 25).

Tableau 25: Arrimage du cadre stratégique de la commune des Lacs 2 aux cadres nationales.

Axes de la commune	Cadre national	Cadre international (ODD)
Axe 1 : Renforcer, la gouvernance locale y compris la mobilisation des ressources financières et la culture des valeurs civiques et morales dans la commune des Lacs 2	PND : Effet attendu 3.8 et 3.9 FRG 2025 : P25	ODD16 Cibles 5c de l'ODD9
AXE 2 : Promouvoir l'aménagement durable des écosystèmes fragiles et l'accès aux services sociaux de base	PND : Effet attendu 3.12 ; Effet attendu 3.6 Effet attendu 2.5 et 3.7 FRG 2025 : P35 et P6	Cibles 1 à 6 de l'ODD 6 Cibles 4 et 5 de l'ODD1 ODD4, ODD5, ODD8 Cibles 1 de l'ODD 13 Cibles 1 à 9 de l'ODD15 Cibles 1 et 3 de l'ODD7
AXE 3 : Développer l'économie locale basée sur les potentialités de production, de transformation des produits agricoles et la valorisation des autres secteurs porteurs	PND : Effet attendu 2.1 et 2.2 FRG 2025 : P12	Cibles 3, 4 et 5 de l'ODD2 Cibles 4 et 5 de l'ODD1 Cibles 1 de l'ODD 9

3.5. Cadre logique d'intervention du PDC de la commune des Lacs 2

L'objectif global du PDC est d'améliorer l'environnement et les conditions de vie des communautés des Lacs 2. Trois principaux objectifs spécifiques sont visés par la présente planification. Il s'agit de :

- *Objectif spécifique 1 : Renforcer le système de gouvernance locale et de mobilisation des ressources financières et humaines pour le développement des Lacs 2*
- *Objectif spécifique 2 : Augmenter l'accessibilité au service sociaux de bases et la résilience des communautés face aux changements climatiques*
- *Objectif spécifique 3 : Promouvoir le développement de l'économie locale basée sur le potentiel de l'agriculture et autres alternatives économiques porteurs*

Le présent PDC des Lacs 2 permet d'obtenir sept (07) principaux résultats desquels découleront seize principaux produits (Tableau 26).

Tableau 26: Cadre logique

Objectifs stratégiques	Indicateurs	Valeur	
		Base	Cible
Objectif général : Améliorer l'environnement et les conditions de vie des communautés des Lacs 2	Réduction du taux de pauvreté	ND	-20,00%
	Augmentation de la couverture forestière et de la résilience environnementale et sociale face aux risques climatiques	ND	-30,00%
	Amélioration du taux d'accès aux services sociaux de base de qualité	ND	90,00%
	Amélioration du système de gouvernance locale et sociale	ND	100%
<i>Objectif spécifique 1 : Renforcer le système de gouvernance locale et de mobilisation des ressources financières et humaines pour le développement des Lacs 2</i>	Réduction des litiges fonciers, intercommunautaires et des actes à caractère criminels dans la commune des Lacs 2	ND	-40%
	Augmentation du taux d'adhésion aux instructions des autorités municipales, coutumières	ND	20%
	Augmentation de la capacité de mobilisation et du taux d'investissement de la commune	ND	40%
<i>Objectif spécifique 2 : Augmenter l'accessibilité aux services sociaux de base et la résilience des communautés face aux changements climatiques</i>	Augmentation du taux d'accès aux services sociaux de base (eau, santé, éducation) et de prise en charge des personnes vulnérables	ND	15%
	Réduction de la vulnérabilité des populations aux risques climatiques majeurs	ND	-30%
	Augmentation du taux de la couverture forestière	ND	30%
<i>Objectif spécifique 3 : Promouvoir le développement de l'économie locale</i>	Accroître les revenus des ménages dans Lacs 2	ND	20%

<i>basée sur le potentiel de l'agriculture et autres alternatives économiques porteurs</i>	Augmenter la production et les capacités de transformation des produits agricoles dans Lacs 2	ND	25%
Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Unité
Résultat 1.1. Le système de gouvernance locale et sociale est amélioré			
Produit 1.1.1. Les acteurs de la gouvernance locale et sociale sont dotés de moyens et outils nécessaires pour bien remplir leurs missions dans le cadre du développement de la commune	Nombre de séances de formation	Rapport, photos, liste de présence	Formation
	Nombre de séances de formation à l'endroit des conseillers	Rapport, photos, liste de présence	Formation
	Nombre de séances de formation à l'endroit des leaders communautaires	Rapport, photos, liste de présence	Formation
	Nombre d'équipements et montant alloués au Chef pour faciliter leur fonctionnement	Rapport, photos, Etat financiers et bordereaux de réception	Forfait
	Un siège de la mairie construit et équipé	Photos, rapport	Siège de la mairie
	Nombre de palais royaux rénovés ou construits	Photos, rapport	Palais
	Superficies acquises pour les réserves administratives communales	Titre foncier	Hectare
	Nombre d'annexes de mairie construits	Photos, rapport	Annexes de la mairie
	Nombre d'équipements acquis pour les services techniques de la mairie	PV de réception	Kit (matériel roulant et autre)
	Nombre de ressources humaines mobilisées et de mission de suivi et évaluation	Rapport de suivi et évaluation	Forfait annuel

Produit 1.1.2. Les populations de la commune des Lacs 2 vivent dans un climat de paix et de respect des valeurs citoyennes	Nombre de tournées de sensibilisation sur la décentralisation et le rôle de la mairie	Photos, rapports, articles de presse	Sensibilisation/rencontres
	Nombre de tournées de sensibilisation et réunions organisées sur les droits et devoirs des citoyens	Photos, rapports, articles de presse	Sensibilisation/rencontres
	Nombre de tournées de sensibilisation et de réunion organisées sur la participation communautaire	Photos, rapports, articles de presse	Sensibilisation/rencontres
	Nombre de tournées de sensibilisation et d'évènement sur la paix et le vivre ensemble	Photos, rapports, articles de presse, enregistrements	Sensibilisation/événement
	Nombre de comité de veille sur l'extrémisme violent et des actes d'insécurité	Rapport	Comité
	Nombre d'émissions radiophoniques, JPO, conférence	Photos, rapports, articles de presse, enregistrements	Forfait
	Nombre de rencontre des membres de cadre de concertation	Rapport, photos, liste de présence	Réunion
	Nombre de ressources humaines mobilisées et de mission de suivi et évaluation	Rapport de suivi et évaluation	Forfait annuel
Résultat 1.2. La capacité de mobilisation des ressources financières de la commune augmente			
Produit 1.2.1. Tous les acteurs économiques de Lacs 2 participent aux paiements des taxes et adoptent les bonnes manières de gestion des ressources	Nombre de manuel de procédure élaboré	Manuel de procédure, rapport, photo	Manuel
	Nombre de services digitalisés	Manuel d'utilisation	Services
	Fichier du contribuable actualisé	Rapport	Document
	Nombre de tournées de sensibilisation sur l'incivisme fiscal	Photos, rapports, articles de presse	Sensibilisation
	Nombre de séances de formation	Photos, rapports, articles de presse	Formation

	Nombre de ressources humaines mobilisées et de mission de suivi et évaluation	Rapport de suivi et évaluation	Forfait annuel
Produit 1.2.2. Lacs 2 dispose d'une diversité de partenaires et de sources de financement pour son développement	Rencontre d'échange et montant mobilisé par la diaspora pour financer le développement des Lacs 2	Rapport, photos, liste de présence	Réunion
	Nombre d'accord de partenariat signé dans le cadre de la coopération décentralisée	Rapport, photos, liste de présence	Réunion
	Nombre de rencontre d'échange,	Convention de partenariat	Partenariat
	Nombre d'ONG impliqués dans le financement des projets de développement dans Lacs 2	Convention de financement	Partenariat
	Nombre de parking aménagé	Rapport, photos	Parking
	Rencontre d'échange	Rapport, photos	Réunion
	Nombre de services de recherches de partenariat et de communication opérationnels au sein de la mairie	Bureau, rapport d'activité	Forfait
	Nombre de projets élaborés et soumis aux bailleurs	Contrat de service, Rapport	Consultants
	Nombre de ressources humaines mobilisées et de mission de suivi et évaluation	Rapport de suivi et évaluation	Forfait annuel
Résultat 2.1. La commune des Lacs 2 renforce sa capacité résilience au changement climatique dans un cadre de vie assaini			
Produit 2.1.1. Les écosystèmes sont restaurés, protégés et contribuent aux résiliences sociales et environnementales dans Lacs2	Superficie de forêts galerie restaurés le long du Mono	Visite de terrain, photo, rapport	Hectare
	Nombre de forêt sécurisée et bien gérée	Visite de terrain, photo, rapport	Forêt
	Nombre de formation réalisée	Photo, rapport	Formation
	Nombre de forêts communautaires créées	Visite de terrain, photo, rapport	Forêt

	Superficie de mangroves restaurées	Visite de terrain, photo, rapport	Hectare
	Superficie de paysages dégradés reboisées	Visite de terrain et rapport	Hectare
	Superficie de forêts communautaires restaurées	Visite de terrain et rapport	Hectare
	Nombre d'étude sur la vulnérabilité climatique	Rapports	Consultation
	Nombre de système actualisé	Rapport PV et systèmes actualisés	Système
	Longueur de rues couverte par les arbres	Rapport d'activités et visites de terrain	Km
	Nombre de ressources humaines mobilisées et de mission de suivi et évaluation	Rapport de suivi et évaluation	Forfait annuel
Produit 2.1.2. La commune des Lacs2 bénéficie d'un bon système de gestions des déchets, des eaux usées et pluviales	Superficie d'espace vert crée et aménagées	Visite de terrain, photo, rapport	Hectare
	Longueur de caniveaux entretenus	Visite de terrain, photo, rapport	Km
	Longueur de caniveaux construit	Visite de terrain, photo, rapport, PV de réception	Km
	Nombre de dépotoir créés	Rapport, photos, liste de présence	Dépotoir
	Nombre d'équipement acquis pour l'assainissement	PV de réception, bordereau de livraison, dossier d'appel d'offre	Kit (Tricycles et accessoires)
	Nombre de dépotoirs sauvages éliminés et de sensibilisation	Rapport, photos	Sites
	Nombre de ménages disposant de latrines	Rapport, PV de réception	Latrine familiale

	Nombre de latrines construit dans les lieux publics	Rapport, PV de réception	Latrine
	Nombre de ressources humaines mobilisées et de mission de suivi et évaluation	Rapport de suivi et évaluation	Forfait annuel
Résultat 2.2. Les personnes vulnérables bénéficient d'un soutien particulier en vue de leur autonomisation			
<i>Les orphelins, les veuves, les personnes âgées, handicapées sont épanouis dans Lacs 2</i>	Nombre de centre social créé	PV de délibération, Dossier d'appel d'offre, PV de réception	Centre
	Nombre de séances	Rapport, photo, PV de réunion	Séance
	Nombre de personnes prises en charge	Rapport, photo, registre des cas	Personne
	Nombre de célébration	Rapport, photo, PV de délibération	Célébration
	Nombre de personnes victimes d'inondation prises en charge	Rapport, photos	Nombre de ménages
	Nombre kits distribués	Rapport, photos	Kit
	Nombre de sensibilisation	Rapport, photos	Séance
	Nombre d'orphelins prise en charge	Rapport, photos	Kit
	Nombre de ressources humaines mobilisées et de mission de suivi et évaluation	Rapport de suivi et évaluation	Forfait annuel
	Superficie cédée aux personnes vulnérables	Rapport, PV de cession...	Hectare
	Nombre de matériel et de sac d'intrant mis à disposition	Rapport, PV de réception	Forfait
	Montant allouées aux personnes vulnérables	Rapport, photo, carnet de membre	Forfait
Nombres de bénéficiaires du fond d'aide aux personnes vulnérables	Rapport, photo, carnet de membre	Forfait	

	Nombre de ressources humaines mobilisées et de mission de suivi et évaluation	Rapport de suivi et évaluation	Forfait annuel
Résultat 2.3. Toute la population des Lacs 2 accès aux services sociaux de bases de qualité			
Produit 2.3.1. Les élèves des Lacs 2 bénéficient d'un encadrement de qualité dans les infrastructures répondant aux normes	Nombre de nouveaux bâtiments scolaires répondant aux normes	Rapport, PV de réception, photo	Bâtiment
	Nombre mobilier	Rapport, PV de réception, photo	Mobilier
	Nombre de kit didactiques pour le primaire	Rapport, PV de réception, photo	Kit
	Nombre kit pour le primaire	Rapport, PV de réception, photo	Kit
	Nombre de bâtiments réhabilités	Rapport, PV de réception, photo	Bâtiment
	Nombre latrine	Rapport, PV de réception, photo	Latrine
	Nombre de cantine	Rapport, PV de réception, photo	Cantine scolaire
	Nombre de séances de formation des enseignants	Rapport, photo	Formation
	Nombre de plaidoyer	Registre de courrier	Plaidoyer
	Nombre de ressources humaines mobilisées et de mission de suivi et évaluation	Rapport de suivi et évaluation	Forfait annuel
Produit 2.3.2. Toutes les localités accèdent facilement aux soins de santé de qualité	Nombre des USP construit	Rapport, PV de réception, photo	USP
	Nombre des USP équipé	Rapport, PV de réception, photo	Kit
	Nombre d'ambulance	PV de réception, photo	Ambulance

	Nombre d'incinérateur	PV de réception, photo, rapport,	Incinérateur
	Nombre de pharmacies renforcées	PV de réception, photo, rapport,	Pharmacie
	Nombre de plaidoyer	Registre de courrier	Plaidoyer
	Nombre de ressources humaines mobilisées et de mission de suivi et évaluation	Rapport de suivi et évaluation	Forfait annuel
Produit 2.2.3. Toutes les localités ont accès à une eau potable	Nombre de forage	PV de réception, dossier d'appel d'offre	Forage
	Nombre de plaidoyer	Registre de courrier	Plaidoyer
	Nombre de forages réparés	Rapport, Factures	Forages
	Nombres commissions formées	Rapport de formation	Formation
	Nombres de ménages sensibilisés	Rapport de sensibilisation	Séance
	Nombre de ressources humaines mobilisées et de mission de suivi et évaluation	Rapport de suivi et évaluation	Forfait annuel
Résultat 3.1. Les activités des secteurs secondaires et tertiaires contribuent à l'accroissement des revenus des ménages			
Produit 3.1.1. Lacs 2 dispose des infrastructures de transports aménagées et des services de transports adaptés	Longueur de pistes aménagées	Rapports, Photos, visites de terrain, PV de réception	Km
	Nombre de zones désenclavées	Rapports, Photos, visites de terrain, PV de réception	Km
	Longueur de pistes entretenues	Rapports, Photos, visites de terrain, PV de réception	Km
	Nombre de ponceaux construit	Rapports, Photos, visites de terrain, PV de réception	Ponts
	Nombre de gare opérationnelle	Rapports, Photos, visites de terrain, PV de réception	Gare
	Nombre d'équipement acquis	Rapports, Photos, visites de terrain, PV de réception	Kits d'équipements (barques, gilets.....)
	Nombre de personnes organisées et formées	Rapports, Photos, visites de terrain, PV de réception	Formation

	Nombre de ralentisseur et nombres de « zems » formés	Rapports, Photos, visites de terrain, PV de réception	Forfait
	Nombre de ressources humaines mobilisées et de mission de suivi et évaluation	Rapport de suivi et évaluation	Forfait annuel
Produit 3.1.2. Les activités commerciales prospèrent dans Lacs 2	Nombre de hangars	Rapports, Photos, visites de terrain, PV de réception	Hangars
	Nombre de magasins de stockage construits	Rapports, Photos, visites de terrain, PV de réception	Magasins
	Nombre de lumières installées	Rapports, Photos, visites de terrain, PV de réception	Kits solaires
	Nombre de femmes financées	Rapports, Preuves de financier	Dotation
	Nombre de personnes formées	Rapport de formation et liste de présence	Formation
	Nombre de ressources humaines mobilisées et de mission de suivi et évaluation	Rapport de suivi et évaluation	Forfait annuel
Produit 3.1.3. Les activités touristiques et sportives contribuent à la diversification de l'économie locale			
	Nombre de stades construits et équipés	Rapports, photos, visites de terrain, PV de réception	Stade
	Nombre de stades construits et équipés	Rapports, photos, visites de terrain, PV de réception	Stade
	Nombre d'aires de jeux construits et équipés	Rapports, photos, visites de terrain, PV de réception	Aire de jeux
	Nombre de clubs équipés	Rapports, photos, visites de terrain, PV de réception	Kit sportif
	Nombre de tournois organisés	Rapports, photos, visites de terrain, PV de réception	Tournoi
	Nombre de guides touristiques et nombre de sites identifiés	Rapports, photos, visites de terrain, PV de réception	Etude
	Nombre de sites touristiques aménagés	Rapports, photos, visites de terrain, PV de réception	Site
	Nombre de centre communautaire construit et équipé	Rapports, photos, visites de terrain, PV de réception	Site

	Nombre de festivals culturels organisés	Rapports, photos, visites de terrain, PV de réception	Tournoi
	Nombre de ressources humaines mobilisées et de mission de suivi et évaluation	Rapport de suivi et évaluation	Forfait annuel
Résultat 3.2. Des moyens de subsistance à faible impact écologique sont promus à travers le renforcement des capacités des agriculteurs en agroécologie et en éco-entrepreneuriat			
Produit 3.2.1. Les pratiques d'agroécologie/agroforesterie			
	Nombre de producteurs formés	Rapport de formation et liste de présence	Formation
	Nombre de kits d'irrigation solaires	Visites de terrains et Facture	Kits
	Nombre de variétés promues	Visites de terrains et Facture	Variétés
	Superficie de périmètres maraîchers aménagés	Visites de terrains et Facture	Ha
	Nombre de coopératives mis en place	Récépissés, rapport d'activités	Coopératives
	Nombre de tracteurs	Facture	Tracteur
	Superficie dédiée à l'agroécologie	Visites de terrains et Facture	Ha
	Superficies de plantation à vocation bois énergie	Rapport d'activité et de suivi	Ha
	Superficies de cocoteraies et de palmeraies	Rapport d'activité et de suivi	Ha
	Nombre de ressources humaines mobilisées et de mission de suivi et évaluation	Rapport de suivi et évaluation	Forfait annuel
Lacs 2 est doté d'infrastructures de transformation et de conservation des principales cultures agricoles			
	Nombre d'unités transformation de tomates	Rapports, PV de réception, sortie de terrains	Sites

	Nombre d'usine de transformation des noix de coco	Rapports, PV de réception, sortie de terrains	Sites
	Nombre d'usine de transformation de Manioc	Rapports, PV de réception, sortie de terrains	Sites
	Nombre de coopératives de transformation de noix de palmes appuyées	Rapports, PV de réception, sortie de terrains	Coopératives
	Nombre de magasin de stockage de produits agricoles construits	Rapports, PV de réception, sortie de terrains	Magasins
	Nombre de ressources humaines mobilisées et de mission de suivi et évaluation	Rapport de suivi et évaluation	Forfait annuel
Produit 3.2.2. La commune des Lacs 2 est dotée d'infrastructures de transformation et de conservation des principales cultures agricoles			
	Nombre d'unités transformation de tomates	Rapports, PV de réception, sortie de terrains	Sites
	Nombre d'usine de transformation des noix de coco	Rapports, PV de réception, sortie de terrains	Sites
	Nombre d'usine de transformation de Manioc	Rapports, PV de réception, sortie de terrains	Sites

	Nombre de coopératives de transformation de noix de palmes appuyées	Rapports, PV de réception, sortie de terrains	Coopératives
	Nombre de magasin de stockage de produits agricoles construits	Rapports, PV de réception, sortie de terrains	Magasins
	Nombre de ressources humaines mobilisées et de mission de suivi et évaluation	Rapport de suivi et évaluation	Forfait annuel

PARTIE IV : PROGRAMME D' ACTIONS ET D' INVESTISSEMENTS

IV. CADRE PROGRAMMATIQUE DE LA COMMUNE DES LACS 2

4.1. Programmation physique et niveau de prise en compte des dimensions du développement durable

Le cadre programmatique de la commune des Lacs 2 comporte sept (07) programmes prioritaires, dix-sept (17) projets de développement prioritaires et cent vingt-cinq (125) actions.

Toutes les actions identifiées relèvent des domaines prioritaires de développement et ciblent une partie précise de la commune en fonction de l'urgence et de la particularité de cette zone. Les domaines d'intervention prioritaires sur les cinq années sont : gouvernance locale, aménagement du territoire, assainissement, Environnement, ressources forestières, changement climatique, tourisme, sports et loisirs, social, genre, inclusion et protection sociale.

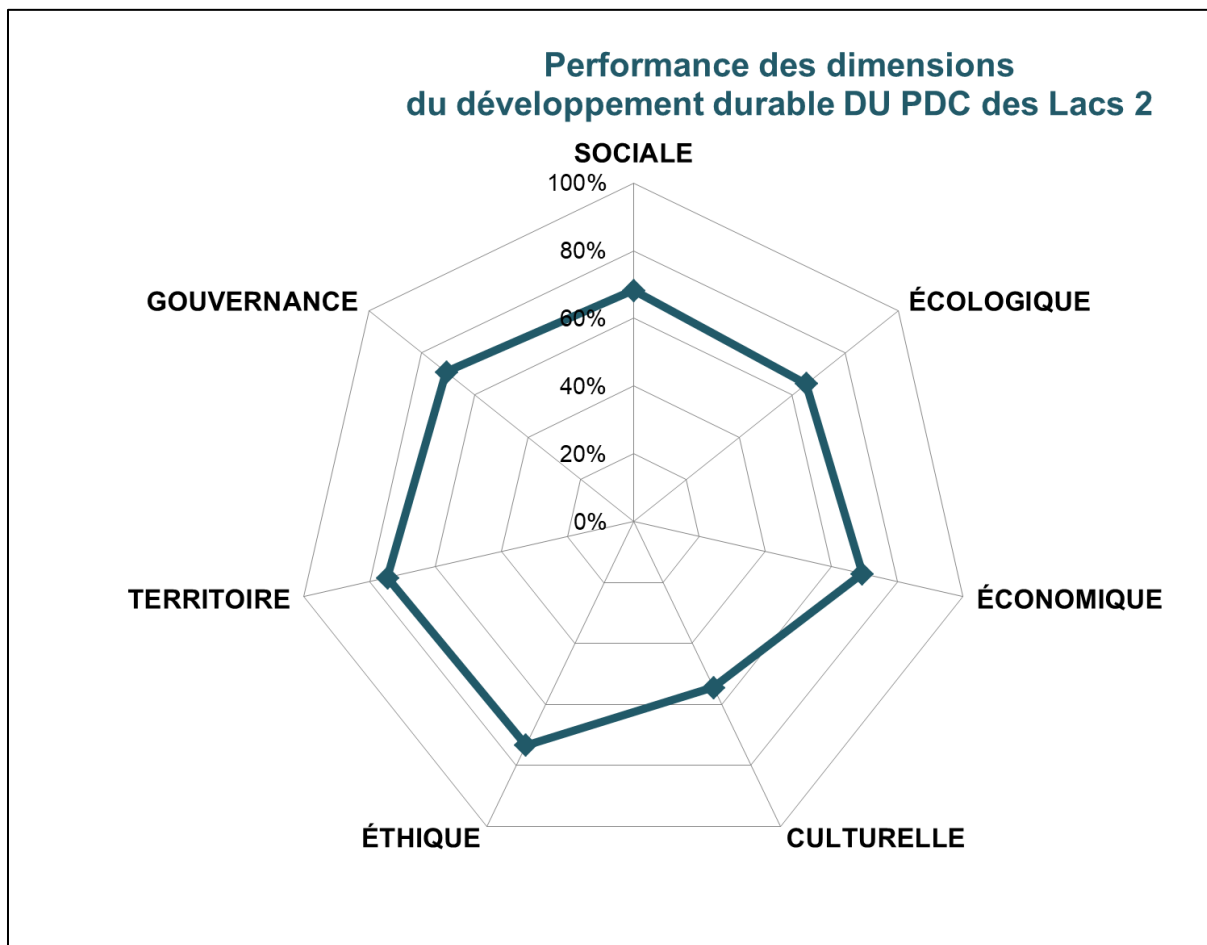
Par rapport à la durabilité des actions et projets notamment le niveau de prise en compte des dimensions des ODD, l'analyse du cadre de programmation faite à l'aide de la Grille d'Analyse du Développement Durable Allégée (GADD-A) ressort que les différents projets et actions du PDC des Lacs 2 intègrent suffisamment les soixante-douze (72) objectifs des sept (07) dimensions du développement durable. En effet, la performance générale en ce qui a trait au développement durable est satisfaisante pour le PDC des Lacs 2. Mis à part la dimension culturelle qui est perfectible toutes les autres dimensions (sociale, écologique, économique, éthique, territoire et gouvernance) sont satisfaisantes (Tableau 27 et Figure 8). Dans ce contexte, le présent PDC des Lacs 2 répond de façon optimale aux principes et enjeux du développement durable dans ses multiples dimensions, et favorise l'amélioration des conditions humaines (Tableau 27).

Tableau 27: Niveau d'intégration des dimensions du développement durable.

Projet : Plan de Développement Communal de la commune Lacs 2			
Date : 06 au 07 juin 2023			
DIMENSION	Pondération moyenne	Performance moyenne	État de la situation
SOCIALE	2,0	68%	Satisfaisante
ÉCOLOGIQUE	1,9	65%	Satisfaisante
ÉCONOMIQUE	1,5	69%	Satisfaisante
CULTURELLE	1,3	54%	Perfectible
ÉTHIQUE	1,3	73%	Satisfaisante
TERRITOIRE	2,0	75%	Satisfaisante
GOVERNANCE	2,1	71%	Satisfaisante
Performance générale en ce qui a trait au développement durable			Satisfaisante : PDC à optimiser

Source : A partir de l'analyse des projets et actions par l'outil GADD- (PADIE, 2023)

Figure 8: Niveau de performance des actions du PDC par rapport aux sept (07) dimensions du développement durable



Source : A partir de l'analyse des projets et action par l'outil GADD- (PADIE, 2023)

Tableau 28: Planification physique du PDC

Code	Axe/Programme/Résultat/Projets/Activités	Unité	Quantité	Zones prioritaires
Axe 1	Renforcer, la gouvernance locale y compris la mobilisation des ressources financières et la culture des valeurs civiques et morales dans la commune des Lacs 2			
Programme 1.1	Renforcement de la gouvernance locale et de la cohésion sociale			
Résultat 1.1	Résultat 1.1. Le système de gouvernance locale et sociale est amélioré			
Projet 1.1.1	Renforcement des capacités technique et organisationnelle des structures du système de gouvernance locale des Lacs 2			
<i>Produit 1.1.1.</i>	<i>Produit 1.1.1. Les acteurs de la gouvernance locale et sociale sont dotés de moyens et outils nécessaires pour bien remplir leurs missions dans le cadre du développement de la commune</i>			
A1.1.1.1	Formation des membres du conseil municipal	Formation	5	Toute la commune
A1.1.1.2	Renforcement des capacités techniques des agents et du personnel de la mairie	Formation	5	Aklakou
A1.1.1.3	Formation des chefs et des leaders communautaires (CVD, CCD etc.	Formation	5	Toute la commune
A1.1.1.4	Renforcement des capacités opérationnelles des chefs traditionnels de la commune des Lacs 2	Forfait	1	Toute la commune
A1.1.1.5	Construction d'un local pour abriter le siège de la mairie	Siège de la mairie	1	Aklakou
A1.1.1.6	Réaménagement des palais royaux dans Lacs 2	Palais	5	Toute la commune
A1.1.1.7	Acquisition des domaines communaux	Hectare	25	Toute la commune
A1.1.1.8	Rapprochement des services de la mairie des administrés	Annexes de la mairie	2	Agoegan et Avévé
A1.1.1.9	Renforcement de capacités opérationnelles des services de la mairie	Kit (matériel roulant et autre)	3	Toute la commune
A1.1.1.10	Suivi-évaluation	Forfait annuel	1	Toute la commune
Projet 1.1.2	Intégration citoyenne et culture de la paix dans Lacs 2			
<i>Produit 1.1.2</i>	<i>Produit 1.1.2. Les populations de la commune des Lacs 2 vivent dans un climat de paix et de respect des valeurs citoyennes</i>			
A1.1.2.1	Communication et partage des informations sur la décentralisation, le rôle et les attributions de la mairie	Sensibilisation/ rencontres	1	Toute la commune

A1.1.2.2	Vulgarisation des connaissances sur les droits et devoirs des citoyens dans la vie d'une commune	Sensibilisation/recontres	5	Toute la commune
A1.1.2.3	Renforcement de la participation de la population aux travaux communautaires et publics	Sensibilisation/recontres	5	Toute la commune
A1.1.2.4	Sensibilisation de la population sur l'importance de la paix et du vivre ensemble	Sensibilisation/événement	1	Toute la commune
A1.1.2.5	Plaidoyer pour la mise en place d'un système d'alerte sécuritaire dans Lacs 2	Comité	2	Toute la commune
A1.1.2.6	Renforcement de la communication et des échanges autour de la paix, la cohésion sociale et de la sécurité	Forfait	5	Toute la commune
A1.1.2.7	Création d'un cadre de concertation pour la gestion des conflits fonciers et intercommunautaire	Réunion	1	Toute la commune
A1.1.2.8	Suivi-évaluation et pilotage	Forfait annuel	1	Toute la commune
Programme 1.2	Amélioration de la mobilisation des ressources locales			
Résultat 1.2	Résultat 1.2. La capacité de mobilisation des ressources financières de la commune augmente			
Projet 1.2.1	Pédagogie de la fiscalité et de la gestion des ressources des Lacs 2			
Produit 1.2.1	<i>Produit 1.2.1. Tous les acteurs économiques des Lacs 2 participent aux paiements des taxes et adoptent les bonnes manières de gestion des ressources</i>			
A1.2.1.1	Elaboration d'un manuel de procédures administratives et financières et de stratégie de mobilisation de ressources	Manuel	1	Toute la commune
A1.2.1.2	Digitalisation et informatisation du système du traitement des opérations administratives et financières	Services	1	Toute la commune
A1.2.1.3	Actualisation du fichier du contribuable	Document	1	Toute la commune
A1.2.1.4	Campagne de sensibilisation sur les risques l'incivisme fiscal	Sensibilisation	5	Toute la commune
A1.2.1.5	Renforcement des capacités des agents de la mairie sur la corruption et les pratiques assimilés	Formation	5	Toute la commune
A1.2.1.6	Suivi-évaluation et pilotage	Forfait annuel	1	Toute la commune
Projet 1.2.2	Viabilisation du cadre de partenariat et de mobilisation des ressources			
Produit 1.2.2	<i>Produit 1.2.2. Lacs 2 dispose d'une diversité de partenaires et de sources de financement pour son développement</i>			

A1.2.2.1	Création d'un cadre de concertation opérationnel entre la mairie et la diaspora	Réunion	1	Toute la commune
A1.2.2.2	Développement d'un partenariat de coopération décentralisé	Réunion	1	Toute la commune
A1.2.2.3	Développement d'une stratégie de partenariat entre la mairie et les organisations de la société civile	Partenariat	1	Toute la commune
A1.2.2.4	Etablissement des conventions de partenariat avec les ONGs locales et internationales sur la base des documents de projets de développement élaborés conjointement	Convention	3	Toute la commune
A1.2.2.5	Création et aménagement de parking dans les lieux publics	Parking	4	Toute la commune
A1.2.2.6	Organisation des tables ronde avec les partenaires techniques et financiers	Réunion	1	Toute la commune
A1.2.2.7	Renforcement des capacités techniques de la mairie en matière de recherche de partenariat et de la communication	Forfait	1	Toute la commune
A1.2.2.8	Recrutement de consultants pour l'élaboration des projets structurants à soumettre aux appels	Consultants	4	Toute la commune
A1.2.2.9	Suivi-évaluation et pilotage	Forfait annuel	1	Toute la commune
Axe 2	Promouvoir l'aménagement durable des écosystèmes fragiles et l'accès aux services sociaux de base			
Programme 2.1	Résilience climatique et gestion durable du cadre de vie des Lacs 2			
Résultat 2.1	Résultat 2.1. La commune des Lacs 2 renforce sa capacité de résilience au changement climatique dans un cadre de vie assaini			
Projet 2.1.1	Réduction et réponses aux risques climatiques majeurs dans la commune des Lacs 2			
Produit 2.1.1	<i>Produit 2.1.1. Les écosystèmes sont restaurés, protégés et contribuent aux résiliences sociales et environnementales dans Lacs 2</i>			
A2.1.1.1	Restauration des berges du mono	Hectare	12	Avévé, Agbanakin, Adamé,...
A2.1.1.2	Appui à la protection des forêts sacrées et communautaires, et de l'île aux oiseaux	Forêt	3	Adamé, Avévé

A2.1.1.3	Renforcer les capacités des élus locaux et des chefs traditionnels sur les enjeux des risques climatiques majeurs	Formation	5	Adamé, Avévé
A2.1.1.4	Création des forêts communautaires	Forêt	1	Agokpamé, Agoègan
A2.1.1.5	Restauration de la mangrove le long de la gbaga	Hectare	10	Agokpamé, Klouvidonou, Agoègan,...
A2.1.1.11	Suivi-évaluation et pilotage	Forfait annuel	1	Toute la commune
Projet 2.1.2	Renforcement du dispositif d'assainissement du cadre de vie de la commune des Lacs 2			
<i>Produit 2.1.2.</i>	<i>Produit 2.1.2. La commune des Lacs 2 bénéficie d'un bon système de gestions des déchets, des eaux usées et pluviales</i>			
A2.1.2.1	Création et aménagements des espaces verts	Hectare	10	Kpondavé, Aklakou, Agouègan
A2.1.2.2	Curage et entretien des caniveaux existants	Km	100	Toute la commune
A2.1.2.3	Construction des caniveaux	Km	1	Aklakou, agoègan, Mélonkou, Hétsavi
A2.1.2.4	Création de dépotoir final	Dépotoir	1	Aklakou, Agoègan
A2.1.2.5	Acquisition d'équipement d'assainissements	Kit (Tricycles et accessoires)	5	Kpondavé, Aklakou, Agouègan
A2.1.2.6	Elimination des dépotoirs sauvages couplée de sensibilisation de la population sur la gestion des déchets solides et liquides	Sites	30	Aklakou, Agoègan...
A2.1.2.7	Appui à la construction de latrines familiales	Latrine familiale	300	Aklakou, Agoègan...
A2.1.2.8	Construction des latrines dans les lieux publics tels que les écoles, marchés etc.	Latrine	30	Aklakou, Agoègan...
A2.1.2.9	Suivi-évaluation et pilotage	Forfait annuel	1	Toute la commune
Programme 2.2	Protection et autonomisation des couches sociales vulnérables			
Résultat 2.2	Résultat 2.2. Les personnes vulnérables bénéficient d'un soutien particulier en vue de leur autonomisation			
Projet 2.2.1	Projet 2.2.1. Protection et promotion des droits des personnes vulnérables			
<i>Produit 2.2.1</i>	<i>Les orphelins, les veuves, les personnes âgées, handicapées sont épanouis dans Lacs 2</i>			
A2.2.1.1	Mise en place d'un centre social pour la coordination des actions de protection et d'autonomisation des couches sociales vulnérables	Centre	1	Aklakou, Agoègan

A2.2.1.2	Sensibilisation des populations sur les droits des enfants, de la femme et des personnes âgées et en situation de handicap	Séance	60	Aklakou, Agoègan, ...
A2.2.1.3	Prise en charge des personnes victimes de tout genre de violences	Personne	250	Aklakou, agoègan, Mélonkou, Hétsavi
A2.2.1.4	Célébration des différentes journées dédiées aux personnes vulnérables	Célébration	25	Aklakou, agoègan, Mélonkou, Hétsavi
A2.2.1.5	Prise en charge des personnes victimes d'inondation	Nombre de ménages	500	Toute la commune
A2.2.1.6	Distribution de kits alimentaires aux personnes vulnérables	Kit	500	Toute la commune
A2.2.1.7	Sensibilisation sur les fléaux sociaux	Séance	25	Toute la commune
A2.2.1.8	Distribution des kits alimentaires et scolaires aux orphelins	Kit	200	Toute la commune
A2.2.1.9	Suivi-évaluation et pilotage	Forfait annuel	1	Toute la commune
Projet 2.2.2	Autonomisation économique des couches sociales vulnérables			
<i>Produit 2.2.2.</i>	<i>Produit 2.2.2. Les revenus des personnes vulnérables de la commune augmentent</i>			
A2.2.2.1	Facilitation de l'accès à la terre des femmes et personnes handicapées	Hectare	10	Aklakou, agoègan, Mélonkou, Hétsavi
A2.2.2.2	Mise à disposition de matériels et d'intrants agricoles aux personnes vulnérables	Forfait	1	Aklakou, agoègan, Mélonkou, Hétsavi
A2.2.2.3	Facilitation de l'accès aux crédits aux personnes vulnérables	Forfait	1	Aklakou, agoègan, Mélonkou, Hétsavi
A2.2.2.4	Mise en place d'un fond d'aide à l'entrepreneuriat aux personnes vulnérables	Forfait	1	Toute la commune
A2.2.2.5	Suivi-évaluation et pilotage	Forfait annuel	1	Toute la commune
Programme 2.3	Promotion des droits à l'accès aux services sociaux de base			
Résultat 2.3	Résultat 2.3. Toute la population des Lacs 2 a accès aux services sociaux de bases de qualité			
Projet 2.3.1	Renforcement de l'accès à l'éducation de qualité pour tous dans Lacs 2			
<i>Produit 2.3.1</i>	<i>Produit 2.3.1. Les élèves des Lacs 2 bénéficient d'un encadrement de qualité dans les infrastructures répondant aux normes</i>			
A2.3.1.1	Construction de bâtiment scolaires inclusifs au primaire et préscolaires	Bâtiment	7	Toute la commune
A2.3.1.2	Equipements des écoles en mobilier	Mobilier	1 000	Toute la commune

A2.3.1.3	Équipement en matériel didactique pour le primaire	Kit	100	Toute la commune
A2.3.1.4	Équipement en matériel didactique pour le préscolaire	Kit	50	Toute la commune
A2.3.1.5	Réhabilitation des bâtiments scolaires	Bâtiment	10	Toute la commune
A2.3.1.6	Construction des blocs sanitaires dans les écoles	Latrine	20	Toute la commune
A2.3.1.7	Mise en place d'un programme de cantine scolaire	Cantine scolaire	2	Toute la commune
A2.3.1.8	Formation des enseignants	Formation	10	Toute la commune
A2.3.1.9	Plaidoyer pour le recrutement d'enseignants qualifié	Plaidoyer	5	Toute la commune
A2.3.1.10	Suivi-évaluation et pilotage	Forfait annuel	1	Toute la commune
Projet 2.3.2	Facilitation de l'accès au soin de santé de qualité			
<i>Produit 2.3.2</i>	<i>Produit 2.3.2. Toutes les localités accèdent facilement aux soins de santé de qualité</i>			
A2.3.2.1	Construction des unités de soins périphériques	USP	2	Toute la commune
A2.3.2.2	Équipement des USP	Kit	3	Toute la commune
A2.3.2.3	Acquisition d'une ambulance	Ambulance	2	Toute la commune
A2.3.2.4	Construction d'incinérateur	Incinérateur	1	Toute la commune
A2.3.2.5	Renforcement des pharmacies communautaires	Pharmacie	1	Toute la commune
A2.3.2.6	Plaidoyer pour doter les USP de personnel qualifié	Plaidoyer	5	Toute la commune
A2.3.2.7	Suivi-évaluation et pilotage	Forfait annuel	1	Toute la commune
Projet 2.3.3	Amélioration de l'accès à l'eau potable dans la commune Lacs 2			
<i>Produit 2.3.3</i>	<i>Produit 2.2.3. Toutes les localités ont accès à une eau potables de qualités</i>			
A2.2.3.1	Construction de forages photovoltaïques	Forage	8	Toute la commune
A2.2.3.2	Plaidoyer pour l'extension du réseau de distribution de l'eau	Plaidoyer	5	Toute la commune
A2.2.3.3	Réparation des forages en panne	Forages	20	Toute la commune
A2.2.3.4	Formation des membres des commissions eau	Formation	5	Toute la commune
A2.2.3.5	Sensibilisation sur les techniques de gestion de l'eau potables dans les ménages	Séance	10	Toute la commune
A2.2.3.6	Suivi-évaluation et pilotage	Forfait annuel	1	Toute la commune
Axe 3	Développer l'économie locale basée sur les potentialités de production, de transformation des produits agricoles et la valorisation des autres secteurs porteurs			

Programme 3.1	Contribution des secteurs secondaire et tertiaires dans le développement des Lacs 2			
Résultat 3.1	Résultat 3.1. Les activités des secteurs secondaires et tertiaires contribuent à l'accroissement des revenus des ménages			
Projet 3.1.1	Renforcement du système de transports et mobilité des personnes et biens dans Lacs 2			
<i>Produit 3.1.1</i>	<i>Produit 3.1.1. Lacs 2 dispose des infrastructures de transports aménagées et des services de transports adaptés</i>	-	-	-
A3.1.1.1	Aménagement des pistes rurales	Km	100	Agokpamé-Agbanakè, Aklakou-Anfoin, Aklakou-Sivamé et autres zones concernées
A3.1.1.2	Désenclavement de certaines zones	Km	40	Avévé-Louis Kondji, Sakpové-Kpondavé, Sakpové-Ganavé et autres
A3.1.1.3	Entretien de la voirie communale	Km	1 750	Agnanakin, Adamé et autres
A3.1.1.4	Construction des ponceaux	Ponts	4	Azimé Dossou, Kpondavé, Togbagan, Togodo et autres
A3.1.1.5	Aménagement d'une gare routière	Gare	2	Aklakou, Agoegan
A3.1.1.6	Acquisition des équipements pour la navigation fluviale	Kits d'équipements (barques, gilets.....)	4	Agoègan, Avévé, Séko, Djeta, Azimé-Dosou, Agbanakin, Adamé et autres
A3.1.1.7	Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des conducteurs de barques traditionnelles	Formation	6	Agoègan, Avévé, Séko, Djeta, Azimé-Dosou, Agbanakin, Adamé et autres
A3.1.1.8	Renforcement de la sécurité routière (ralentisseur et sensibilisation des « zems »)	Forfait	1	Toute la commune
A3.1.1.9	Suivi-évaluation et pilotage	Forfait annuel	1	Toute la commune
Projet 3.1.2	Aménagement des infrastructures commerciales et facilitation de l'accès au crédit			

Produit 3.1.2.	Produit 3.1.2. Les activités commerciales prospèrent dans Lacs 2			
A3.1.2.1	Construction des hangars dans les marchés existants	Hangars	7	Aklakou, Agoegan et Avévé
A3.1.2.2	Construction des magasins de stockage dans les marchés	Magasins	3	Aklakou, Agoegan et Avévé
A3.1.2.3	Installation des éclairages publics dans les marchés	Kits solaires	12	Aklakou, Agoegan et Avévé
A3.1.2.4	Appuis financiers aux commerçantes pour la promotion des AGR	Dotation	300	Dans les deux cantons
A3.1.2.5	Renforcement des capacités managériales des commerçants et commerçantes de la commune	Formation	10	Aklakou, Agoegan et Avévé
A3.1.2.6	Suivi-évaluation et pilotage	Forfait annuel	1	Toute la commune
Projet 3.1.3	Renforcement des activités touristiques, culturelles et sportives dans Lacs 2			
Produit 3.1.3	Produit 3.1.3. Les activités touristiques et sportives contribuent à la diversification de l'économie locale			
A3.1.3.1	Dotation de la commune d'un stade omnisport communal	Stade	1	Aklakou
A3.1.3.2	Aménagement d'un stade secondaire	Stade	1	Agoègan
A3.1.3.3	Aménagement des aires de jeux dans les villages de la commune	Aire de jeux	8	Avévé, Atoeta, Aklakou, Hétchavi, Zanvé, Agbanakin, Séko, Agoègan et autres
A3.1.3.4	Équipement des clubs cantonaux	Kit sportif	4	Equipe cantonal Aklakou et Agoègan
A3.1.3.5	Organisation des tournois de football	Tournoi	2	Toute la commune
A3.1.3.6	Identification des potentialités touristiques, Suivi d'élaboration d'un guide touristique	Etude	1	Toute la commune
A3.1.3.7	Aménagement et valorisation des sites touristiques	Site	3	Avévé, Agbanakin, Adamé, agokpamé, Séko et autres
A3.1.3.8	Construction et équipement d'un centre communautaire	Site	2	Agoègan
A3.1.3.9	Organisation d'un festival culturel (danse, chants, art oratoire)	Tournoi	3	Toute la commune
A3.1.3.10	Suivi-évaluation et pilotage	Forfait annuel	1	Toute la commune

Programme 3.2	Agriculture climato résiliente au service de l'économie locale des Lacs 2			
Résultat 3.2	Résultat 3.2. Des moyens de subsistance à faible impact écologique sont promus à travers le renforcement des capacités des agriculteurs en agroécologie et en éco-entrepreneuriat			
Projet 3.2.1	Promotion de l'agriculture résiliente et durable			
<i>Produit 3.2.1</i>	<i>Produit 3.2.1. Les pratiques d'agroécologie/agroforesterie</i>			
A3.2.1.1	Formation des producteurs dans la fabrication et l'utilisation des intrants biologiques	Formation	10	Toute la commune
A3.2.1.2	Promotion d'un système d'irrigation	Kits	5	Toute la commune
A3.2.1.3	Promotion des variétés de cultures plus résilientes	Variétés	5	Toute la commune
A3.2.1.4	Aménagement des périmètres maraîchers	Ha	5	Toute la commune
A3.2.1.5	Appui à l'organisation des producteurs de la commune	Coopératives	6	Toute la commune
A3.2.1.6	Acquisition d'un tracteur pour la commune	Tracteur	1	Aklakou
A3.2.1.7	Développement des initiatives agro écologiques	Ha	100	Toute la commune
A3.2.1.8	Appuyer les reboisements villageois à vocation bois énergie dans toute la commune	Ha	40	Toute la commune
A3.2.1.9	Mise en place des plantations de cocotiers et de palmiers à huile	Ha	100	Toute la commune
A3.2.1.10	Suivi-évaluation et pilotage	Forfait annuel	1	Toute la commune
Projet 3.2.2	Renforcement des maillons de transformation et de conservation durable des produits agricoles			
<i>Produit 3.2.2.</i>	<i>Lacs 2 est doté d'infrastructures de transformation et de conservation des principales cultures agricoles</i>			
A3.2.2.1	Création d'une usine de transformation et de conservation de tomate	Sites	1	Aklakou
A3.2.2.2	Création d'une usine de transformation de la noix de coco	Sites	1	Agoègan
A3.2.2.3	Montage d'une unité de transformation du manioc	Sites	1	Toute la commune
A3.2.2.4	Montage de petites unités de transformation noix de palme	Sites	5	Aklakou, Agoègan
A3.2.2.5	Construction d'une infrastructure de stockage des produits agricoles	Magasins	4	Aklakou, Agoègan
A3.2.2.6	Suivi-évaluation et pilotage	Forfait annuel	1	Toute la commune

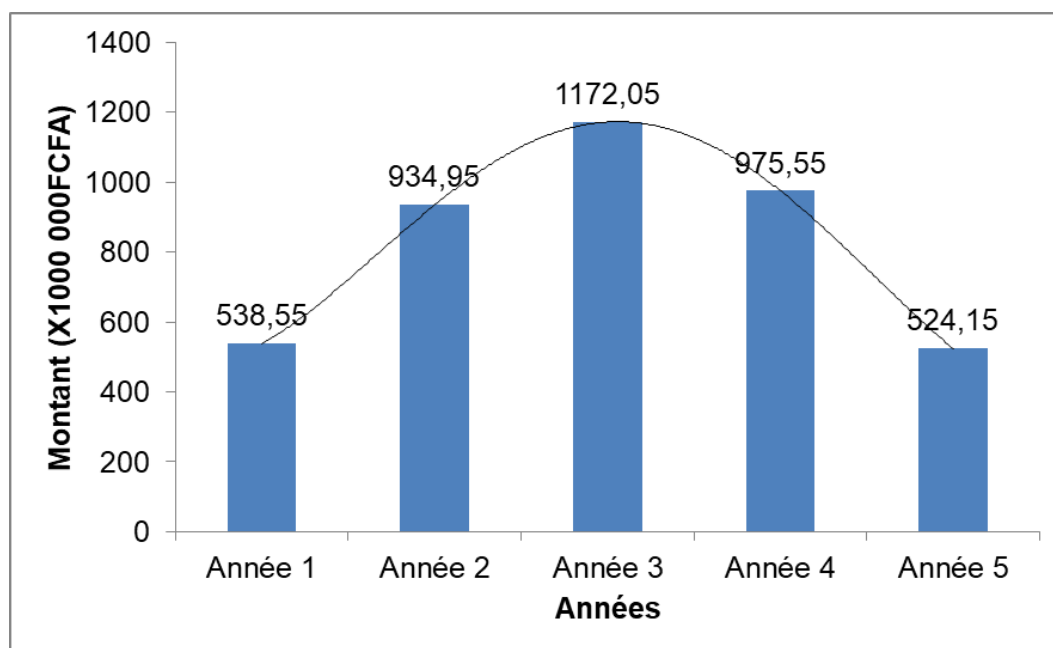
4.2. Programmation financière et temporelle

Pour l'ensemble des activités, l'estimation financière donne un coût global de quatre milliards cent quarante-cinq-millions deux cent cinquante mille (4 145 250 000) Francs. En somme 17,80% de ce budget global reviennent à l'axe 1 consacré à l'amélioration de la gouvernance locale et au renforcement des finances locales ; 47,43% reviennent à l'axe 2 dédié aux services sociaux de base, à la résilience face au changement climatique et au cadre de vie. En fin 34,77% du montant global est consacré à l'axe 3 relatif à l'économie locale et à l'emploi des jeunes.

La grande partie des ressources financières pour la mise en œuvre du présent PDC doit être mobilisée au cours de la deuxième, troisième et quatrième année avec le pic au cours de la troisième année. Ainsi, les tranches annuelles à mobiliser pour la mise œuvre des actions du PDC se présentent comme suit :

- Le montant à mobiliser pour la première année est de 538 550 000FCFA (12,99% du coût global du PDC) ;
- Le montant à mobiliser pour la deuxième année est de 934 950 000FCFA (22,55% du coût global du PDC) ;
- Le montant à mobiliser pour la troisième année est de 1 172 050 000 FCFA (28,27% du coût global du PDC) ;
- Le montant à mobiliser pour la quatrième année est de 975 550 000FCFA (23,53% du coût global du PDC) ;
- Le montant à mobiliser pour la dernière année est de 524 150 000FCFA (12,64% du coût global du PDC) (Figure 9).

Figure 9: Répartition du budget du PDC suivant les années



Source : A partir des données de la programmation du PDC, 2023.

Le plan de financement et le plan d'action quinquennal du plan suivant les axes et les programmes sont présentés dans le tableau 29

Tableau 29: Plan de financement du PDC des Lacs 2

Code	Intitulé	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Axe 1	Renforcer, la gouvernance locale y compris la mobilisation des ressources financières et la culture des valeurs civiques et morales dans la commune des Lacs 2	181,10	182,60	158,60	111,60	104,10	738,00
Programme 1.1	Renforcement de la gouvernance locale et de la cohésion sociale	122,20	138,20	128,20	91,20	86,20	566,00
<i>Projet 1.1.1</i>	<i>Renforcement des capacités technique et organisationnelle des structures du système de gouvernance locale des Lacs 2</i>	66,80	111,80	101,80	64,80	59,80	405,00
<i>Projet 1.1.2</i>	<i>Intégration citoyenne et culture de la paix dans Lacs 2</i>	55,4	26,4	26,4	26,4	26,4	161
Programme 1.2	Amélioration de la mobilisation des ressources locales	58,9	44,4	30,4	20,4	17,9	172
<i>Projet 1.2.1</i>	<i>Pédagogie de la fiscalité et de la gestion des ressources des Lacs 2</i>	42,4	22,4	12,4	12,4	12,4	102
<i>Projet 1.2.2</i>	<i>Viabilisation du cadre de partenariat et de mobilisation des ressources</i>	16,5	22	18	8	5,5	70
TOTAL	Coût total Axe 1	181,1	182,6	158,6	111,6	104,1	738
Axe 2	Promouvoir l'aménagement durable des écosystèmes fragiles et l'accès aux services sociaux de base	267,80	451,80	539,50	427,30	279,60	1 966,00
Programme 2.1	Résilience climatique et gestion durable du cadre de vie des Lacs 2	133,5	195,5	241,5	187,5	117	875
<i>Projet 2.1.1</i>	<i>Réduction et réponses aux risques climatiques majeurs dans la commune des Lacs 2</i>	40	47,5	57,5	81,5	31	257,5
<i>Projet 2.1.2</i>	<i>Renforcement du dispositif d'assainissement du cadre de vie de la commune Lacs 2</i>	57,5	99,5	85,5	57,5	47,5	347,5
Programme 2.2	Protection et autonomisation des couches sociales vulnérables	50	63,5	114,5	62,5	51,5	342
<i>Projet 2.2.1</i>	<i>Projet 2.2.1. Protection et promotion des droits des personnes vulnérables</i>	36	48,5	98,5	48,5	38,5	270

Projet 2.2.2	Autonomisation économique des couches sociales vulnérables	14	15	16	14	13	72
Programme 2.3	Promotion des droits à l'accès aux services sociaux de base	84,3	192,8	183,5	177,3	111,1	749
Projet 2.3.1	Renforcement de l'accès à l'éducation de qualité pour tous dans Lacs 2	53,3	101,3	107	77,8	59,6	399
Projet 2.3.2	Facilitation de l'accès au soin de santé de qualité	15	70	50	73	30	238
Projet 2.3.3	Amélioration de l'accès à l'eau potable dans la commune Lacs 2	16	21,5	26,5	26,5	21,5	112
TOTAL	Coût total Axe 2	267,8	451,8	539,5	427,3	279,6	1966
Axe 3	Développer l'économie locale basée sur les potentialités de production, de transformation des produits agricoles et la valorisation des autres secteurs porteurs	89,65	300,55	473,95	436,65	140,45	1 441,25
Programme 3.1	Contribution des secteurs secondaire et tertiaires dans le développement des Lacs 2	73,75	241,75	235,75	224,75	102,75	878,75
Projet 3.1.1	Renforcement du système de transports et mobilité des personnes et biens dans Lac s2	35,75	87,75	81,75	66,75	61,75	333,75
Projet 3.1.2	Aménagement des infrastructures commerciales et facilitation de l'accès au crédit	28	93	71	47	10	249
Projet 3.1.3	Renforcement des activités écotouristiques, culturelles et sportives dans Lacs 2	10	61	83	111	31	296
Programme 3.2	Agriculture climato résiliente au service de l'économie locale des Lacs 2	15,9	58,8	238,2	211,9	37,7	562,5
Projet 3.2.1	Promotion de l'agriculture résiliente et durable	9,9	48,8	76,2	35,9	11,7	182,5
Projet 3.2.2	Renforcement des maillons de transformation et de conservation durables des produits agricoles	6	10	162	176	26	380
TOTAL	Coût Total Axe 3	89,65	300,55	473,95	436,65	140,45	1441,25
Total	Total PDC	538,55	934,95	1172,05	975,55	524,15	4 145,25

4.3. Plan d'action quinquennal de développement de la commune des Lacs 2

Code	Actions/Activités	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Axe 1	Renforcer, la gouvernance locale y compris la mobilisation des ressources financières et la culture des valeurs civiques et morales dans la commune des Lacs 2	181,10	182,60	158,60	111,60	104,10	738,00
Programme 1.1	Renforcement de la gouvernance locale et de la cohésion sociale	122,2	63,5	114,5	62,5	51,5	342
Projet 1.1.1	Renforcement des capacités technique et organisationnelle des structures du système de gouvernance locale des Lacs 2	0	10	60	10	0	80
A1.1.1.1	Formation des membres du conseil municipal	4,80	4,80	4,80	4,80	4,80	24,00
A1.1.1.2	Renforcement des capacités techniques des agents et du personnel de la mairie	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	15,00
A1.1.1.3	Formation des chefs et des leaders communautaires (CVD, CCD)	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	20,00
A1.1.1.4	Renforcement des capacités opérationnelles des chefs traditionnels de la commune des Lacs 2	3,00	2,00	2,00	2,00	2,00	11,00
A1.1.1.5	Construction d'un local pour abriter le siège de la mairie	15,00	25,00	30,00	5,00	-	75,00
A1.1.1.6	Réaménagement des palais royaux dans Lacs 2	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	25,00
A1.1.1.7	Acquisition des domaines communaux	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	100,00
A1.1.1.8	Rapprochement des services de la mairie des administrés	6,00	12,00	12,00	-	-	30,00
A1.1.1.9	Renforcement de capacités opérationnelles des services de la mairie	-	30,00	15,00	15,00	15,00	75,00
A1.1.1.10	Suivi-évaluation et Pilotage	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	30,00
Total	Total Projet 1.1.1	66,80	111,80	101,80	64,80	59,80	405,00
Projet 1.1.2	Intégration citoyenne et culture de la paix dans Lacs 2	55,4	26,4	26,4	26,4	26,4	161
A1.1.2.1	Communication et partage des informations sur la décentralisation, le rôle et les attributions de la mairie	27,00	-	-	-	-	27,00
A1.1.2.2	Vulgarisation des connaissances sur les droits et devoirs des citoyens dans la vie d'une commune	5,40	5,40	5,40	5,40	5,40	27,00
A1.1.2.3	Renforcement de la participation de la population aux travaux communautaires et publics	5,40	5,40	5,40	5,40	5,40	27,00

A1.1.2.4	Sensibilisation de la population sur l'importance de la paix et du vivre ensemble	5,40	5,40	5,40	5,40	5,40	27,00
A1.1.2.5	Plaidoyer pour la mise en place d'un système d'alerte sécuritaire dans Lacs 2	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	6,00
A1.1.2.6	Renforcement de la communication et des échanges autour de la paix, la cohésion sociale et de la sécurité	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	25,00
A1.1.2.7	Création d'un cadre de concertation pour la gestion des conflits fonciers et intercommunautaire	3,00	2,00	2,00	2,00	2,00	11,00
A1.1.2.8	Suivi-évaluation et Pilotage	3,00	2,00	2,00	2,00	2,00	11,00
Total	Total Projet 1.1.2	55,40	26,40	26,40	26,40	26,40	161,00
Programme 1.2	Amélioration de la mobilisation des ressources locales	58,90	44,40	30,40	20,40	17,90	172,00
Projet 1.2.1	Pédagogie de la fiscalité et de la gestion des ressources des Lacs 2	42,40	22,40	12,40	12,40	12,40	102,00
A1.2.1.1	Elaboration d'un manuel de procédures administratives et financières et de stratégie de mobilisation de ressources	5,00	10,00	-	-	-	15,00
A1.2.1.2	Digitalisation et informatisation du système du traitement des opérations administratives et financières	25,00	-	-	-	-	25,00
A1.2.1.3	Actualisation du fichier du contribuable	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	10,00
A1.2.1.4	Campagne de sensibilisation sur les risques l'incivisme fiscal	5,40	5,40	5,40	5,40	5,40	27,00
A1.2.1.5	Renforcement des capacités des agents de la mairie sur la corruption et les pratiques assimilés	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	15,00
A1.2.1.6	Suivi-évaluation et Pilotage	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	10,00
Total	Total Projet 1.2.1	42,40	22,40	12,40	12,40	12,40	102,00
Projet 1.2.2	Viabilisation du cadre de partenariat et de mobilisation des ressources	16,50	22,00	18,00	8,00	5,50	70,00
A1.2.2.1	Création d'un cadre de concertation opérationnel entre la mairie et la diaspora	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	5,00
A1.2.2.2	Développement d'un partenariat de coopération décentralisé	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	5,00

A1.2.2.3	Développer une stratégie de partenariat entre la mairie et les organisations de la société civile	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	5,00
A1.2.2.4	Etablissement des conventions de partenariat avec les ONGs locales et internationales sur la base des documents de projets de développement élaborés conjointement	-	5,00	10,00	-	-	15,00
A1.2.2.5	Création et aménagement de parking dans les lieux publics	1,50	1,50	1,50	1,50	-	6,00
A1.2.2.6	Organisation des tables ronde avec les partenaires techniques et financiers	7,00	3,00	-	-	-	10,00
A1.2.2.7	Renforcement des capacités techniques de la mairie en matière de recherche de partenariat et de la communication	-	3,00	2,00	2,00	1,00	8,00
A1.2.2.8	Recrutement de consultants pour l'élaboration des projets structurants à soumettre aux appels	5,00	5,00	-	-	-	10,00
A1.2.2.9	Suivi-évaluation et Pilotage	-	1,50	1,50	1,50	1,50	6,00
Total	Total Projet 1.2.2	16,50	22,00	18,00	8,00	5,50	70,00
TOTAL	Coût total Axe 1	181,10	182,60	158,60	111,60	104,10	738,00
Axe 2	Promouvoir l'aménagement durable des écosystèmes fragiles et l'accès aux services sociaux de base	267,80	451,80	539,50	427,30	279,60	1 966,00
Programme 2.1	Résilience climatique et gestion durable du cadre de vie des Lacs 2	133,50	195,50	241,50	187,50	117,00	875,00
Projet 2.1.1	Réduction et réponses aux risques climatiques majeurs dans la commune des Lacs 2	40,00	47,50	57,50	81,50	31,00	257,50
A2.1.1.1	Restauration des berges du mono	5,00	8,00	12,00	15,00	2,00	42,00
A2.1.1.2	Appui à la protection des forêts sacrées et communautaires, et de l'île aux oiseaux	10,00	15,00	20,00	20,00	10,00	75,00
A2.1.1.3	Renforcer les capacités des élus locaux et des chefs traditionnels sur les enjeux des risques climatiques majeurs	-	3,50	4,00	-	-	7,50
A2.1.1.4	Création des forêts communautaires	-	-	-	25,00	-	25,00
A2.1.1.5	Restauration de la mangrove le long de la gbaga	5,00	8,00	8,00	8,00	6,00	35,00
A2.1.1.11	Suivi-évaluation et Pilotage	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	25,00
Total	Total Projet 2.1.1	40,00	47,50	57,50	81,50	31,00	257,50

Projet 2.1.2	Renforcement du dispositif d'assainissement du cadre de vie de la commune des Lacs 2	57,50	99,50	85,50	57,50	47,50	347,50
A2.1.2.1	Création et aménagements des espaces verts	-	6,00	6,00	4,00	4,00	20,00
A2.1.2.2	Curage et entretien des caniveaux existants	1,00	2,00	3,00	2,00	2,00	10,00
A2.1.2.3	Construction des caniveaux	10,00	20,00	25,00	15,00	10,00	80,00
A2.1.2.4	Création de dépotoir final	10,00	30,00	10,00	-	-	50,00
A2.1.2.5	Acquisition d'équipements d'assainissement	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	12,50
A2.1.2.6	Elimination des dépotoirs sauvages couplée de sensibilisation de la population sur la gestion des déchets solides et liquides	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	30,00
A2.1.2.7	Appui à la construction de latrines familiales	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	75,00
A2.1.2.8	Construction des latrines dans les lieux publics tels que les écoles, marchés etc.	5,00	10,00	10,00	5,00	-	30,00
A2.1.2.9	Suivi-évaluation et Pilotage	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	40,00
Total	Total Projet 2.1.2	57,50	99,50	85,50	57,50	47,50	347,50
Programme 2.2	Protection et autonomisation des couches sociales vulnérables	50,00	63,50	114,50	62,50	51,50	342,00
Projet 2.2.1	Projet 2.2.1. Protection et promotion des droits des personnes vulnérables	36,00	48,50	98,50	48,50	38,50	270,00
A2.2.1.1	Mise en place d'un centre social pour la coordination des actions de protection et d'autonomisation des couches sociales vulnérables	-	10,00	60,00	10,00	-	80,00
A2.2.1.2	Sensibilisation des populations sur les droits des enfants, de la femme et des personnes âgées et en situation de handicap	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	30,00
A2.2.1.3	Prise en charge des personnes victimes de tout genre violences	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	12,50
A2.2.1.4	Célébration des différentes journées dédiées aux personnes vulnérables	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	50,00
A2.2.1.5	Prise en charge des personnes victimes d'inondation	7,50	7,50	7,50	7,50	7,50	37,50
A2.2.1.6	Distribution de kits alimentaires aux personnes vulnérables	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	12,50
A2.2.1.7	Sensibilisation sur les fléaux sociaux	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	12,50
A2.2.1.8	Distribution des kits alimentaires et scolaires aux orphelins	-	2,50	2,50	2,50	2,50	10,00
A2.2.1.9	Suivi-évaluation et Pilotage	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	25,00

Total	Total Projet 2.2.1	36,00	48,50	98,50	48,50	38,50	270,00
Projet 2.2.2	Autonomisation économique des couches sociales vulnérables	14,00	15,00	16,00	14,00	13,00	72,00
A2.2.2.1	Facilitation de l'accès à la terre des femmes et personnes handicapées	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	15,00
A2.2.2.2	Mise à disposition de matériels et d'intrants agricoles aux personnes vulnérables	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	15,00
A2.2.2.3	Facilitation de l'accès aux crédits aux personnes vulnérables	2,00	3,00	4,00	2,00	1,00	12,00
A2.2.2.4	Mise en place d'un fond d'aide à l'entrepreneuriat aux personnes vulnérables	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	25,00
A2.2.2.5	Suivi-évaluation et Pilotage	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	5,00
Total	Total Projet 2.2.2	14,00	15,00	16,00	14,00	13,00	72,00
Programme 2.3	Promotion des droits à l'accès aux services sociaux de base	84,30	192,80	183,50	177,30	111,10	749,00
Projet 2.3.1	Renforcement de l'accès à l'éducation de qualité pour tous dans Lacs 2	53,30	101,30	107,00	77,80	59,60	399,00
A2.3.1.1	Construction de bâtiments scolaires inclusifs au primaire et préscolaire	25,00	50,00	50,00	25,00	25,00	175,00
A2.3.1.2	Equipements des écoles en mobilier	2,50	7,50	7,50	5,00	2,50	25,00
A2.3.1.3	Equipement en matériel didactique pour le primaire	2,00	4,00	3,00	3,00	3,00	15,00
A2.3.1.4	Equipement en matériel didactique pour le préscolaire	2,00	4,00	4,00	3,00	2,00	15,00
A2.3.1.5	Réhabilitation des bâtiments scolaires	7,00	14,00	21,00	21,00	7,00	70,00
A2.3.1.6	Construction des blocs sanitaires dans les écoles	2,80	2,80	3,50	2,80	2,10	14,00
A2.3.1.7	Mise en place d'un programme de cantine scolaire	-	7,00	6,00	6,00	6,00	25,00
A2.3.1.8	Formation des enseignants	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	30,00
A2.3.1.9	Plaidoyer pour le recrutement d'enseignants qualifiés	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	5,00
A2.3.1.10	Suivi-évaluation et Pilotage	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	25,00
Total	Total Projet 2.3.1	53,30	101,30	107,00	77,80	59,60	399,00
Projet 2.3.2	Facilitation de l'accès au soin de santé de qualité	15,00	70,00	50,00	73,00	30,00	238,00
A2.3.2.1	Construction des unités de soins périphériques	5,00	15,00	20,00	15,00	15,00	70,00
A2.3.2.2	Equipement des USP	5,00	15,00	20,00	15,00	5,00	60,00

A2.3.2.3	Acquisition d'une ambulance	-	30,00	-	30,00	-	60,00
A2.3.2.4	Construction d'incinérateur	-	3,00	-	-	-	3,00
A2.3.2.5	Renforcement des pharmacies communautaires	-	2,00	5,00	8,00	5,00	20,00
A2.3.2.6	Plaidoyer pour doter les USP de personnel qualifié	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	5,00
A2.3.2.7	Suivi-évaluation et Pilotage	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	20,00
Total	Total Projet 3.3.2	15,00	70,00	50,00	73,00	30,00	238,00
Projet 2.3.3	Amélioration de l'accès à l'eau potable dans la commune Lacs2	16,00	21,50	26,50	26,50	21,50	112,00
A2.2.3.1	Construction de forages photovoltaïques	10,00	15,00	20,00	20,00	15,00	80,00
A2.2.3.2	Plaidoyer pour l'extension du réseau de distribution de l'eau	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	5,00
A2.2.3.3	Réparation des forages en panne	-	0,50	0,50	0,50	0,50	2,00
A2.2.3.4	Formation des membres des commissions eau	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	10,00
A2.2.3.5	Sensibilisation sur les techniques de gestion de l'eau potables dans les ménages	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	10,00
A2.2.3.6	Suivi-évaluation et Pilotage	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	5,00
Total	Total Projet 2.3.3	16,00	21,50	26,50	26,50	21,50	112,00
TOTAL	Coût total Axe 2	267,80	451,80	539,50	427,30	279,60	1 966,00
Axe 3	Développer l'économie locale basée sur les potentialités de production, de transformation des produits agricoles et la valorisation des autres secteurs porteurs	89,65	300,55	473,95	436,65	140,45	1 441,25
Programme 3.1	Contribution des secteurs secondaires et tertiaires dans le développement des Lacs2	73,75	241,75	235,75	224,75	102,75	878,75
Projet 3.1.1	Renforcement du système de transports et mobilité des personnes et biens dans Lacs 2	35,75	87,75	81,75	66,75	61,75	333,75
A3.1.1.1	Aménagement des pistes rurales	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00	80,00
A3.1.1.2	Désenclavement de certaines zones	-	8,00	8,00	8,00	8,00	32,00
A3.1.1.3	Entretien de la voirie communale	8,75	8,75	8,75	8,75	8,75	43,75
A3.1.1.4	Construction des ponceaux	-	10,00	10,00	10,00	10,00	40,00
A3.1.1.5	Aménagement d'une gare routière	-	15,00	15,00	-	-	30,00
A3.1.1.6	Acquisition des équipements pour la navigation fluviale	-	10,00	10,00	10,00	10,00	40,00

A3.1.1.7	Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des conducteurs de barques traditionnelles	3,00	6,00	3,00	3,00	3,00	18,00
A3.1.1.8	Renforcement de la sécurité routière (ralentisseur et sensibilisation des « zems »)	2,00	8,00	5,00	5,00	-	20,00
A3.1.1.9	Suivi-évaluation et Pilotage	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	30,00
Total	Total Projet 3.1.1	35,75	87,75	81,75	66,75	61,75	333,75
Projet 3.1.2	Aménagement des infrastructures commerciales et facilitation de l'accès au crédit	28,00	93,00	71,00	47,00	10,00	249,00
A3.1.2.1	Construction des hangars dans les marchés existants	20,00	60,00	40,00	20,00	-	140,00
A3.1.2.2	Construction des magasins de stockage dans les marchés	-	10,00	10,00	10,00	-	30,00
A3.1.2.3	Installation des éclairages publics dans les marchés	-	6,00	6,00	6,00	6,00	24,00
A3.1.2.4	Appuis financiers aux commerçantes pour la promotion des AGR	-	5,00	5,00	5,00	-	15,00
A3.1.2.5	Renforcement des capacités managériales des commerçants et commerçantes de la commune	4,00	8,00	6,00	2,00	-	20,00
A3.1.2.6	Suivi-évaluation et Pilotage	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	20,00
Total	Total Projet 3.1.2	28,00	93,00	71,00	47,00	10,00	249,00
Projet 3.1.3	Renforcement des activités écotouristiques, culturelles et sportives dans Lacs 2	10,00	61,00	83,00	111,00	31,00	296,00
A3.1.3.1	Dotation de la commune d'un stade omnisport communal	-	10,00	20,00	20,00	10,00	60,00
A3.1.3.2	Aménagement d'un stade secondaire	-	-	5,00	15,00	10,00	30,00
A3.1.3.3	Aménagement des aires de jeux dans les villages de la commune	-	6,00	6,00	6,00	6,00	24,00
A3.1.3.4	Equipement des clubs cantonaux	-	3,00	-	3,00	-	6,00
A3.1.3.5	Organisation des tournois de football	-	15,00	-	15,00	-	30,00
A3.1.3.6	Identification des potentialités touristiques, suivi d'élaboration d'un guide touristique	5,00	5,00	-	-	-	10,00
A3.1.3.7	Aménagement et valorisation des sites touristiques	-	5,00	5,00	5,00	-	15,00
A3.1.3.8	Construction et équipement d'un centre communautaire	-	-	30,00	30,00	-	60,00
A3.1.3.9	Organisation d'un festival culturel (danse, chants, art oratoire)	-	12,00	12,00	12,00	-	36,00
A3.1.3.10	Suivi-évaluation et Pilotage	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	25,00

Total	Total Projet 3.1.3	10,00	61,00	83,00	111,00	31,00	296,00
Programme 3.2	Agriculture climato résiliente au service de l'économie locale des Lacs 2	15,90	58,80	238,20	211,90	37,70	562,50
Projet 3.2.1	Promotion de l'agriculture résiliente et durable	9,90	48,80	76,20	35,90	11,70	182,50
A3.2.1.1	Formation des producteurs dans la fabrication et l'utilisation des intrants biologiques	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	20,00
A3.2.1.2	Promotion d'un système d'irrigation	-	16,00	16,00	8,00	-	40,00
A3.2.1.3	Promotion des variétés de cultures plus résilientes	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	10,00
A3.2.1.4	Aménagement des périmètres maraîchers	-	16,00	16,00	8,00	-	40,00
A3.2.1.5	Appui à l'organisation des producteurs de la commune	-	3,00	3,00	-	-	6,00
A3.2.1.6	Acquisition d'un tracteur pour la commune	-	-	20,00	-	-	20,00
A3.2.1.7	Développement des initiatives agro écologiques	0,40	0,80	0,20	0,40	0,20	2,00
A3.2.1.8	Appuyer les reboisements villageois à vocation bois énergie dans toute la commune	-	1,50	4,50	3,00	3,00	12,00
A3.2.1.9	Mise en place des plantations de cocotiers et de palmiers à huile	3,00	5,00	10,00	10,00	2,00	30,00
A3.2.1.10	Suivi-évaluation et Pilotage	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	2,50
Total	Total Projet 3.2.1	9,90	48,80	76,20	35,90	11,70	182,50
Projet 3.2.2	Renforcement des maillons de transformation et de conservation durables des produits agricoles	6,00	10,00	162,00	176,00	26,00	380,00
A3.2.2.1	Création d'une usine de transformation et de conservation de tomate	-	-	50,00	50,00	-	100,00
A3.2.2.2	Création d'une usine de transformation de la noix de coco	-	-	50,00	50,00	-	100,00
A3.2.2.3	Montage d'une unité de transformation du manioc	-	-	50,00	50,00	-	100,00
A3.2.2.4	Montage de petites unités de transformation noix de palme	-	4,00	6,00	-	-	10,00
A3.2.2.5	Construction d'une infrastructure de stockage des produits agricoles	-	-	-	20,00	20,00	40,00
A3.2.2.6	Suivi-évaluation et Pilotage	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	30,00
Total	Total Projet 3.2.2	6,00	10,00	162,00	176,00	26,00	380,00
TOTAL	Coût Total Axe 3	89,65	300,55	473,95	436,65	140,45	1 441,25
Total	Total PDC	538,55	934,95	1 172,05	975,55	524,15	4 145,25

PARTIE V : CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

V. CADRE DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Communication autour du plan

Le Plan de Développement Communal (PDC) validé doit faire l'objet d'une large diffusion auprès des services techniques de l'Etat, des ONG et associations de développement, des organisations communautaires de base (CCD, CVD), des collectivités locales, de même que des acteurs du secteur privé et autres partenaires techniques et financiers. Au besoin, des rencontres pourront être organisées pour présenter le PDC à des acteurs particuliers, selon l'intérêt qu'ils pourraient accorder à des aspects spécifiques de ce plan et leurs domaines d'intervention.

Une stratégie de communication doit être élaborée et adoptée afin d'informer tous les acteurs sur le document du plan et son contenu. Le Comité de Coordination du PDC devra assurer une communication efficace à l'endroit de l'ensemble des acteurs et des populations de la commune. Pour ce faire, des communiqués, des émissions sur les radios locales permettront d'informer un large public du document du plan et du processus de sa mise en œuvre.

5.2. Dispositif de mise en œuvre

Diverses instances, notamment le Conseil municipal, la mairie avec à sa tête l'exécutif, le secrétariat général, les Organisations Communautaires de Base (CCD, CVD, CDQ, Chefferies, etc.) constituent les acteurs clés de mise en œuvre du PDC. Ces acteurs bénéficient souvent de l'appui des services techniques de l'Etat et des partenaires en développement (ONG, Associations). Ces acteurs œuvreront aux côtés des autorités locales pour réaliser et suivre l'ensemble des actions et projets planifiés dans le cadre du PDC.

Néanmoins, pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre du PDC et la dynamisation de la participation des populations, il importe de mettre en place un Comité de Pilotage, constitué du Conseil municipal, élargie à certaines personnes ressources de la commune et de la préfecture pour servir de carte d'orientation et d'approbation des actions, des planifications et des résultats des actions.

Le maire devra jouer un rôle important en tant que premier représentant de la commune dans la coordination des différents comités, la réalisation des actions et le suivi-évaluation. Il devra s'assurer de l'efficacité des diverses étapes de mise en œuvre du PDC : la programmation annuelle, le suivi évaluation, la mise en œuvre concertée avec certains programmes impliquant d'autres acteurs.

Au niveau des cantons, villages et quartiers, la mise en œuvre devra s'appuyer respectivement sur les Comités Cantonaux de Développement (CCD) et les Comités Villageois de Développement (CVD).

Ainsi, pour mettre en œuvre le plan de développement, il faut créer un cadre institutionnel approprié, léger et fonctionnel. Ainsi le conseil municipal doit se retrouver dans son rôle, avec une délégation de pouvoir à une structure de suivi tel un Comité

de Pilotage. La mise en œuvre, quant à elle sera confiée à une cellule de techniciens (Comité Technique) qui aura à contracter avec les prestataires de services que sont les bureaux d'études, ONG, entreprises et tâcherons. Par ailleurs, au niveau local, les différents comités de développement pourront jouer un rôle de relais pour la mise en œuvre des actions du PDC dans les cantons et villages de la commune.

5.2.1 Conseil municipal (CM)

Le conseil étant l'organe souverain de la commune, il lui revient de prendre les décisions relatives à la validation du Plan et à sa mise en œuvre. Il s'appuie sur le Maire, son organe exécutif, avec qui il aura à :

- assurer la maîtrise d'ouvrage communale à travers ses délibérations sur les affaires afférentes ;
- garantir l'arrimage entre le PDC et les budgets annuels qui auront cours durant sa vie ;
- rechercher et négocier des financements pour les projets et programmes du PDC;
- faire le suivi-évaluation politique de l'exécution des projets et programmes par l'exécutif communal ;

5.2.2 Le Comité de Pilotage (CP) du PDC.

Le Comité de Pilotage est constitué du Conseil de communal (CM) élargie à des personnes ressources pour définir les grandes orientations de développement, la recherche de sources de financements additionnels et le contrôle des actions. Il assure le suivi de la mise en œuvre du PDC. Il est composé du Maire, du trésorier de la préfecture, du SG de la préfecture, des représentants des structures des communautés et des structures étatiques et privées intervenant dans la commune. Il jouera le rôle stratégique en conciliant les préoccupations politiques, technico-économiques et sociales. Ce sera un cadre de concertation avec pour but essentiel :

- la coordination et l'harmonisation des différentes interventions entrant dans l'exécution des actions/projets du PDC,
- le suivi et formulation de recommandations aux différents acteurs,
- l'appui conseil pour le choix des meilleures stratégies visant l'efficacité et l'efficience.

5.2.3 Comité de mise en œuvre

Il est composé du maire, de ses adjoints, des présidents des commissions permanentes et du secrétaire général de la mairie, ce comité est présidé par le maire ou un assesseur dûment mandaté. Cet organe est mis en place pour coordonner la réalisation de l'ensemble des activités. De façon spécifique, il a pour rôle de : définir les orientations de la mise en œuvre ; adopter les dossiers techniques et financiers ; assurer la coordination et l'harmonisation des différentes interventions entrant dans l'exécution des actions /projets du PDC ; définir et mettre en œuvre des stratégies de communication et de mobilisation des ressources ; valider le rapport de suivi de la mise

en œuvre des tranches annuelles du plan, et valider le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan.

5.2.4. Cellule technique de mise en œuvre du PDC.

C'est la branche technique du comité de mise en œuvre. Elle est chargée de suivre et d'évaluer les projets inscrits dans le plan. De façon spécifique, elle aura pour rôle de concevoir et faire valider le plan de suivi annuel ; donner les orientations techniques au comité de mise en œuvre du PDC ; élaborer les plans annuels d'investissement (PAI) ; définir les indicateurs de suivi et évaluation y compris les indicateurs des thématiques émergentes et transversales ; produire périodiquement les rapports techniques d'évaluation des activités et projets et faire des propositions de corrections assorties de suggestions au comité de mise en œuvre pour amélioration des résultats. En l'absence de la direction de la planification de la mairie, cette cellule sera présidée par le SG de la commune. Elle sera composée de techniciens des services techniques de l'Etat (Direction régionale de la planification, direction préfectorale de la santé, agriculture et ANADEB) pour prendre en compte les spécificités des programmes et projets du plan. Il pourra intégrer en son sein, certains responsables d'organisation d'appui au développement et des personnes ressources.

5.2.5. Comités de Relais à la Base (CRB).

Dans les cantons et villages, les comités de développement à la Base (CDB) constitués de Comités Cantonaux de Développement (CCD) au niveau des cantons, les Comités Villageois de Développement (CVD) et Comités de Développement de Quartiers (CDQ) serviront de structures locales de relais pour la mise en œuvre des actions et projets du plan de développement communal. Ils s'assurent l'adéquation des projets et actions prévus à leur niveau par rapport à leur Plan de Développement Local préétablis et appuient le cas échéant la mise en œuvre, le contrôle et l'encadrement des travaux.

5.3 Programmation annuelle

Il est indispensable d'élaborer des programmes annuels qui constituent des extraits plus détaillés et plus précis de la programmation pluriannuelle (activités envisagées, coûts, échéanciers de mobilisation et structures d'exécution identifiées). L'exécution par tranche permet l'actualisation annuelle de la programmation quinquennale, des besoins des populations (diagnostic évolutif), de la disponibilité des financements et des engagements des partenaires identifiés.

Le Plan Annuel d'Activités (PAA) englobe l'ensemble des activités prévues pour être réalisées par année, qu'elles soient propres au fonctionnement ou à l'investissement. Cet outil découle d'une nouvelle approche de planification, indexée sur le plan de développement quinquennal. Il est le fruit de planification annuelle des activités selon leur importance et leur priorité par les acteurs. En effet, au cours du dernier trimestre de l'année, le conseil priorise des activités en fonction du PDC, du bilan de la tranche précédente et, éventuellement, des opportunités pouvant être nouvellement recensées (besoins prioritaires, initiatives portées par des habitants, intervention d'un

partenaire...). Ces travaux sont capitalisés à l'échelle communale par le comité de coordination du PDC.

Le Plan Annuel d'Investissement (PAI) compile les activités d'investissement. Le budget annuel (fonctionnement et investissement) représente l'ensemble des ressources projetées pour réaliser le PAA. Pour mieux maîtriser la mise en œuvre et le suivi du PDC, il fait l'objet de planifications périodiques (trimestrielles ou semestrielles) et appuyé d'un plan conséquent de trésorerie. Une telle programmation financière vise deux objectifs suivants :

- s'assurer ou rechercher l'équilibre budgétaire et financier de la commune au titre de l'année considérée ;
- exécuter au cours de l'année les actions prévues suivant un échéancier déterminé.

En cohérence avec le code de passation des marchés publics, le plan de passation de marchés est une annexe du PAI. Il planifie la procédure de passation de marchés pour l'année à venir, des Dossiers d'Appel d'Offre (DAO) jusqu'à la signature des contrats avec les prestataires.

Après l'adoption de la tranche annuelle, la cellule technique, avec l'appui des spécialistes et techniciens des services déconcentrés de l'état, les institutions d'appui au développement, étudie la faisabilité des différents projets. Celle-ci permettra d'établir les dossiers techniques, organisationnels et financiers qui serviront de base pour la recherche et la négociation de financements. Au regard de leur complexité, certaines études pourront être menées par des cabinets, bureaux ou ONG ayant les compétences requises.

5.4. Dispositif de suivi-évaluation

5.4.1. Principes de base

Par définition, le suivi est un processus continu de collecte et de traitement de données sur tous les aspects de la mise en œuvre du PDC. Il s'agit d'une activité permanente intégrée aux autres tâches des organes et instances en charge de la mise en œuvre du Plan de Développement communal (PDC).

Les activités de suivi et d'évaluation se fondent sur les principes de base ci-après :

- L'appropriation : toutes les activités de suivi et d'évaluation seront réalisées par et avec les organes et les instances impliqués dans la mise en œuvre du PDC ;
- La durabilité : les actions doivent être entreprises à travers une série articulée d'actions de formation et de renforcement institutionnel ;
- La transparence des données recueillies, des analyses réalisées et des conclusions tirées et partage des résultats atteints ;
- La diffusion et dissémination des leçons apprises et de toute information pertinente à l'endroit des populations et de l'ensemble des acteurs impliqués.

Ces principes reposent sur un rapportage systématique trimestriel des progrès dans la conduite des activités planifiées afin d'assurer un système efficient de mesure de performances des programmes. Ce rapportage est assuré par un dispositif institutionnel fonctionnel prenant en compte les principaux organes, les divers comités de la commune et les organisations communautaires de base.

5.4.2 Mécanismes de suivi

Les mécanismes de suivi vont de l'élaboration des plans annuels d'activités et des tranches annuelles budgétaires au suivi d'impact, en passant par les sessions trimestrielles de suivi et autres visites de terrains/chantiers.

5.4.2.1. Elaboration de plans annuels d'activités et de tranches annuelles budgétaires.

Chaque année, le Comité de Pilotage (CP) propose un plan annuel d'activités à partir de la planification quinquennale, ainsi qu'une tranche annuelle budgétaire. Ces plans annuels d'activités et tranches annuelles budgétaires seront approuvés par le Conseil communal et serviront d'éléments d'orientation pour le Comité de pilotage.

5.4.2.2. Adoption par le Conseil communal

Le Conseil devra adopter tous les plans annuels d'activités et les tranches annuelles budgétaires avant qu'ils ne soient mis en œuvre. Pour ce faire, le conseil devra se réunir annuellement pour étudier, amender et approuver les projets de ces documents qui lui seront soumis par la cellule technique de mise en œuvre et le Comité de pilotage

5.4.2.3. Elaboration des micro-projets.

Une fois les plans et tranches annuels approuvés, la structure de mise en œuvre élabore les termes de référence pour l'élaboration des micro-projets par des prestataires. Ces prestataires sont les bureaux d'études, les ONG et autres structures techniques ayant les compétences en la matière.

5.4.2.4. Appels d'offres, exécution et suivi des actions

L'élaboration des micro-projets et la réalisation des actions seront confiées aux prestataires selon des procédures précisées dans un manuel de procédures préalablement élaboré. Dans tous les cas, un appel d'offre ou des consultations restreintes seront organisées pour l'attribution de tout marché.

5.4.2.5. Exécution des actions

L'exécution des actions retenues dans le plan de développement se fera par les prestataires adjudicataires. Il s'agit ici des ONG, Bureaux d'études, entreprises et tâcherons. La structure de mise en œuvre est chargée du suivi des actions sur le terrain, mais le comité de pilotage peut organiser des visites de terrain/ chantiers, suite aux sessions trimestrielles de suivi.

5.4.2.6. Sessions trimestrielles de suivi

Chaque trimestre, le comité de pilotage se réunit avec la structure de mise en œuvre pour voir l'état d'avancement des plans annuels d'activités et des tranches annuelles budgétaires. Les écarts éventuels seront ainsi constatés et les mesures correctives apportées en temps opportuns.

5.4.2.7. Visites de terrain/ chantiers

Les visites de terrains seront effectuées aussi bien par le comité de mise en œuvre que par le comité de pilotage. Elles permettront à ces structures de se rendre compte de l'évolution physique des réalisations et le respect des cahiers de charge par les prestataires.

5.4.2.8. Evaluation des plans annuels

A la fin de chaque année, les plans et tranches annuels seront évalués. Les écarts de réalisation seront constatés et les causes des retards ou des actions non réalisées seront identifiées afin que les mesures à prendre soient retenues et prises en compte dans le cadre de la planification de l'année suivante.

5.4.2.9. Suivi d'impact

Le suivi d'impact vise à mesurer l'impact des actions menées dans le cadre du PDC sur l'amélioration du niveau de vie des populations. Il s'agira de mettre en place des indicateurs d'impact à suivre de la première à la cinquième année. Ce suivi d'impact servira de base aux évaluations à mi-parcours et finale.

5.4.2.10. Les outils de suivi

La mise en œuvre des mécanismes de suivi se basera sur l'utilisation d'outils simples et efficaces, permettant de collecter les données nécessaires au suivi, de les analyser et de tirer les conclusions qui s'imposent. Les outils proposés ici ont donné la preuve de leur efficacité à maints égards.

❖ Tableau de Gantt

Le tableau de Gantt servira à planifier les activités chaque année. Ce tableau présente les activités à mener, les indicateurs de réalisation, les périodes de réalisation et les responsables. On peut y ajouter les résultats du cadre logique que les activités programmées permettent d'atteindre.

❖ Fiches de suivi

Les fiches de suivi sont conçues de manière à reprendre les activités programmées chaque année avec leurs indicateurs, pour préciser leur état d'avancement chaque trimestre. Ces fiches de suivi serviront de base pour les sessions trimestrielles du comité de pilotage.

❖ **Fiche d'évaluation des plans annuels**

Les fiches d'évaluation des plans annuels permettent d'évaluer les activités planifiées sur l'année. Il s'agit d'un tableau qui reprend les activités planifiées sur l'année ainsi que leurs indicateurs. Une colonne permet d'évaluer quantitativement et qualitativement ces activités. Les écarts sont justifiés et les mesures à prendre sont retenues pour être prises en compte dans la planification de l'année suivante.

❖ **SEPO (Succès, Echecs, Potentialités, Opportunités)**

Une évaluation qualitative du fonctionnement de tout le dispositif est nécessaire pour voir si tel qu'il est conçu, il est performant et si ses activités permettent d'améliorer le niveau de vie des populations. C'est un outil qui s'intéresse aux succès et échecs obtenus l'année écoulée, puis aux potentialités à valoriser pour obtenir plus de succès, sans oublier les obstacles qu'il faut se préparer à surmonter.

❖ **Fiche de suivi budgétaire**

Le suivi budgétaire se fera trimestriellement pour s'assurer que les ressources à mobiliser et les décaissements à faire le sont dans les délais. La fiche de suivi budgétaire sert aussi de support aux sessions du comité de pilotage.

❖ **L'évaluation et le retroplanning**

Une évaluation à mi-parcours est nécessaire pour s'assurer que les activités du projet ont commencé par avoir des impacts sur le niveau de vie des populations. Il s'agira de réunir les représentants des différents acteurs pour évaluer le PDC. Une évaluation finale sera organisée à la fin de la cinquième année pour évaluer le plan quinquennal. Le suivi des indicateurs d'impact sera un support important à cette évaluation. Les résultats de ces évaluations seront utilisés pour faire une nouvelle planification quinquennale.

- Gestion des finances et de la fiscalité ;
- Genre et développement.

Il est souhaitable que la structure d'exécution corresponde au service de développement local et de coopération décentralisée prévu par la loi.

Insérer le schéma du mécanisme de suivi-évaluation

5.3. Mécanisme et capacité de financement du PDC.

5.3.1. Mécanisme et capacité de financement de la commune en 2023.

Le présent PDC est élaboré sur la base des hypothèses que les différents acteurs de la commune vont contribuer au financement des différents projets inscrits dans le document. Les principales sources de financement de ce PDC sont essentiellement :

- Les ressources propres de la mairie ;
- La dotation/subvention d'investissement de l'état à travers le FACT ;

- L'appui des PTF, ONG et Associations ;
- Les actions des ministères sectoriels de l'Etat Togolais ;
- La coopération décentralisée.

La capacité de mobilisation des ressources de la commune est encore faible vu l'évolution du budget communal. En considérant la période 2020 à 2022, la capacité annuelle de mobilisation des ressources propres de la commune est d'environ 47 000 000 FCFA. En considérant sa capacité moyenne d'investissement qui est 65%, il ressort que la commune des Lacs 2 peut financer le présent PDC sur ressource propre en 2023 à hauteur de 30 051 090 FCFA. Cette somme représente une capacité de financement de 5,58% du PDC en 2023.

L'autre source de financement du PDC est le FACT dont la moyenne pour la commune est d'environ 10 771 000 par an. Sa valeur en 2023 est estimée à 13 976 991. Si tout le FACT est consacré à l'investissement, la capacité de financement du PDC par le FACT en 2023 est représenté environs 2%.

Les investissements des PTF dans la commune échappent aux autorités de la mairie par manque de coordination et de centralisation des actions sur le terrain. Cependant, en évaluant de façon sommaire les actions des PTF tels que l'UNICEF, la Croix rouge, la Banque mondiale, l'OIF, le PNUD etc. sur le terrain, il ressort que les PTF contribuent annuellement à près de 258 504 000 dans la commune à travers les différents projets de développement. Ceci représente 48,00% du au financement du PDC en 2023

Lacs 2 bénéficie des actions des ministères sectoriels à travers des financements sur le BIE et des projets sectoriels surtout dans les domaines des infrastructures socioéconomiques et de prévention des risques et des catastrophes. Sur les trois dernières années, cette commune a bénéficié de la prise en charges des victimes des inondations, des équipements pour la navigation fluviale, de l'extension du réseau électrique, de construction des établissements scolaires, de la construction des caniveaux etc. Ces investissements peuvent être estimés annuellement à près de 239 223 910 FCFA. Cette somme représente une capacité de financement de 44,42% en 2023 par les actions des ministères sectoriels.

La dernière source de financement concerne la coopération décentralisée qui n'est encore effective dans la commune en 2023. Donc sa contribution dans le financement du PDC est de 0,00% en 2023.

6.4.3.2. Hypothèses du financement du PDC Suivant l'évolution de chaque source de financement.

Enfin, l'hypothèse d'évolution du taux d'investissement par rapport aux recettes globale (y compris l'achat des équipements) a ensuite été posée selon laquelle la commune pourra financer ce PDC à hauteur de 18,94%. Ce montant viendra des recettes fiscales et non fiscales de la commune et des contributions des fils et filles des Lacs 2 etc. Les appuis et réalisations des partenaires de la commune dans le cadre des projets de développement sont estimés sur la base d'une hypothèse de

2,74%, 41,34%, 35,75% et 1,23% du montant du coût global du PDC pour respectivement le FACT, les PTF & ONG, les appuis des ministères sectoriels et la coopération décentralisée (Tableau 30).

Tableau 30: Hypothèses sur la part (%) de chaque source dans le coût du PDC

Source de financement	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Investissement sur ressources propres de la mairie	5,58%	10,00%	20,00%	25,00%	35,00%	18,94%
Dotations/subvention d'investissement de l'état	2,00%	2,00%	2,00%	3,00%	6,00%	2,74%
Appui des PTFs, ONG et Associations	48,00%	46,00%	41,00%	37,00%	35,00%	41,34%
Actions des ministères sectoriels de l'Etat Togolais	44,42%	41,00%	36,00%	33,00%	22,00%	35,74%
Coopération décentralisée	0,00%	1,00%	1,00%	2,00%	2,00%	1,23%

Source : Estimation à partir de la capacité de mobilisation des ressources de la Mairie de 2020 à 2023.

Sur cette base, le montant acquis pour les investissements pour les cinq (5) prochaines années sur ressources propres et dotations de l'Etat est estimé à 1 366 474 150 FCFA (Tableau 32). Le reste du montant est à mobiliser auprès des services étatiques et des PTFs, ONG et Associations

Tableau 31: Contribution attendue de chaque acteur notamment la mairie et les PTF par année.

Sources de financement	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Capacité d'investissement sur ressources propres de la mairie	30 051 090	93 495 000	234 410 000	243 887 500	183 405 250	785 248 840
Dotation/subvention d'investissement de l'état	10 771 000	18 699 000	23 441 000	29 266 500	31 440 900	113 618 400
Appui des PTFs, ONG et Associations	258 504 000	430 077 000	480 540 500	360 953 500	183 405 250	1 713 480 250
Actions des ministères sectoriels de l'Etat Togolais	239 223 910	383 329 500	421 938 000	321 931 500	115 283 300	1 481 706 210
Coopération décentralisée	-	9 349 500	11 720 500	19 511 000	10 480 300	51 061 300
Total recettes	538 550 000	934 950 000	1 172 050 000	975 550 000	524 015 000	4 145 115 000

Source : Estimation à partir de la capacité de mobilisation des ressources de la Mairie de 2020 à 2023.

CONCLUSION

Le processus d'élaboration du Plan de Développement communal (PDC) de la commune Lacs 2 a été un processus participatif. Les équipes de terrain ont pu collecter le maximum d'informations primaires de qualité malgré les contraintes liées au faible niveau de compréhension des populations locales des aspects de la décentralisation et à la pandémie liées au covid19.

Par ailleurs, la parfaite collaboration avec le Conseil municipal et son exécutif, le CoPil, les Chefs canton et les chefs de villages, les CCD, les CVD, les services techniques de l'Etat et les OSC a permis d'avoir une large gamme de données secondaires et primaires suffisantes pour élaborer le présent rapport diagnostic.

Ce PDC tient compte de la situation actuelle de la commune telle que relevée lors des différentes phases de collecte des informations au niveau des parties prenantes au processus de développement de la commune.

Les différents projets et actions du PDC des Lacs 2 intègrent suffisamment les soixante-douze (72) objectifs des sept (07) dimensions du développement durable. En effet, la performance générale en ce qui a trait au développement durable est satisfaisante pour le PDC des Lacs 2. Mis à part la dimension culturelle qui est perfectible toutes les autres dimensions (sociale, écologique, économique, éthique, territoire et gouvernance) sont satisfaisantes. Dans ce contexte, le présent PDC des Lacs 2 répond de façon optimale aux principes et enjeux du développement durable dans ses multiples dimensions, et favorise l'amélioration des conditions humaines.

BIBLIOGRAPHIE

- Agbessi, K. E., Ouedraogo, M., Camara, M., Segniagbeto, H., Houngbedji, M. B., & Kabre, A. T. (2017). Distribution spatiale du singe à ventre rouge, *Cercopithecus erythrogaster erythrogaster* Gray et les menaces pesant sur sa conservation durable au Togo. *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, 11(1), 157-173.
- Akodewou, A. (2019). Trajectoires paysagères et biodiversité : effets de l'anthropisation sur les plantes envahissantes à l'échelle de l'Aire Protégée Togodo et sa périphérie dans le Sud-Est du Togo Thèse de Doctorat. Institut Agronomique Vétérinaire et Forestier de France (IAVFF), AgroParisTech.
- Amori G., Segniagbeto G.H., Decher J., Assou D., Gippoliti S., Luiselli L. (2016). Non-marine mammals of Togo (West Africa): an annotated checklist. *Zoosystema*, 38 (2) : 201-244, doi: 10.5252/z2016n2a3
- Bellefontaine, R., Gaston, A., & Petrucci, Y. (1997). Aménagement des forêts naturelles des zones tropicales sèches (Vol. 32). Food & Agriculture Org.
- Avumandi, A. (2019). Dynamique des apports fluviaux dissous et particuliers au lac Togo : bilans, origines et devenir, mécanismes et facteurs contrôle (Doctoral dissertation, Institut National Polytechnique de Toulouse).
- Ern H. (1979). Die Vegetation Togos. Gliederung, Gefährdung, Erhaltung. *Willdenowia* 295-312
- Kokou K. (1998). Les mosaïques forestières au Sud du Togo : biodiversité, dynamique et activités humaines. Thèse de doctorat, Université de Montpellier 2, Montpellier, FRANCE, 149 p.
- Kokou, K., Caballe, G., Akpagana, K., & Batawila, K. (1999). Les îlots forestiers au Sud du Togo : Dynamique et relations avec les végétations périphériques. *Revue d'Ecologie, Terre et Vie*, 54(4), 301-314.
- Segniagbeto, G. H., Assou, D., Koda, K. D., Agbessi, E. K. G., Atsri, K. H., Dendi, D., & Mittermeier, R. A. (2017). Survey of the status and distribution of primates in Togo (West Africa). *Biodiversity*, 18(4), 137-150.
- UICN/PACO (2008). Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : aires protégées du Togo. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni, 44 p.
- UICN/PACO, 2008. Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : aires protégées du Togo. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni, 44 p.